Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
11 avril 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 34
Quorum : 21

Présents :
Dominique ABADOMA – Josiane BRENDER-SYDA – Yves COQUELLE – Annie DITTRICH – Christian FACCHIN – Jean-Jacques FISCHER – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Jean-Luc GALLIATH – Claudine GRAWEY – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Daniel HINDELANG – Marc JUNG – Yann KELLER – Francis KLEITZ – Francis KOHLER – Marianne LOEWERT – Luc MARCK – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Aurélie OTTMANN – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Jean-Pierre PELTIER – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – César TOGNI – André WELTY – François WURTZ –

Ont donné procuration :
Daniel BRAUN à Francis KLEITZ – Hélène CORNEC à Josiane BRENDER-SYDA – Anne DEHESTRU à Claudine GRAWEY – Alain FURSTENBERGER à Angélique MULLER – Marie-Christine HUMMEL à André SCHLEGEL –

Absents non excusés :
Maurice KECH – Grégory STICH –

Assistaient en outre à la séance :
Des agents de la CCRG
Camille RÉGIS, ENEIS by KPMG
La presse locale
Des auditeurs

Secrétaires de séance :
César TOGNI, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Monsieur le Président ouvre la séance en saluant les Conseillers régulièrement convoqués le 31 mars 2023 et présente les excuses et procurations des Conseillers absents.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 20 avril 2023
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, César Togni

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Point 7. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

7.3- Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact de la ZAC Daweid et modalités de mise à disposition de ce bilan *(MD)*

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ayant décidé de réaliser une opération d'aménagement à vocation économique, d'une surface de 29 hectares, sur le ban de la commune d'Issenheim, et plus particulièrement dans le prolongement de la Zone d'Activités du Florival qui arrivera prochainement à saturation, s'est engagée dans une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Cette opération, prononcée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire de la CCRG le 11 février 2020, a notamment pour objectif de permettre de développer l'offre foncière et immobilière à vocation économique de son territoire de façon à y favoriser le maintien et le développement de l'emploi, et ce dans la continuité d'une zone existante afin de créer des synergies et poursuivre l'urbanisation de manière cohérente.

En application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 15 avril 2021, approuvé les objectifs poursuivis par le projet de ZAC dite Daweid tels que ci-avant évoqués, décidé d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC et défini les modalités de cette concertation ; l'objectif étant de concerter avec le public avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Ainsi, la concertation a été menée avec le public du 15 avril 2021 au 28 décembre 2022 et le bilan de cette concertation tiré par délibération du Conseil de Communauté le 9 février 2023.

Compte tenu de la surface affectée au projet, le dossier de création de la ZAC a fait l'objet, en application du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement *(rubrique 39)*, d'une étude d'impact qui a été soumise à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) du Haut-Rhin pour avis.

La MRAe s'est prononcée en date du 10 novembre 2022.

En application du Code de l'Environnement et plus particulièrement ses articles L122-1, L123-2, L123-19 et suivants, R123-46-1 et R123-8, un dossier de consultation comprenant :

- ✓ l'étude d'impact
- ✓ l'avis de l'autorité environnementale
- ✓ la réponse écrite de la CCRG à la suite de l'avis de la MRAe
- ✓ le projet de dossier de création de la ZAC
- ✓ le bilan de la concertation préalable
- ✓ la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation
- ✓ les avis émis sur le projet, le cas échéant
- ✓ la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le Maître d'ouvrage a connaissance
- ✓ l'indication des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet

a été mis à la disposition du public par voie électronique.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 20 avril 2023
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, César Togni

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Celle-ci s'est déroulée du 13 février 2023 à 12 heures au 15 mars 2023 à 12 heures selon les modalités approuvées par délibération du Conseil Communautaire le 8 décembre 2022, à savoir :

- la mise à disposition du dossier ainsi que d'un registre d'observations sur le site Internet de la CCRG et celui de la Commune d'Issenheim
- la mise à disposition du dossier papier et d'un registre d'observations au siège de la CCRG ainsi qu'à la Mairie d'Issenheim
- l'accès gratuit au dossier sur un poste informatique au siège de la CCRG.

Les observations et propositions ont également pu être transmises par voie électronique.

La procédure de participation du public étant arrivée à son terme, il convient, à présent, de tirer le bilan de cette mise à disposition.

En synthèse, les observations suivantes ont été formulées par le public pendant la période de mise à disposition et la CCRG y apporte les réponses suivantes :

Principales remarques en synthèse	Réponses de la CCRG
Remise en cause du projet, de sa localisation, de son inscription dans les documents d'urbanisme	Le projet est inscrit dans le SCoT approuvé en 2016, sur un périmètre de 38,5 hectares ; une étude d'opportunité a été réalisée sur le territoire et aucun espace n'est plus adapté à la réalisation d'un projet à l'impact économique fort pour le territoire.
Augmentation des risques sur l'environnement et création de nuisances	Les modélisations réalisées dans le cadre de l'étude d'impact concluent à des impacts faibles sur l'environnement proche. De plus, la nature des entreprises qui s'installeront sera validée par un Comité d'agrément composé d'élus qui arbitrera sur l'opportunité d'installation.
Artificialisation des sols et réduction des surfaces agricoles	L'intégralité des eaux de pluie sera infiltrée sur place. Le projet a tenu compte de la réalité du site et des enjeux environnementaux et ce sont finalement 20,8 hectares qui seront aménagés. Le reste du périmètre permettra la réalisation de zones humides qualitatives.
Dégradation du milieu naturel et de la qualité paysagère	Le projet ne prévoit aucune intervention destructrice à proximité des ripisilves des cours d'eau ou des espaces boisés. Au contraire, les larges espaces de renaturation permettront le développement de la faune et de la flore. Des filtres végétaux seront plantés sur la périphérie du projet pour en limiter l'impact visuel.
Non-conformité de la Station de traitement des eaux usées et risque financier pour la collectivité	La CCRG a conscience de cette interface et travaille, en parallèle, sur la mise en conformité de la Station, en lien avec les autorités. À la suite d'une étude de faisabilité et d'élaboration des scénarios, le projet est en phase de recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. L'opération Daweid a vocation à être autofinancée et ne fera peser aucune charge sur la collectivité à moyen terme.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 20 avril 2023
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, César Togni

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Eu égard à ce qui précède, il est possible de tirer le bilan suivant :

Le nombre et la nature des observations sont révélateurs d'une concertation ayant permis au plus grand nombre de s'exprimer, conformément à l'esprit des textes.

La CCRG s'est efforcée de répondre au mieux aux interrogations et aux critiques formulées à l'égard du projet au cours de la mise à disposition ; néanmoins, considérant qu'elles ne sont pas de nature à remettre en cause la poursuite du projet afin d'atteindre les objectifs de la CCRG en matière de développement économique et donc d'attractivité du territoire, la CCRG indique vouloir poursuivre le projet et intègrera les remarques formulées dans sa réflexion pour les prochaines étapes à venir : demande d'autorisation environnementale, mise en compatibilité du PLU d'Issenheim et constitution du dossier de réalisation de la ZAC.

D'autres phases de concertation seront organisées dans le cadre de ces prochaines étapes, permettant un rendu de la prise en compte des remarques formulées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L311-1 et suivants et R311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur la procédure de ZAC.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2020 portant sur un projet d'extension de l'Aire d'Activités du Florival.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 15 avril 2021 portant approbation des objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim.

Vu le dossier de création de la ZAC Daweid et l'étude d'impact transmis pour avis à la MRAe.

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1, 122-1-1, L123-19, R123-46-1.

Vu l'avis de la MRAe en date du 10 novembre 2022.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la Commune d'Issenheim du 29 mars 2023.

Vu les contributions du public à la suite de la procédure de participation par voie électronique (cf. annexe 11).

Vu le bilan de la concertation soumis (cf. annexe 11).

Le Bureau, réuni le 28 mars 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- ***d'approuver** le bilan de la mise à disposition du dossier de création de la ZAC comprenant l'étude d'impact et ainsi d'arrêter la synthèse des observations et propositions émises par le public et d'approuver les motifs de la décision du Conseil de Communauté de poursuivre l'opération*
- *de dire que la présente délibération sera également publiée sur le site Internet de la CCRG pendant douze mois et librement consultable sans limitation de durée.*

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 20 avril 2023
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, César Togni

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

La synthèse des observations et des propositions ainsi que les motifs de la décision seront mis à la disposition du public pendant un an par voie électronique aux adresses suivantes, soit du 17 avril 2023 au 17 avril 2024 inclus :

https://www.cc-guebwiller.fr/

https://issenheim.fr/

et pendant deux mois à la Mairie d'Issenheim ainsi qu'au siège de la CCRG.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – *Daniel Braun – Hélène Cornec – Anne Dehestru – Alain Furstenberger – Marie-Christine Hummel –*.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 20 avril 2023
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, César Togni

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-07DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

ANNEXE 11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

Rapport tirant le bilan de la mise à disposition du dossier de création et de l'étude d'impact de la ZAC « Daweid » à Issenheim

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

I. Contexte de l'opération

Dans le cadre de ses compétences *Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire* et *Développement économique*, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaite réaliser une opération d'aménagement à vocation économique située sur la commune d'Issenheim, dans le prolongement de la Zone d'Activités du Florival qui arrivera prochainement à saturation.

Le secteur de l'opération, d'une superficie globale de 37 hectares, situé au lieu-dit Daweid, a été fléché au niveau du SCoT comme ZAE de type 1, en tant que site stratégique d'intérêt départemental et régional.

Dans cet objectif, la CCRG a procédé à des acquisitions foncières qui lui permettent aujourd'hui de maîtriser 27 hectares de terrains sur les 37 hectares de la zone identifiée au SCOT *(cf délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2020)*.

L'opération Daweid a ainsi pour objectifs :

- de développer l'offre foncière et immobilière à vocation économique de façon à favoriser le maintien et le développement de l'emploi sur son territoire. Elle souhaite pouvoir attirer de nouvelles entreprises et/ou offrir la possibilité à celles déjà implantées sur son ban intercommunal de s'étendre
- de valoriser un foncier stratégiquement situé à proximité des axes de communication et situé dans le prolongement d'une zone existante afin de créer des synergies et poursuivre l'urbanisation de manière cohérente.

Après analyse des différents outils d'urbanisme opérationnel pertinents pour la réalisation de cette opération, il a été proposé d'engager une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

En effet, la ZAC est un outil d'urbanisme opérationnel global (intégrant à la fois la concertation avec le public, les aspects environnementaux, les travaux d'aménagement, les aspects fiscaux, le financement, la réalisation et la gestion des équipements publics…) suffisamment souple pour permettre les adaptations indispensables à la réalisation d'une zone d'activités de cette importance dans le temps.

De plus, la maîtrise foncière totale n'est pas nécessaire pour pouvoir lancer l'opération.

La ZAC est définie à l'article L311-1 du Code de l'Urbanisme comme des *« zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.*

Le périmètre et le programme de la zone d'aménagement concerté sont approuvés par délibération du Conseil Municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État, en application de l'article L151-7-2 […] »

La réalisation de cette opération nécessitera de modifier le PLU et d'obtenir une autorisation environnementale.

La CCRG est compétente pour prendre l'initiative de créer une ZAC *(article R311-1 du Code de l'Urbanisme)*, constituer et approuver le dossier de création de ZAC.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Compte tenu de la surface affectée au projet, le dossier de création de la ZAC, en application du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement, se trouve soumis à évaluation environnementale.

Dans ce cadre, la CCRG a, d'une part, constitué un dossier d'évaluation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact et le dossier de création de la ZAC et, d'autre part, saisi le 16 septembre 2022 la Mission Régionale de l'Autorité environnementale du Haut-Rhin, en vue d'obtenir un avis sur cette étude d'impact.

L'avis de la MRAe a été rendu le 10 novembre 2022.

Conformément à l'article L122-1 du Code de l'Environnement : « […] *VI.- Les maîtres d'ouvrage tenus de produire une étude d'impact la mettent à disposition du public, ainsi que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale, par voie électronique au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L123-19.* »

Toutefois, le projet de ZAC étant exonéré d'enquête publique, conformément à l'article L123-2 du Code de l'Environnement, c'est la procédure de participation du public par voie électronique qui s'applique ici.

II. Objectifs et modalités de la mise à disposition

La participation du public par voie électronique s'est déroulé du 13 février 2023 à 12 heures au 15 mars 2023 à 12 heures.

Conformément aux articles L123-19, R123-46-1 et R123-8 du Code de l'Environnement, le dossier de mise à disposition du public comporte notamment :

- l'étude d'impact
- le projet de dossier de création de ZAC
- l'avis de l'autorité environnementale
- la réponse écrite de la CCRG à la suite de l'avis de la MRAe
- la mention des textes qui régissent la mise à disposition en cause et l'indication de la façon dont cette mise à disposition s'insère dans la procédure administrative relative au projet ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de la mise à disposition et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation
- les avis émis sur le projet le cas échéant
- la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le Maître d'ouvrage a connaissance
- l'indication des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet.

Modalités de la mise à disposition

Pendant toute la durée de la participation, l'ensemble des pièces étaient consultables selon les modalités suivantes :
Mise à disposition du public du dossier sur le site Internet de la CCRG (*https://www.cc-*

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

guebwiller.fr/) ainsi que sur celui de la commune d'Issenheim *(https://issenheim.fr/)*, du 13 février 2023 à 12 heures au 15 mars à 12 heures, soit pour une durée de 30 jours consécutifs.

Un registre d'observations était également accessible sur chacun des sites Internet.
Ainsi, chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou questions sur les registres électroniques mis à disposition, et ce dans le délai ci-dessus indiqué.

Les pièces étaient également consultables sur support papier et mis à disposition du public à la Mairie d'Issenheim (2 route de Rouffach - 68500 Issenheim) ainsi qu'au siège de la CCRG (1 rue des Malgré-Nous - 68500 Guebwiller), pendant toute la durée de la participation ci-avant déterminée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre d'observations était également tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie et du siège de la CCRG, pendant cette même durée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un accès gratuit au dossier a été également garanti sur un poste informatique au siège de la CCRG pendant cette même durée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Les observations et propositions du public ont pu être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : *urbanisme@cc-guebwiller.fr* à compter du 13 février 2023 à 12 heures au 15 mars 2023 à 12 heures, date de clôture de la mise à disposition du public.

III. Nature des remarques formulées et prise en compte

A. Etat des contributions

Le contenu de l'ensemble des contributions sera détaillé dans le tableau ci-dessous, le détail est disponible en annexes.

- Le registre numérique a permis 147 contributions (Annexe 1)
- 24 commentaires ont été formulées à l'adresse urbanisme@cc-guebwiller.fr, (Annexe 2)
- 3 courriers sont parvenus par voie électronique par Florival en Transition, la Confédération paysanne et la FDSEA-JA (Annexe 3)
- Une remarque sur le registre papier mis à disposition au siège de la CCRG (annexe 4)

B. Nature des remarques et propositions et prise en compte par la CCRG

Nature de la remarque	**Prise en compte par la CCRG**
Mise en cause de l'intérêt du projet dans un contexte de redynamisation de la Vallée et inadéquation avec les besoins réels des habitants	Une étude des services de la CCRG dont les résultats sont consultables dans le rapport de présentation du dossier de création, démontre l'impérieuse nécessité pour la collectivité de poursuivre son travail de redynamisation de son tissu économique d'une part et que les opportunités foncières existantes ne permettent pas d'y participer. En résulte, la nécessité de développer une nouvelle offre foncière pour l'implantation de nouvelles entreprises.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Favoriser l'utilisation de friches et la réhabilitation des bâtiments existants	Une étude d'opportunité sur les friches existantes du territoire a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. Celle-ci conclue à l'inadéquation de ces friches avec l'implantation d'activités industrielles, notamment en raison de leur localisation dans le tissu urbain. Par ailleurs, l'étude indique également que des projets sont déjà en cours sur les fonciers disponibles dans les zones d'activités existantes et qu'à ce titre, le besoin en foncier destiné aux activités artisanales et industrielles est réel. En outre, plusieurs remarques concernaient les terrains non bâtis des entreprises (typiquement industrie au centre de la parcelle avec beaucoup d'espaces verts autour). La CCRG a engagé des démarches pour mettre en relation les porteurs de projet ou engager des rachats à l'amiable, mais rappelle que ce sont des terrains privés et qu'elle ne dispose d'aucune latitude pour contraindre les entreprises à céder à un tiers ces espaces. Le droit de propriété est inscrit dans la constitution et l'expropriation est sans effet sur ce type de terrain. De plus, ces espaces non artificialisés contribuent à l'infiltration des eaux de pluie et font office d'îlots de biodiversité.
Dissonance de la ZAC vis-à-vis de la Loi Climat et Résilience et la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Net mais aussi du SRADDET, de PETR, du SCoT et du PCAET	L'Ae rappelle que le projet est compatible avec le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon approuvé le 14 décembre 2016 mais qu'il n'est en revanche pas compatible avec le PLU d'Issenheim. Celui-ci devra effectivement évoluer par une mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet. Par ailleurs, dans le cadre de la procédure d'évolution du PLU d'Issenheim requise pour permettre l'ouverture à l'urbanisation de la ZAC, celle-ci comprendra une analyse de son articulation avec d'autres documents telle que prévue par l'article R151-3 du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment le SCoT Rhin-Vignoble Grand Ballon et le PCAET du pays Rhin Vignoble Grand Ballon. S'agissant de l'analyse de l'articulation avec le SRADDET, elle doit être menée dans le cadre d'une évolution du SCoT, qui doit être compatible avec les règles générales du SRADDET. En outre, le ministre de la transition écologique, dans une circulaire du 4 août 2022, a rappelé que la réforme induite par la Loi Climat ne pourra commencer à s'appliquer qu'à l'issue des

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

	concertations conduite localement dans les SCoT, les conférences des SCoT et au sein de chaque région. L'horizon législatif actuel fixe à 2027 une prise en compte de la Loi Climat dans les PLU et PLUi.
Accroissement des nuisances (trafic, pollution…) et des risques et mise en doute des modélisations réalisées	L'étude d'impact intègre une série d'études et de modélisations basées sur des projections de nombre d'emplois créés. L'ensemble de ces études sont disponibles en intégralité dans le dossier mis à disposition du public. Ces modélisations tiennent compte des évolutions à horizon 2030 et 2050 et à la réalisation progressive du projet.
Non prise en compte du changement climatique et de ses risques associés (canicule, événements climatiques extrêmes…)	Le projet intègrera dans le règlement du PLU d'Issenheim modifié et dans le Cahier de Charges de Cessions de Terrains des mesures visant à limiter les effets d'ilots de chaleur urbain, notamment à travers un projet paysager riche et diversifié et la réduction des surfaces imperméabilisées. De larges espaces (près de 9ha) seront destinés à des mesures de génie écologique servant à la fois de puit de carbone et d'espace de gestion des éventuelles crues.
Artificialisation des sols	Le SCoT identifie une zone de 37 hectares pour le développement du projet. La CCRG a pris l'initiative de réduire le périmètre de la ZAC à 29ha face aux enjeux écologiques et agricoles. Seuls 20 hectares seront réellement urbanisés puisque 9 hectares seront valorisés dans le cadre de la séquence Eviter Réduire Compenser. Ainsi, les espaces au nord et à l'est de la zone seront converties en prairies humides de manière à conserver les fonctionnalités du sol et à améliorer sa perméabilité par rapport à un sol servant à l'agriculture intensive.
Réduction de zone agricole	L'évolution du projet suite aux différentes concertations a permis de réduire le périmètre du projet et de maintenir 8 ha en zone agricole. Les 29 ha du périmètre de projet est effectivement dédiée à la monoculture intensive de maïs irrigué. La réduction des surfaces cultivées à terme a conduit à la réalisation d'une Etude Préalable Agricole, réalisée par la Chambre d'Agriculture et qui permet de déterminer l'impact de cette réduction sur la chaine de valeur agricole du territoire. A ce titre, la CCRG financera des projets portés par la filière agricole. Par ailleurs, la réalisation du projet a vocation à s'étaler dans le temps long (10/15 ans), ce qui

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

	permettra de maintenir une activité agricole sur tout ou partie des surfaces : les parcelles continueront d'être exploitables jusqu'à l'achèvement de la commercialisation de la zone.
Non prise en compte de la résilience du territoire et plus spécifiquement alimentaire	La zone de projet est exploitée en monoculture intensive de maïs et n'est donc pas directement destinée à l'alimentation humaine. La compensation qui sera versée par la CCRG dans le cadre de la compensation agricole collective pourra participer de cette résilience alimentaire. Enfin, la future ZAC pourra accueillir des entreprises de transformation de produits issus de l'agriculture locale à condition que leur activité ne soit pas importante consommatrice d'eau.
Présence proche de la nappe phréatique	Des relevés précis des niveaux de nappe phréatique ont été réalisés sur le site entre novembre 2021 et juillet 2022. Ils ont permis de mesurer ses battements et son évolution. Le projet tient compte des résultats de ces études. Des aménagements spécifiques sont prévus le long des voies de circulation pour limiter l'impact d'une éventuelle pollution.
Enlaidissement des paysages et du cadre de vie et plus spécifiquement de l'entrée du Florival	L'intégration paysagère du projet a été appréhendée par la CCRG qui prévoit la réalisation en périphérie du projet d'une haie stratifiée ayant vocation à créer un filtre végétal entre les voies environnantes et les futures constructions. Cette mise à distance est accentuée par le recul de 100m imposé au plan d'aménagement par rapport à la RD83. La hauteur des constructions sera également règlementée pour éviter que le projet n'ait un impact trop fort sur le paysage. Des insertions en 3D ont été partagées dans le mémoire en réponse à l'Autorité environnementale.
Destruction de zone naturelle et d'habitats pour faune/flore et de la biodiversité et notamment les ripisylves des cours d'eau	Aucune espèce remarquable ou protégée n'a été relevée dans le périmètre du projet. Les ripisylves et les cours d'eau ne sont pas concernées par les aménagements. Les mesures d'éloignement et de recul par rapport au cours d'eau par la mise en place d'une bande naturelle réservée permettront au contraire une amélioration. Les mesures de génie écologique permettront la création de nombreux habitats favorables à la faune locale et la renaturation prévue dans les zones non aménagées seront favorables au développement d'une flore caractéristique des zones humides.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Augmentation de la consommation d'eau dans un contexte de réduction de la ressource	La CCRG a bien conscience des problématiques de raréfaction de la ressource en eau sur le territoire et a donc annoncé dès le début du projet qu'aucune installation d'entreprises grandes consommatrices d'eau ne sera autorisée.
Non-conformité de la station d'épuration	L'Autorité environnementale a rappelé que la station d'épuration devrait être mise en conformité avant tout nouveaux raccordements sur la zone de projet. La CCRG travaille parallèlement sur le projet de mise à niveau de la station d'épuration, actuellement en phase APS, et de développement du secteur Daweid et s'engage à ne permettre aucun raccordement avant la mise en service de la station d'épuration.
Doute sur la création d'emplois locaux et du chiffre proposé	Le chiffre avancé de 530 emplois a été calculé par les services de la CCRG sur la base de la méthode du CEREMA. L'implantation de nouvelles activités, notamment industrielles, s'inscrit dans le plan national de réindustrialisation du territoire et de relocalisation de l'activité.
Absence de transports en commun et du train	La taille de la zone et sa localisation ne permettent pas la création d'une ligne ferroviaire dédiée. Toutefois, La CCRG et les élus locaux travaillent main dans la main pour la réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller. En outre, l'Aire d'Activités du Florival est desservie par l'ancienne voie ferrée. Lors de la réouverture de la ligne, la zone sera dotée d'une gare. Par ailleurs, un arrêt de bus a été prévu dans la zone, au niveau du parking de co-voiturage, de manière à desservir le secteur. Plusieurs hypothèses de desserte par des lignes existantes sont envisagées.
Impact financier important pour la collectivité	La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dispose d'un bilan spécifique qui a vocation à s'équilibrer entre les dépenses engagées par la collectivités et les recettes engrangées par la vente des terrains aux entreprises souhaitant s'installer sur le territoire. L'impact financier pour la collectivité est même positif sur le long terme puisque ces installations génèreront des recettes fiscales nouvelles.
Opposition à la création d'une nouvelle zone commerciale	Le projet n'a pas vocation à accueillir des surfaces commerciales. Le règlement du PLU modifié d'Issenheim définira précisément le type d'activités qui pourront s'implanter sur la ZAC.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

	Seule les activités commerciales accessoires seront autorisées et leur superficie limitée.

Nature de la proposition	**Prise en compte par la CCRG**
Création d'une zone maraîchère	Consciente de la préoccupation des pétitionnaires et des enjeux de résilience alimentaire, la CCRG pourra mener une étude de potentialité de zone maraîchère dans le périmètre, si les conditions d'approvisionnement en eau et la qualité agronomique du sol sont avérées.
Création d'un verger conservatoire	La proximité de la nappe et de la zone humide est problématique pour l'installation d'un verger conservatoire. Peu d'espèces peuvent ainsi se développer dans un environnement humide. La collectivité privilégie des espèces d'arbres locaux présents dans les haies champêtres afin de favoriser plutôt le gîte et le couvert pour l'entomofaune et l'avifaune.
Création d'une cuisine collective pour alimenter les établissements scolaires du territoire	Les établissements scolaires du territoire relèvent de différents niveaux de gestion. Ainsi, les écoles maternelles et élémentaires relèvent des communes, les collèges de la CEA et les lycées de la Région Grand Est. Chaque établissement pour sa fourniture en aliments est donc lié à des marchés publics différenciés. La décision de mettre en place une cuisine collective ne relève donc pas de la CCRG. En revanche, si les collectivités concernées ou un porteur de projet privé / associatif souhaitaient développer un tel projet, le règlement de la zone permet une telle implantation.
Création d'entreprise en lien avec l'agroalimentaire (micro-brasserie, épicerie, conserverie)	La ZAC proposera à la vente des parcelles de différentes tailles. Le règlement du PLU permettra l'installation de ce type de structure dans la mesure où la consommation en eau de leurs process sont compatibles avec la disponibilité de celle-ci.
Favoriser l'implantation d'entreprises moins polluantes, plus vertueuse en matière d'impact sur l'environnement	Le règlement du PLU vise à interdire les entreprises de type SEVESO, considérées comme les plus à risque et les plus polluantes. La vente des parcelles est conditionnée à une présentation de l'entreprise intéressée devant un comité d'agrément composé d'élus du territoire. Ce comité peut donc refuser un projet qui ne serait pas compatible avec les attentes de la collectivité.

2 contributions se prononcent en faveur du projet.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

IV. Bilan de la mise à disposition

La mise à disposition du dossier de création, qui s'est déroulée du 13 février au 15 mars 2023, a permis d'apporter de nombreuses réponses aux contributions de la phase de concertation préalable. Un nombre important de contributeurs a formulé des remarques sur le dossier mis à disposition et notamment concernant l'étude d'impact et l'avis formulé par la MRAe.

Les principaux sujets évoqués lors de la mise à disposition sont résumés ici :

- Sur la remise en cause du projet, de sa localisation, de son inscription dans les documents d'urbanisme : Le projet est inscrit dans le SCOT approuvé en 2016 sur un périmètre de 38,5 ha, une étude d'opportunité a été réalisé sur le territoire et aucun espace n'est plus adapté à la réalisation d'un projet à l'impact économique fort pour le territoire.
- La réduction du périmètre initial de ZAC ; fixé par le SCOT à 38.5 ha et réduit à 29 ha en raison des impacts sur les zones humides et de manière à préserver des terres agricoles non encore acquises par la CCRG. Dans cette logique de limitation des impacts sur les zones à enjeux, le plan a évolué pour éviter des surfaces de zones humides et réaliser des mesures de compensation pour atteindre une équivalence fonctionnelle à l'échelle du projet. La surface qui fera l'objet d'aménagement de voirie ou de construction de bâtiment est finalement réduite à 20,8 ha.
- Sur l'artificialisation des sols et la réduction des surfaces agricoles : une étude préalable agricole est réalisée dans le cadre de la création de la ZAC, le diagnostic posé a permis le calcul d'une compensation financière collective qui sera versée par la CCRG pour soutenir des projets portés par la filière agricole locale. L'intégralité des eaux de pluie sera infiltrée sur place. Le projet a tenu compte de la réalité du site et des enjeux environnementaux et ce sont finalement 20,8 ha qui seront aménagés. Le reste du périmètre permettra la réalisation de zones humides qualitatives.
- La question des transports a été abordée et le projet a été conçu de manière à ne générer aucun trafic de transit poids-lourds dans les communes voisines. L'accès se fera prioritairement par un giratoire à créer (par la CeA sur la RD430). Les itinéraires modes doux ont été ajustés pour répondre aux interrogations et permettre la traversée du projet de jour comme de nuit sur des itinéraires sécurisés. La création d'une voie ferroviaire spécifique n'est pas envisageable pour des questions techniques et d'échelle, néanmoins le développement de la ligne Bollwiller-Guebwiller pourrait permettre la desserte de l'Aire d'Accueil du Florival pour les passagers.
- Sur la dégradation du milieu naturel et de la qualité paysagère crainte par les participants : le projet ne prévoit aucune intervention destructrice à proximité des ripisylves des cours d'eau ou des espaces boisés. Au contraire, les larges espaces de renaturation permettront le développement de la faune et de la flore. La question de l'insertion paysagère a été abordée par un projet paysager qui prévoit un recul important des bâtiments par rapport à la RD 83 voisine et la plantation d'une haie stratifiée en limite de zone pour créer un premier filtre végétal. La hauteur des constructions sera également règlementée pour veiller à leur insertion dans le grand paysage.
- De nombreuses dispositions environnementales visant à règlementer le type d'activités qui s'installeront ainsi que la réalisation de bâtiments plus vertueux seront rédigées dans le cadre

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

de la mise en compatibilité du PLU d'Issenheim et dans les Cahiers de Charges de Cession de Terrain et ses annexes.

- Sur la non-conformité de la station d'épuration et le risque financier pour la collectivité : l'Autorité environnementale a rappelé que la station d'épuration devra être mise en conformité avant tout raccordement du projet. La CCRG a conscience de cette interface et travaille en parallèle sur la mise en conformité de la station, en lien avec les autorités. Le projet est en phase d'avant-projet sommaire à cette date. L'opération Daweid a vocation à être auto-financée et ne fera peser aucune charge sur la collectivité à moyen terme. Au contraire, elle sera source de nouvelles recettes.

Le nombre et la nature des observations est révélateur d'une concertation ayant permis au plus grand nombre de s'exprimer, conformément à l'esprit des textes. La CCRG s'est efforcée de répondre aux mieux aux interrogations et aux critiques formulées à l'égard du projet au cours de la mise à disposition. Néanmoins, considérant qu'elles ne sont pas de nature à remettre en cause la poursuite du projet afin d'atteindre les objectifs de la CCRG en matière de développement économique et donc d'attractivité du territoire, la CCRG indique vouloir poursuivre le projet et intègrera les remarques formulées dans sa réflexion pour les prochaines étapes à venir, demande d'autorisation environnementale, mise en compatibilité du PLU d'Issenheim et constitution du dossier de réalisation de ZAC. D'autres phases de concertation seront organisées dans le cadre de ces prochaines étapes permettant de rendre compte de la prise en compte des remarques formulées.

Annexes

- **Annexe 1 : Tableau des contributions versées sur le registre numérique**
- **Annexe 2 : Contributions envoyées par courriel à l'adresse** urbanisme@cc-guebwiller.fr
- **Annexe 3 : Courriers reçus par voie électronique**
- **Annexe 4 : Remarque rédigée dans le registre papier mis à disposition au siège de la CCRG**

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC2304111-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

ID	Nom et Prénom (facultatif)	Votre commentaire
1	Ganter Odile	Je trouve ce projet totalement aberrant et le mot est faible! Les conditions climatiques deviennent déplorables, l'eau manque et la réponse est la construction sous prétexte de redynamisation de la vallée ? Un train l'aurait peut-être aussi redynamisée non? Ah non la gare est devenue commerce-restaurant, il est évident que cela redynamise aussi le secteur! A quand les décisions politiques locales en lien avec l'humain et l'environnement ? Et non avec le soi disant intérêt humain au nom des profits... Pourquoi ne faites vous pas une consultation citoyenne dans la vallée pour confronter les besoins que vous énoncez aux besoins de vos habitants? Ça serait vraiment intéressant NB : Commentaire reversé dans le registre par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire
2	Aguillon Dimitri	Projet totalement hors sujet quand au réelle attente et besoin des gens. A total contre courant des réelles problématiques actuelle. NB : Commentaire reversé dans le registre par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire
3	COLLECTIF ALTERNATIVES DAWEID	Le Collectif Alternatives Daweid a été constitué par un regroupement d'associations et de citoyens, mobilisés pour dénoncer les orientations actuelles du projet de ZAC Daweid et pour proposer des alternatives vertueuses dans le respect des impératifs climatiques, paysagers, alimentaires et sociétaux. Vous trouverez ci dessous notre contribution à la concertation publique; elle est transmise en plusieurs envois à cause des limites de votre registre numérique. Généralités : Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET Grand Est), approuvé le 22 novembre 2019, demande, dans sa règle n° 2 d'« intégrer les enjeux Climat Air Energie dans l'aménagement », dans sa règle n° 9 « de préserver les zones humides inventoriées » et dans sa règle n°16 « de réduire la consommation foncière ». Or, comme l'indique l'avis de la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité environnementale) rendu le 10 novembre 2022, le projet Daweid «conduit à une perte d'environ 27 ha de surface agricole et à la destruction de 10,3 ha de zones humides», en contradiction avec les orientations régionales et le cadre législatif (Loi « Climat et Résilience » et Plan Biodiversité). Artificialisation des terres : La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette), issue du Plan Biodiversité de 2018, demande aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, avec un objectif de "zéro artificialisation" en 2050. Dans le cas de la CCRG, nous nous situons clairement dans l'amplification délibérée d'une artificialisation des terres déjà largement engagée dont l'impact sera considérable avec la perte d'espaces agricoles fertiles, l'imperméabilisation durable des sols, l'appauvrissement de la biodiversité et la destruction de zones humides régulatrices des flux de précipitations. Autonomie et résilience alimentaire : Le système agricole productiviste dominant n'est pas viable à long terme : érosion de la biodiversité, appauvrissement des sols, prédation de la ressource en eau, pollution des sols, de l'eau et de l'air et accélération du changement climatique causés par l'emploi des intrants azotés et des pesticides etc. Un changement progressif et irréversible des pratiques agricoles est nécessaire, mais la préservation des surfaces cultivées est une condition première pour être en capacité de nourrir les être humains. La récente crise sanitaire et le conflit ukrainien ont été révélateurs de la nécessité de relocaliser la production alimentaire afin de la soustraire aux aléas des transports et de la logistique, grands consommateurs d'énergie fossile et soumis aux soubresauts de la géopolitique. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Plan Climat du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon a mené, en 2021, une réflexion très consensuelle sur le développement de l'autonomie alimentaire du territoire, en partenariat avec les différentes instances que sont la DRAAF, la DDT, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'Agence de l'Eau, la MSA, le PNRBV, la CCRG… Selon ses conclusions, il n'est ni raisonnable ni responsable de sacrifier encore davantage de terres de proximité alors que le foncier est insuffisant pour les projets d'installation agricole : tel est aussi l'avis unanime des représentants agricoles qui participent aux travaux de notre Collectif.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

	.../... Biodiversité : La future ZAC est bordée : d'une part du cours du Rimbach et sa ripisylve de frênes et d'aulnes au nord, ainsi qu'un étang à l'angle nord-est de la ZAC. (« Cette ripisylve est un habitat biologique d'intérêt communautaire prioritaire » rappelle la MRAE ») ; d'autre part du Rohrgraben en limite sud. Ces sites humides accueillent le bruant jaune, un oiseau protégé et patrimonial. L'étude d'impact a également recensé une population d'Agrion de Mercure au sud-est. Cette espèce de libellules est protégée et d'intérêt communautaire. Le président de la CCRG avance que les sols actuellement cultivés en maïs ou laissés en jachère ne présenteraient pas d'intérêt pour la biodiversité. Or, dans son rapport en date du 21 juillet 2021 portant sur un projet d'urbanisation à Staffelfelden, le Conseil National de la Protection de la Nature rappelle que « l'artificialisation d'un champ de maïs, par sa non réversibilité, présente un impact qui ne peut être qualifié de faible à nul pour la biodiversité. Cela revient à nier les processus écologiques les plus basiques, et notamment la vie du sol comme support de biodiversité ». Ces terres ne sont en effet pas condamnées à rester des monocultures de maïs. Budget : Dans sa séance du 11/02/2020 la CCRG a validé l'acquisition de 27,5 ha au prix total de 3.050.775 € TTC, plus environ 30.000 € pour un acte notarié. Lors de cette même réunion, un prêt avec remboursement in fine d'un montant de 3.060.000 € auprès de l'Agence France Locale relatif à cet achat a été validé. L'achat d'autres parcelles de 120 ares pour un montant de 155.200 € TTC a été validé en CC le 15/04/2021. Ces sommes sont déjà engagées à ce jour, sans compter le coût des études et évidemment des futurs aménagements de viabilisation et d'aménagement. On ne peut que regretter l'ampleur de ces engagements financiers hasardeux qui affecteront durablement les capacités de l'intercommunalité à s'engager résolument dans une bifurcation écologique, face aux conséquences inéluctables des dérèglements climatiques sur le territoire, autant du point de vue environnemental que sanitaire et social. Démographie : Les sources INSEE indiquent que la population totale des 19 communes qui composent la CCRG est passée de 39 539 habitants en 2014 à 38 823 en 2020. Les projections démographiques à l'horizon 2050 prévoient une diminution durable de la population du Grand Est, dont une baisse de 150 000 habitants pour le seul Haut-Rhin. De plus en plus, le choix d'une résidence n'est pas uniquement lié à l'emploi, mais également à la qualité du cadre de vie. Or, cette création de ZAC induira inéluctablement une détérioration irréversible des paysages de la vitrine du Florival et de l'attractivité du territoire.
COLLECTIF ALTERNATIVES 4 DAWEID	.../...
	.../... Eau : Alors que les déficits pluviométriques imposent déjà la rehausse de 3 mètres du barrage du Lac de la Lauch d'ici 2025 dans la cadre du SAGE pour compenser les effets du réchauffement climatique, il n'est pas envisageable d'amplifier davantage l'urbanisation du bassin versant de la Lauch et les prétentions de consommation d'eau. L'étude d'impact relève par ailleurs que « la nappe se situe à faible profondeur au niveau de l'aire d'étude (1,5 à 3 m), impliquant une vulnérabilité moyenne à forte par rapport aux pollutions. » Comme la station d'épuration d'Issenheim est non conforme en performance, que sa capacité nominale est dépassée et que les travaux de remise aux normes ne devraient aboutir au mieux qu'en 2028, l'avis de la MRAe rappelle ainsi que « toute augmentation des rejets d'assainissement aurait pour conséquence de dégrader davantage la situation et d'avoir des impacts inacceptables sur les eaux superficielles». Emploi : La CCRG motive son projet par des perspectives économiques qui ne s'appuient pourtant sur aucune étude de prospective concrète. Les 530 à 1000 emplois annoncés au fil du projet seront-ils des créations ou davantage des transferts ? Selon M. THOUMELIN de l'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace), « les gens souhaitent moins se déplacer pour limiter les frais de carburant ». Or, à ce jour, il n'y a pas de visibilité sur le type d'emplois créés « car il est difficile d'anticiper les besoins du marché et donc de connaître à l'avance la typologie des entreprises intéressées ». L'insécurité géopolitique et l'augmentation des coûts de l'énergie rendent les perspectives de création d'entreprises très aléatoires et le chantage à l'emploi encore moins justifiable. Mobilité : Corollaires de l'emploi, les déplacements induits par cette nouvelle zone soulèvent le problème d'une augmentation sensible du trafic et de ses nuisances : surfréquentation et insécurité routière, augmentation des poids lourds, pollutions atmosphériques et sonores, bitumage des voiries et parkings… Selon la CCRG, la ZAC ne générerait « que » 127 véhicules supplémentaires le matin et 162 le soir, des prévisions très éloignées des objectifs de 530 emplois a minima, car faute de liaison ferroviaire et de desserte régulière par autocars, il semble peu probable que les futurs salariés se déplaceraient tous à vélo, ou à quatre (ou davantage) en automobile, pour se rendre sur leur lieu d'activité...
COLLECTIF ALTERNATIVES 5 DAWEID	.../...

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

		.../... Paysages : Les paysages remarquables à l'entrée de la vallée, avec vue sur le Massif Vosgien, sont déjà gravement menacés par la construction de lotissements et de zones d'activité, que l'on vienne de Colmar, de Merxheim ou de Mulhouse. Avec l'urbanisation du Daweid, la porte principale du Florival ne serait constituée que d'une arche industrielle. On peut rêver à mieux comme accueil pour les touristes ! Il est donc urgent de sanctuariser ces paysages qui contribuent aussi de façon importante à l'attractivité et au « bien vivre » du Florival. Les plantations prévues en bordure des voies d'accès ne sont que de piètres habillages cosmétiques... Participation citoyenne : La CCRG minimise les observations des différents contributeurs aux réunions d'information ou par courrier, notamment toutes les réflexions liées à l'artificialisation des terres, au recul des capacités agricoles, aux impacts environnementaux sur la biodiversité, l'eau, les sols et l'air, à la primauté de l'urgence climatique. Elle considère « qu'elles ne sont pas de nature à remettre en cause la poursuite du projet afin d'atteindre les objectifs de la CCRG en matière de développement économique et donc d'attractivité du territoire » et indique vouloir poursuivre le projet. Les presque 5000 signatures de la pétition, encore en cours, lancée par « Action Climat Florival », ne sont ni évoquées, ni prises en compte. Résilience climatique : D'après le GIEC, nous devrions stopper toute artificialisation des sols pour enrayer le réchauffement climatique. Le fait de bétonner ou macadamiser les terres favorise les fameux îlots de chaleur en réverbérant le soleil au lieu de l'absorber comme peut le faire un terrain naturel constitué de terre végétale ou encore mieux de forêt. La double contrainte énergétique et climatique nous poussera de toute manière, à court/moyen terme, à nous orienter vers plus de proximité et de sobriété. Soit nous nous organisons aujourd'hui calmement, en ayant encore le temps d'y réfléchir, soit nous le subirons dans la contrainte et dans l'urgence d'ici quelques années. Alors que les élus se sont
	COLLECTIF ALTERNATIVES	engagés sur des objectifs d'un Plan Climat ambitieux, une ZAC à cet endroit ne pourra qu'aller à l'encontre des objectifs fixés.
6	DAWEID	.../...
		.../... Propositions alternatives En conclusion de son « Rapport de présentation du dossier de création », page 54, la CCRG estime que « la ZAC Daweid doit être la vitrine de l'engagement écologique du territoire intercommunal ». Il est évident que les multiples impacts négatifs relevés plus haut, notamment par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, placent hélas le projet aux antipodes de cette louable ambition. Comme les terrains sont achetés et que leur transformation semble être irréversible, nous demandons que de nouvelles affections plus pertinentes puissent être décidées afin de pouvoir mettre en œuvre une ambition forte de relocalisation de la production potagère et/ou fruitière de proximité, menant à une meilleure résilience alimentaire. Nos partenaires des organisations agricoles estiment que l'autonomie alimentaire doit rester ou doit redevenir une priorité incompressible des collectivités. Quelques pistes : * Création d'une vaste zone maraîchère avec production de fruits et légumes en agriculture biologique. * Création d'un verger-conservatoire pédagogique pour la préservation des variétés fruitières rustiques, avec production de fruits et implantation de ruches. * Création d'une cuisine collective pour alimenter les cantines des établissements scolaires du territoire de la CCRG en repas bios et locaux, voire les hôpitaux et maisons de retraite. * Création d'une microbrasserie, d'une épicerie et d'une conserverie transformant la production alimentaire locale. Ces emplois pourraient être générés dans le cadre d'une entreprise d'insertion, permettant ainsi de salarier les personnes en recherche d'emploi et de diminuer le chômage de la vallée à travers une ambition forte d'économie sociale et solidaire. Cette bifurcation vertueuse des ambitions de la CCRG s'accompagnerait naturellement de la mise en œuvre optimale des énergies renouvelables, des mobilités douces et de la reconquête de la biodiversité, notamment à travers l'arboriculture et l'apiculture. Ainsi, et seulement ainsi, notre collectivité pourrait se prévaloir de faire du Daweid une véritable « vitrine de l'engagement écologique du territoire intercommunal ».
	COLLECTIF ALTERNATIVES	
7	DAWEID	Fin de la contribution du COLLECTIF ALTERNATIVES DAWEID
		En guise de commentaire je veux simplement mais avec force exprimer mon opposition à ce projet. Il correspond à un autre âge de développement économique.
8	Ullmann Jean-Luc	Il est temps de se projeter dans un autre avenir.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

9	Barthelémy Anne	Votre projet est destructeur... ...de la vie des sols, de l'air, de la terre des animaux et bien sûr, par voie de conséquence de la vie humaine et surtout de la conscience de la vie. Les signes que nous observons dans notre région ne vous suffisent-ils pas? La création d'emploi est un prétexte à d'autres profits. Faites que ces terres soient cultivées de manière raisonnable, plantez des arbres, protégez la vie; il y aura des emplois valorisants qui auront du sens Incitez les habitants et les collectivités à consommer local, sensibilisez la jeunesse au respect de la nature et des plus faibles et fragiles. Telle devrait être la mission des élus locaux, qui ne doivent pas céder aux sirènes de la consommation , du profit et la création d'emplois sans intérêt et perspective pour l'enrichissement d'une minorité.
10	Droger François	Je suis pour ce projet
11		Je pense qu'il est très nettement préférable de préserver ces terres agricoles et ce paysage plutôt que d'en faire une zone d'activité industrielle. Le bien-être des humains ainsi que la capacité des sols à produire notre nourriture sont primordiaux. Même si actuellement cette zone ne produit que du maïs, l'agriculture est amenée à évoluer vers des productions plus en adéquation avec les besoins réels tout en respectant mieux la nature. « Les sols sont la base de nos vies. Mais l'agriculture, la déforestation et d'autres facteurs ont dégradé et érodé les terres cultivables à un rythme alarmant. À l'échelle mondiale, 52% des terres agricoles sont déjà dégradées. La planète est en crise. Si le rythme actuel de dégradation des sols se poursuit, ce sera la fin de la vie telle que nous la connaissons. » Source : mouvement mondial pour sauver les sols : "https://consciousplanet.org/fr/soil"
12	Welter Patrice	Quant nos élus auront ils compris qu'il faut arreter de détruire les espaces naturelles et agricoles , ont ils pensé à leurs enfants et petits enfants ? il faudrai les juger pour ces crimes d'ecocides !!!
13		Bonjour, Ce projet est d'une sacrée ampleur ! J'espère qu'il respectera énormément l'environnement. Nous savons tous qu'il nous faut décélérer notre croissance ; conserver les végétaux déjà en place pour éviter de faire croître la chaleur en été avec le béton ; protéger au maximum la biodiversité que nous avons encore la chance d'observer ! Quels types d'activités seront proposées dans cette ZAC ?? De la surconsommation inutile ou plutôt axé sur Demain de manière intelligente ? Sera t'il peut-être question d'implanter des associations maraîchères ? Des entreprises capables de proposer du local respectueux de notre merveilleuse nature qui nous entoure (le Florival est magnifique !). Je l'espère fortement. Sommes-nous obligés d'urbaniser et de bétonner à outrance ? Ne pourrait-on pas faire passer la Nature avant la rentabilité pécuniaire ? Nous sommes tous concernés à (moyen et court) terme. Le réchauffement climatique aura des conséquences terribles sur l'approvisionnement en nourriture, sur l'accès à l'eau potable....il ne sera plus question que d'argent. C'est Aujourd'hui qu'il est important d'agir en prenant soin de Demain, pour nous, pour nos enfants. Merci d'en tenir compte. Bien cordialement.
14	Ganter odile	Ne lancez pas ce projet qui semble tellement insensé au vu des problématiques environnementales ! Nos enfants, petits enfants, la faune, la flore et la diodiversité vous remercie de laisser cette zone arborée et préservée
15	Charlotte HUG	Ces terres doivent rester des terres agricoles et zones humides pour la protection de la biodiversité locale, limiter le réchauffement climatique par l'artificialisation des sols, permettre de développer une agriculture locale et nourricière à destination des locaux, en créant des emplois agricoles locaux. Il faut que la Com Com de Guebwiller soit exemplaire en termes de développement des pratiques durables, écologiques, de la protection de la biodiversité et de l'environnement. Elle doit montrer qu'elle agit au quotidien pour la protection de son environnement, la zone Daweid doit rester une zone naturelle.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

		dans l'aménagement », dans sa règle n° 9 « de préserver les zones humides inventoriées » et dans sa règle n°16 « de réduire la consommation foncière ». Or, comme l'indique l'avis de la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité environnementale) rendu le 10 novembre 2022, le projet Daweid «conduit à une perte d'environ 27 ha de surface agricole et à la destruction de 10,3 ha de zones humides», en contradiction avec les orientations régionales et le cadre législatif (Loi « Climat et Résilience » et Plan Biodiversité). Artificialisation des terres : La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette), issue du Plan Biodiversité de 2018, demande aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, avec un objectif de "zéro artificialisation" en 2050. Dans le cas de la CCRG, nous nous situons clairement dans l'amplification délibérée d'une artificialisation des terres déjà largement engagée dont l'impact sera considérable avec la perte d'espaces agricoles fertiles, l'imperméabilisation durable des sols, l'appauvrissement de la biodiversité et la destruction de zones humides régulatrices des flux de précipitations. Autonomie et résilience alimentaire : Le système agricole productiviste dominant n'est pas viable à long terme : érosion de la biodiversité, appauvrissement des sols, prédation de la ressource en eau, pollution des sols, de l'eau et de l'air et accélération du changement climatique causés par l'emploi des intrants azotés et des pesticides etc. Un changement progressif et irréversible des pratiques agricoles est nécessaire, mais la préservation des surfaces cultivées est une condition première pour être en capacité de nourrir les être humains. La récente crise sanitaire et le conflit ukrainien ont été révélateurs de la nécessité de relocaliser la production alimentaire afin de la soustraire aux aléas des transports et de la logistique, grands consommateurs d'énergie fossile et soumis aux soubresauts de la géopolitique. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Plan Climat du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon a mené, en 2021, une réflexion très consensuelle sur le développement de l'autonomie alimentaire du territoire, en partenariat avec les différentes instances que sont la DRAAF, la DDT, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'Agence de l'Eau, la MSA, le PNRBV, la CCRG... Selon ses conclusions, il n'est ni raisonnable ni responsable de sacrifier encore davantage de terres de proximité alors que le foncier est insuffisant pour les projets d'installation agricole : tel est aussi l'avis unanime des représentants agricoles qui participent aux travaux de notre Collectif. Biodiversité : La future ZAC est bordée : d'une part du cours du Rimbach et sa ripisylve de frênes et d'aulnes au nord, ainsi qu'un étang à l'angle nord-est de la ZAC. (« Cette ripisylve est un habitat biologique d'intérêt communautaire prioritaire » rappelle la MRAE ») ; d'autre part du Rohrgraben en limite sud. Ces sites humides accueillent le bruant jaune, un oiseau protégé et patrimonial. L'étude d'impact a également recensé une population d'Agrion de Mercure au sud-est. Cette espèce de libellules est protégée et d'intérêt communautaire. Le président de la CCRG avance que les sols actuellement cultivés en maïs ou
16	Adrien	laissés en jachère ne présenteraient pas d'intérêt pour la biodiversité. Or, dans son rapport en date du 21 juillet 2021 portant sur un projet d'urbanisation à
17	NAVILIAT Solveig	Ce projet va tout bonnement à l'encontre du bon sens et des évolutions à la fois attendues et souhaitées pour le territoire. Vous arguez de la nécessité de ce projet pour améliorer l'attractivité économique, mais c'est le projet en lui-même qui détériore cette attractivité. Tout d'abord, ce projet est inutile au vu de la baisse démographique attendue. Ensuite, il est dangereux car il entraîne des tensions sur des ressources vitales : l'eau déjà problématique, les terres agricoles nécessaires à notre autonomie alimentaire, les espaces humides garants de l'équilibre environnemental. En somme, vous vous proposez de détruire des ressources précieuses pour engendrer encore plus de problèmes pour les habitants de la zone : nature défigurée, augmentation du trafic et des nuisances liées, pollutions... Dans un contexte où l'artificialisation des terres doit être stoppé, il est totalement indécent de planifier la création d'une ZAC sur 37ha ! Des projets alternatifs ont été proposés, plus respectueux de l'environnement, des attentes des citoyens, de l'équilibre des ressources du territoire. Je vous suggère vivement de renoncer à cette folie et de prévoir un meilleur usage de ces terres.
18	VAN RIEL Françoise	Stop aux bâtiments neufs !Privilégier la réhabilitation du bâti existant sur toute autre forme de construction sans sacrifier des terres agricoles nourricières (céréales autres que le maïs actuel)et éviter ainsi les trajets interminables en voiture, la pollution,..Alors pourquoi ne pas installer les entreprises dans le Louvre à Guebwiller(par exemple)au lieu d'y créer un "poulailler" de 10 classes maternelles ,réhabiliter les écoles existantes aux normes et taille humaine de quartier et laisser une perspective verte sur un des plus grands vignoble d'Alsace et ainsi renforcer la présence du végétal qui nous permettra de mieux supporter les canicules !
19	lang jeanne	Ces zônes imperméabilisent les terrains , font disparaître la bio diversité , obligent à des déplacements en voiture , avec trafic de camions / transports fréquents. Font aussi disparaître les commerces de proximité.
20	Petit MO	Je suis consternée d'apprendre qu'il y aura une zone industrielle au Daweid. J'habite juste devant la zone industrielle de Soultz qui est très loin d'être occupée à plein, il y a donc largement de la place pour de nouvelles entreprises.Inutile de gâcher des terres fertiles ! D'autre part cela défigurerait encore plus l'entrée du Florival déjà gâchée par le drive de Leclerc. Au vu du changement climatique et de l'inflation il faut préserver l'eau et nourrir les gens, des potagers et des vergers seraient donc plus adéquats. Issenheim s'agrandit à vue d'oeil avec des constructions de plus en plus laides, laissons donc ces prés à leur vocation nourricière et non génératrice d'argent ! Pensez aux générations futures !!!! Mme Petit

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

21 KNOERR Michel	le GIEC et tant d'autres structures, chercheurs etc nous alertent sur le changement climatique, sur les problèmes d'eau etc et voilà que la réponse des élus est de couvrir de la terre agricole avec du béton, de l'artificialiser. Il y tant de logements à rénover, de bâtiments à transformer en logements et tant de friches à réindustrialiser en économisant les terrains. Arrêtons de suite cette folle démarche. Tout cela à un coût environnemental énorme, sur la santé sur la survie de notre agriculture. Il faut arrêter de vendre des terrains aux entreprises à des prix ridiculement bas ce qui les poussent à n'occuper d'un dixième de la surface "au cas ou"... Quand à ces lotissements: nos décideurs ont ils déjà réfléchi à quoi ressemblerait nos coeurs de communes si depuis des siècles on les avait construit sur la structures de nos actuels lotissements? En Autriche, par exemple, on densifie les coeurs de communes, les nouvelles constructions comprennent deux voir plus + de logements. Une seule solutions: arrêter la ZAC Daweid et travailler à une autre réflexion sur notre urbanisme et qui induirait une autre façon du vivre ensemble, sur une limitations de nos déplacements et des alternatives au tout voiture. L L'éclatement et l'étalement des communes comme proposé induit des adaptations aux réseaux routiers, aux réseaux de tous les flux (eau, assainissement, fibres, électricité, déchets....) et donc à la création nécessaire de routes à construire, à entretenir etc Il y a urgence à ne pas réaliser ce projet, ce sont nos enfants (et nous très vite!) qui nous en remercieront. Avec mes salutations . Michel Knoerr
22 Laurent SUTY	STOP à la bétonisation des terres agricoles du Florival ! Je m'oppose à ce projet.
23 Annick Laeuffer-Bonnel	Je ne suis pas du tout d'accord que nos terres cultivables deviennent des terres constructibles. Utilisons les pour de la culture biologique diversifiée et des vergers.
24 Mathieu Taquard	Cette zone du Daweid n'est accessible qu'en transport routier. Ce projet va accentuer la pollution et la saturation du trafic. Il est contraire à la transition écologique. Un bouchon se forme quotidiennement sur la D430 aux heures de pointe entre la D83 et le giratoire Mader à la D505. Si l'accès à cette zone se fera en insérant un giratoire supplémentaire sur la D430, cela va générer encore plus de pollution suite aux ralentissements et réaccélérations. Une remontée de file va inévitablement se faire vers l'échangeur de la D83 jusque dans les bretelles et créer davantage d'accidents. Cet échangeur est déjà hors normes et dangereux. Ce n'est pas pour rien que le département a installé 2 caméras de surveillance.
25 MARTIN Jean-Luc	Quels que soient les arguments économiques qui sont les justificatifs de cette opération, il n'en demeure pas moins que cette opération semble désormais inadaptée au contexte actuel en matière de préservation des terres agricoles, respect de la bio diversité - il est plus facile de reconvertir une plantation de maïs qu'une zone d'activité artisanale ou industrielle - limitation des prélévements en eau ... Aussi, je m'oppose à ce projet et invite ses promoteurs à changer de paradigme et à faire preuve d'intelligence pour envisager un développement plus durable de notre vallée en prenant en compte les aspirations légitimes pour un monde nouveau où le respect de l'environnement serait une vertue essentielle.
26 Goetschy Bernard	Je m'oppose à ce projet destructeur de zone de culture et de biodiversité qui n'est pas conforme aux lois Climat et résilience et Plan Biodiversité. Il est contraire au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires du 22 novembre 2019. Ce projet n'intègre pas les enjeux Climat Air Énergie dans l'aménagement, ne préserve pas les zones humides inventoriées et ne réduit pas la consommation foncière. De plus la règle Zéro Artificialisation Nette du Plan Biodiversité 2018 n'est pas respectée. La Collectivité de tient pas son engagement devant les citoyens de réduite de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Pour finir, les ressources en eau de la vallée de Guebwiller ne sont pas suffisante pour garantir un approvisionnement en eau optimal pour ces éventuelles implantations industrielles et obère toutes nouvelles implantations d'industries à l'intérieur du périmètre des communes sur les friches industrielles et la construction d'immeuble et de maisons dans ce même périmètre. D'autre part, les ressources doivent en priorité garantir les équilibres naturels au sein des milieux aquatiques et par là sauvegarder la biodiversité qui s'écroule littéralement depuis quelques années. Tous les phénomènes découlant du réchauffement climatique sont connus et observé depuis longtemps (les différents rapports du GIEC depuis plus de 10 ans). Ils se sont accélérés depuis ces dernières années. On ne peut plus faire fi de ces conséquences dramatiques et ne pas en tenir compte dans l'aménagement du territoire. Cette expansion mettra encore plus en péril nos ressources d'eau, notre biodiversité, notre alimentation et tout simplement notre avenir. A quoi bon faire du développement économique hors sol et de l'hyper croissance pour pou des postes de travail hypothétique alors que la main d'œuvre est de plus en plus difficile voire impossible à recruter ? Bernard Goetschy
27 EHRET Emilie	Bonjour, Une nouvelle fois, un projet de ZAC vient bétonniser et imperméabiliser un peu plus de terres. Nous en manquons déjà cruellement, la plupart étant agricole, il serait temps d'arrêter de grignoter sur les espaces naturels pour construire toujours plus. D'autant plus que de nombreux locaux sont déjà disponibles dans les environs, et que de nouvelles enseignes ne sont absolument pas nécessaires. Par ailleurs, la sécheresse estivale de l'année dernière et celle déjà en cours depuis le mois de février devrait également orienter votre décision vers un arrêt pur et simple de ce projet. Les sols sont déjà secs et en manque d'eau par un excès d'imperméabilisation des sols et d'une artificialisation via l'agriculture intensives de monocultures. Imperméabiliser une telle surface supplémentaire ne fera qu'aggraver la problématique et l'enjeu de l'eau auquel nous faisons face (et ce n'est que le début !). Les espaces naturels sont de plus en plus fragmentés, les espaces locales sont déjà suffisamment chassées pour ne pas en plus leur prendre toujours plus de territoire. Ce projet n'est pas pertinent et tout simplement inutile. Combien de locaux et de terrains seront réellement occupés ? Et pour combien de temps ? Il serait plus sage et pertinent d'investir et de se pencher sur des projets de réhabilitation de friches et bâtiments existants comme le projet en cours au centre de Guebwiller. L'avenir n'est plus a l'urbanisation et à l'extension mais bien à la réutilisation et à la réhabilitation des bâtis existants, plutôt que de les laisser pourrir, se dégrader et polluer.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

28 EHRET Véronique	Je me permets de vous faire part de mon avis concernant ce projet de ZAC pour lequel je suis plus que défavorable. En effet, celui-ci conduit à la destruction d'un espace naturel primordial au vu des enjeux et du contexte actuel autour de l'eau et de l'état de sécheresse. Comme l'indique l'avis de la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité environnementale) rendu le 10 novembre 2022, le projet Daweid « conduit à une perte d'environ 27 ha de surface agricole et à la destruction de 10,3 ha de zones humides», en contradiction avec les orientations régionales et le cadre législatif (Loi « Climat et Résilience » et Plan Biodiversité). Cela n'est pas non plus en accord avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET Grand Est), approuvé le 22 novembre 2019, qui demande : - dans sa règle n° 2 d'« intégrer les enjeux Climat Air Energie dans l'aménagement », - dans sa règle n° 9 « de préserver les zones humides inventoriées », - dans sa règle n°16 « de réduire la consommation foncière ». La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette), issue du Plan Biodiversité de 2018, demande aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, avec un objectif de « zéro artificialisation » en 2050. Dans le cas de la CCRG, nous nous situons clairement dans l'amplification délibérée d'une artificialisation des terres déjà largement engagée dont l'impact sera considérable avec la perte d'espaces agricoles fertiles, l'imperméabilisation durable des sols, l'appauvrissement de la biodiversité et la destruction de zones humides régulatrices des flux de précipitations. Or, avec les épisodes de sécheresses estivales qui se suivent et même la sécheresse hivernale de cette année, ces espaces sont plus que nécessaires si nous voulons éviter des conséquences encore plus dramatiques que celles qui se profilent. Imperméabiliser de plus en plus de surface ne fera que renforcer les sécheresse, appauvrir les sols et détruire la biodiversité qui est déjà plus qu'impactée par nos activités (disparition de 69% de la biodiversité depuis le début des années 1970 !) La future ZAC est bordée : d'une part du cours du Rimbach et sa ripisylve de frênes et d'aulnes au nord, ainsi qu'un étang à l'angle nord-est de la ZAC. (« Cette ripisylve est un habitat biologique d'intérêt communautaire prioritaire » rappelle la MRAE ») ; d'autre part du Rohrgraben en limite sud. Ces sites humides accueillent le bruant jaune, un oiseau protégé et patrimonial. L'étude d'impact a également recensé une population d'Agrion de Mercure au sud-est. Cette espèce de libellules est protégée et d'intérêt communautaire. Le président de la CCRG avance que les sols actuellement cultivés en maïs ou laissés en jachère ne présenteraient pas d'intérêt pour la biodiversité. Or, dans son rapport en date du 21 juillet 2021 portant sur un projet d'urbanisation à Staffelfelden, le Conseil National de la Protection de la Nature rappelle que « l'artificialisation d'un champ de maïs, par sa non réversibilité, présente un impact qui ne peut être qualifié de faible à nul pour la biodiversité. Cela revient à nier les processus écologiques les plus basiques, et notamment la vie du sol comme support de biodiversité ». Ces terres ne sont en effet pas condamnées à rester des monocultures de maïs. D'après le GIEC, nous devrions stopper toute artificialisation des sols pour enrayer le réchauffement climatique. Le fait de bétonner ou macadamiser les terres favorise les fameux îlots de chaleur en réverbérant le soleil au lieu de l'absorber comme peut le faire un terrain naturel constitué de terre végétale ou encore mieux de forêt. Donc merci d'agir pour préserver ce que nous pouvons pour notre avenir et celui de nos enfants, en agissant maintenant et non pas en constatant encore une fois les dégâts qui auraient pu être évités.
29 Loewert Sonia et Stéphane	Nous avons consulté le dossier du projet de création de la ZAC Daweid et nous avons pris conscience que les objectifs de ce projet sont contraires aux grands enjeux auxquels l'humanité certes, mais aussi la CCRG, va devoir affronté dans la prochaine décennie et les suivantes. L'aboutissement de la transformation de cette zone est tout simplement contraire aux orientations fixées par le loi "Climat et Résilience". Nous vivons dans un monde qui se réchauffe à cause de notre empreinte carbone passée et actuelle, si nous souhaitons éviter des canicules de 90 jours à l'horizon 2100 (source : météo france) nous devons à tout prix diminuer notre empreinte carbone future en limitant la bétonisation et les activités commerciales polluantes. La préservation de nos ressources en eau sera également le premier enjeu auquel il faudra faire face mais aujourd'hui, il représente déjà un défi. Artificialiser les sols, diminue la perméabilité, que dire alors d'une artificialisation d'une zone humide. Les contradictions sont nombreuses entre les objectifs de ce projet qui résonnent comme des volontés passéistes et les enjeux pour conserver un futur désirable mais la principale concerne l'alimentation. Remplacer des surfaces agricoles en zone d'activité commerciale dans un monde où les rendements diminueront de 10% par degré de réchauffement supplémentaire est une ineptie qui s'avèrera peut-être même criminelle. Nous avons besoin de plus de maraichage et d'industries de transformation de ces produits pour retrouver une résilience alimentaire. Alors pourquoi ne pas offrir à cet espace un destin dans l'air du temps, un destin source d'espoir pour nos jeunes en transformant cette zone en exploitation de maraîchage et de vergers ? Nous aurons ensuite de l'espace dans les autres zones d'activité déjà en place pour transformer ces produits et créer une alimentation complète en circuit court. Allez les élus, pensez à la vie future de vos administrés, pensez à la vie future de nos enfants.
30 Bischoff Pierre	Il en est des paysages remarquables comme de certaines espèces animales menacées par l'homme : ils se font de plus en plus rares, en Alsace comme ailleurs. La prolifération des lotissements, l'extension des zones commerciales et industrielles existantes et/ou la construction de nouvelles, l'expansion du réseau routier, etc. sont les principaux responsables de leur disparition. Dans l'agglomération guebwilleroise, nous avons la chance de jouir d'un tel paysage : celui de l'entrée de la vallée du Florival qui s'offre aux regards lorsque, passé le pont qui enjambe la D83, l'on vient de Mulhouse par la RD430. Il est hélas gravement menacé par le projet de création d'une nouvelle zone industrielle au Daweid. Et ce ne sont pas les quelques aménagements proposés par ses promoteurs, par exemple la plantation de haies, ou la construction d'une « trame verte », qui compenseront sa destruction. Cette perspective sur l'entrée de la vallée est un pur chef d'œuvre de composition, parfaitement équilibrée, entre plusieurs types d'activités humaines et un milieu naturel : venant de Mulhouse, à gauche la vue sur l'actuelle, et importante zone industrielle, pas très belle, certes, mais relativement discrète ; à droite, l'immense champ qui borde la forêt d'Issenheim ; au fond, la vue sur le vignoble , - autre activité agricole - ; et plus loin encore, les sommets des Vosges, qui sont l'image de marque du Florival. Cette vue panoramique sur l'entrée d'une vallée vosgienne est rare, sinon unique en Alsace. Il est donc impératif de protéger ce patrimoine paysager, qui contribue fortement à l'attractivité de l'agglomération de Soultz - Guebwiller et du Florival.
31 Frédérique BRAGARD	Alors que la communauté scientifique est unanime sur les causes et les conséquences du réchauffement climatique, et qu'il est indispensable que des mesures strictes soient misent en place pour enrayer la trajectoire à plus de 2°C à l'horizon 2100 et maintenir la planète habitable, dans nos territoire les vieux réflexes d'extension et d'artificialisation, une des causes des bouleversements climatiques, persistent, au nom de l'économie et du développement. Il serait plus pertinent de se tourner vers d'autres orientations que celles proposées pour cette zone, qui ne sera accessible qu'en voiture (il n'y a pas de train et y venir à vélo ou à pied relève de l'utopie) et qui engendrera des flux de poids lourds supplémentaires. Alors que les terrains du Daweid sont actuellement cultivés et comportent des zones humides, ils sont de potentiels puits de carbone permettant de séquestrer du dioxyde de carbone. Avec ce projet de ZAC, ils deviendront demain des zones artificialisées, favorisant le dérèglement climatique. Des alternatives existent : maraîchage, vergers, jardin d'insertion, espace test agricole, qui génèreront des emplois accessibles aux personnes qui en sont éloignées et qui constituent la plus grande part des chômeurs du bassin de vie de Guebwiller. Il existe bien des espaces (déjà artificialisés ou en cours d'artificialisation) et des dents creuses dans les ZAC existantes pour l'installation des entreprises créatrices d'emploi. Certes, s'installer dans un espace qui n'est pas nouvellement urbanisé fait peut-être moins briller les yeux des chefs d'entreprise, mais l'avenir de nos enfants se joue maintenant, entendons raison.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

32	GOISNARD Cyril	Inadmissible à l'heure actuelle de poursuivre la destruction de lieu naturel entre les inondations, les canicule, la destruction des espèces animales ett végétale, ce projet est un total non sens. Réutilisons les anciennes friches industrielle coute plus cher mais est preuve d'intelligence dans l'administration des territoires !
33	Pauline M.	Je m'oppose à ce nouveau projet d'artificialisation des sols qui va enlaidir l'entrée de la vallée et surtout bétonner des sols agricoles qui devraient être réservés à un usage alimentaire. De plus, cette zone amènerait plus de circulation, plus de consommation d'eau... Elle ne va décidément pas dans le sens de la transition écologique. Que nos responsables politiques prennent conscience de l'époque à laquelle on vit, des enjeux primordiaux liés et qu'ils prennent les bonnes décisions !
34	Limouzin Martin	A l'heure où faire quelque chose d'aussi basique que se nourrir coûte de plus en plus cher transformer des terres agricoles c'est fermer les yeux face au futur. Il faut recommencer à produire en local, plutôt que d'implanter de nouvelles entreprises à tout prix
35		Vu le nombre de zones commerciales déjà en place à l'entrée de la vallée du florival, pourquoi une de plus. La croissance est un modèle obsolète et il est urgent de faire des choix raisonnables.
36	DF	Au nom d'une hypothétique "attractivité économique" on sacrifie cadre de vie et environnement ; en fait, on défend comme toujours les intérêts spéculatifs de quelques individus au détriment du bien commun. NON NON et NON à cette hérésie, l'entrée de notre Vallée est déjà suffisamment saccagée et bétonnée, on est déjà allé beaucoup trop loin, notamment à Issenheim où le lotissement Fleck provoque des hauts-le-coeur , tellement c'est cauchemardesque ...bon courage aux futurs habitants de ces clapiers en pleine zone inondable !
37	Schuler Florian	Bonjour, il faut arrêter ce genre de projet qui n'est plus en phase avec les enjeux environnementaux actuels (6ème vague d'extinction du vivant, artificialisation des sols, indépendance alimentaire, réchauffement climatique) Il existe tellement de rapports expliquant en quoi ce genre de projet est néfaste, mais voilà un rapide résumé: - moins de surface de forêts donc moins d'espace pour le vivant (plantes, animaux, insectes); j'imagine que vous connaissez la notion de chaine alimentaire. - moins de surface agricole: l'actualité montre à quel point nous avons besoin de terres agricoles (même si il y a aussi à débattre sur la façon de les utiliser) - moins de forêts : moins d'espace pour absorber la chaleur et s'y réfugier pendant les périodes de canicule. - plus d'urbanisation: encore des zones laides à l'approche des villes. Il y a suffisamment de friches industrielles inoccupées à réinvestir. Il y a encore plein d'arguments allant à l'encontre de ce projet archaïque que les associations environnementales locales vous ont déjà apportées. En espérant que les arguments seront vraiment lus et pris en compte par cette concertation publique. Cordialement, Schuler Florian
38	Morant Cédric	Je m'oppose à ce projet d'augmentation du bâti au détriment d'un écosystème rare et précieux (ripisylve), surtout si les gains économiques pour le Florival sont plus que douteux. Je soutiens au contraire les projets de permaculture locale allant dans le sens de l'autonomie alimentaire et de la décroissance. J'ajouterai que le bon sens voudrait qu'on densifie l'urbain au lieu de l'étendre: rénovez donc davantage et avec plus d'intelligence le centre-ville de Guebwiller plutôt que de répandre la banlieue pavillonnaire, svp!
39		L'avis sur le projet émis par la MRAe est cinglant. L'impact sur notre résilience alimentaire et hydrique est important. Quant à la bétonisation, les vivants meurent parce qu'ils n'ont plus de lieu pour vivre. La croissance semble être votre seul crédo, mais ça ne m'intéresse pas du tout. Ce qui est intéressant, c'est le progrès, le bien vivre, l'amour, la créativité. La décroissance, je l'appelle de mes vœux, elle ne doit pas faire peur. le PIB on s'en fiche, ce n'est pas ça qui est important dans nos vies. Je m'inscris en faux par rapport à ce dogme, basé sur l'idée magique que la croissance est quelque chose d'inexorable et bon pour nos vies. La corrélation entre la croissance du PIB et la dévastation écologique est un fait, ce projet en est la triste preuve.
40	Gilles ACKER	Je pense qu'il existe des friches industrielles encore disponibles sur le territoire, plutôt que d'utiliser des terres agricoles. Je ne crois pas aux promesses des industriels et entrepreneurs, et aux politiques! Désolé,mais ces terres devraient servir et être réservées aux futurs agriculteurs que vous devrez aider à l'instalation. Stop à la bétonisation de toutes les terres et forêts. Salutations
41	Un Issenheimois dépité par l en devenir de son village	Habitant à proximité du projet je suis totalement opposé à sa réalisation. Il y a suffisamment à faire dans la zone de soultz entre les friches et les terrains libres. Je pense qu Issenheim prend largement sa part avec tout ces lotissements qui voient le jour dans notre ancien beau village qui sera bientôt plus qu une ville dortoir de plus.
42	Schneider Marie	Je trouve ce projet irresponsable au regard des enjeux climatiques, alors que certaines communes réduisent les projets d'urbanisme, le florival fait l 'inverse. L'été dernier à été très difficile à cause du manque d'eau, il me paraît évident que les choses ne vont pas s'améliorer comment peut on Ignorer le fait que les réserves d'eau sont déjà insuffisantes pour la population actuelle ?

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

43 Baumann Louise	Bonjour, je vous écris aujourd'hui pour vous exprimer mon opinion concernant la zone d'activité Daweid. Au vu des changements climatiques actuelles qui s'accentuent d'année en année il me semble primordial de conserver des espaces non bétonner. Cela m'attriste beaucoup quand je vois des bâtiments de logistique ou autres « bouffer » les terres agricoles. Il me semble extrêmement important de préserver celles-ci en optimisant/ revalorisant l'existant. En espérant que vous saurez faire un choix digne pour notre avenir! Cordialement, Louise NB : Commentaire reversé dans le registre par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire
44 CANONICO ESTELLE	Pourquoi encore une ZAC, déjà celle de Soultz (prolongement de la déchetterie), entre les nouveaux lotissements entre Issenheim et Soultz (au bout de la rue St Georges) il faudrait mieux réhabiliter les anciens bâtiments et laisser la nature tranquille, à moins qu'il n'y ai un aspect financier qui échappe au contribuable.
45 POIGNANT BRUNEAU	Vous prétendez réaliser cette ZAC Daweid pour créer des emplois, c'est l'argument massue que vous répétez à l'envie. Or, comme vous l'avez dit plusieurs fois en réunions publiques, vous ne connaissez pas le type d'entreprise qui s'installera, vous ne connaissez pas les profils d'emploi recherchés par ces entreprises et vous ne pouvez pas imposer aux entreprises d'embaucher telle personne plutôt que telle autre. Vous êtes donc dans la totale incapacité de garantir que ces emplois profiteront bien à la population de notre bassin de vie ou qu'ils ne seront pas qu'un simple transfert à l'intérieur du territoire. Je constate, par ailleurs, que la CCRG n'a pas commandé d'étude spécifique sur l'emploi alors qu'elle l'a fait pour des tas d'autres sujets de moindre importance. Votre argument "création d'emplois" est donc pour le moins peu convaincant. Pour créer ces hypothétiques nouveaux emplois, vous allez sacrifier, de façon irréversible, 27 ha de bonne terre agricole qui pourraient utilement être cultivées pour nourrir la population locale. Vous ne semblez pas avoir pris conscience de l'urgence climatique, de la nécessaire résilience alimentaire, de la tragique perte de biodiversité; pourtant l'actualité est là pour nous le rappeler tous les jours! Il est de votre responsabilité, en tant qu'élu.es, d'anticiper les changements à venir, d'y préparer notre territoire et de penser aux générations futures qui vont hériter de ce Florival artificialisé que vous leur laisserez. Il semble donc évident qu'il faille donner la priorité à la préservation des terres agricoles et s'engager sérieusement dans la « zéro artificialisation » comme demandé par le gouvernement. Vous vous targuez de vouloir faire de cette zone "la vitrine écologique de la communauté de communes". Chiche ! Faites de ces 27 ha un modèle écologique et social en arrêtant ce funeste projet inutile et imposé et en favorisant la création de maraîchages et de cultures nourricières bio, l'implantation de petites entreprises de transformation (conserverie, brasserie, cuisine collective, etc) en périphérie de la zone, un verger-conservatoire pédagogique, des ruches, des micro-fermes de type péri-urbain, de l'agro-foresterie en bordure des voies de circulation, un jardin partagé d'insertion, un agro-parc, l'économie sociale et solidaire en privilégiant des structures d'insertion, etc. Donc mon avis est : NON à la ZAC Daweid
46 Anonyme	Je suis contre ce projet, on ne peut plus raisonner comme dans les années 70 (toujours plus d'entreprises, toujours plus d'emplois, toujours plus de richesses crées, etc.). On sait que cela ne fonctionne pas et qu'au final ça génère toujours plus d'inégalités et de pauvreté. L'urgence climatique est là, il va falloir prendre un virage rapidement et intelligemment si nous ne voulons pas aller dans le mur.
47 BAILLIEUX Reine	Je soutiens totalement votre démarche, vos arguments et les propositions de remplacement au projet de la comcom.
48	Il est incompréhensible qu'à l'époque actuelle avec des enjeux climatiques et environnementaux sans précédent, de tels projets puissent encore voir le jour. Tandis que la CCRG reste complètement inaccessible rapidement et facilement en transport en commun, que la voiture individuelle est indispensable pour s'y déplacer efficacement, créer de nouvelles zones d'attraction économique devrait être complètement interdit. De plus que cette zone sera construite au détriment de nombreux hectares de terres agricoles, indispensables pour la résilience alimentaire du territoire d'ores et déjà en déficit. Ce projet est une aberration pour la résilience à long terme du territoire. La CCRG ne manque pas de friches à réinventer et à réinvestir pour mener à bien ce type de projet et ferait mieux de mettre les moyens dans l'accessibilité de leur territoire. Au regard de l'évolution de l'accessibilité aux carburants, ses citoyens auront surtout besoin de pouvoir se déplacer jusqu'à leur travail et aux commerces de première nécessité. Ce n'est pas pour rien que la commune de Guebwiller perd des habitants d'année en année.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

49 Association VAL	L'association VAL (Vivre et Agir à Linthal – 268 membres), réunie en Assemblée Générale ce samedi 4 mars 2023, a validé à l'unanimité son opposition ferme et définitive au projet de transformation de 27 ha de terres agricoles et de zones humides en ZAC, au Daweid d'Issenheim. Nous déplorons et dénonçons : - le déni climatique de la CCRG, avec des initiatives de « développement » issues d'une idéologie écocide tournée vers le passé, - la destruction massive de terres agricoles fertiles destinées à nourrir les habitants, - le non-respect du principe impérieux de réduction puis d'arrêt de l'artificialisation des sols, - la mise en péril de la relocalisation des biens de consommation et de l'autonomie alimentaire, - l'impact dramatique de l'urbanisation sur la biodiversité et les milieux humides (ripisylves, roselières), - la dégradation massive des paysages à l'entrée du Florival avec l'inflation des verrues bâties à Issenheim, - le chantage à l'emploi pratiqué par la CCRG et l'incohérence de ses prévisions, - les lourdes menaces d'augmentation du trafic routier et des pollutions atmosphériques, - l'absence totale de prise en compte du projet de remise en état de la liaison ferroviaire Bollwiller-Guebwiller, - l'impact du réchauffement climatique sur l'accélération des pénuries d'eau potable - la non conformité chronique de la station d'épuration d'Issenheim. Nous faisons appel à la responsabilité des élus de la CCRG et leur demandons d'abandonner ce projet dévastateur dont la concrétisation aurait des effets dramatiques sur l'avenir du territoire et sur le bien-être de ses habitants.
50 KNOERR Michel	Est ce que dans cette démarche, les décideurs ont cherché et visité ce qui se fait en France et autre part en Europe. Vu le projet, cela nécessite un benchmark important qui prend en compte de s'inscrire dans la durée et les contraintes d'une société beaucoup plus frugale: cf toutes les recommandations du GIEC par exemple. Il existe aujourd'hui des expérimentations Territoires Pilotes de sobriété foncière comme par exemple celle menée par l'Agglomération du Pays de Dreux. Ce n'est pas exactement la même situation mais il y des éléments très interessants. Ces recherches permettent de conclure que le projet de création de la ZAC Daweid ne répond pas à une vision de notre territoire pour les dizaines prochaines années (qu'est ce que 50 ans, c'est demain ! et les personnes qui construisent une maison aujourd'hui pensent que celle ci pourra les habriter et la transmettre à leurs enfants) si ce n'est qu'il nous envoie encore plus vite dans le mur de notre civilisation.
51 GRANDIDIER Jean-Louis	Bonjour, Nous faisons déjà face à des crises majeures qui vont s'amplifier dans les années à venir et pour lesquelles nous devrons obligatoirement être résilients. Résilience climatique, résilience énergétique, résilience alimentaire et résilience de la biodiversité. Climat : Les canicules, sécheresses, pénuries d'eau et incendies que nous venons de vivre l'année passée ainsi qu'en ce début d'année ne sont qu'un avant-goût de ce qui nous attend. Il est donc indispensable de préserver nos milieux naturels ainsi que nos réserves d'eau. Le SAGE vient d'émettre une recommandation de surélever le barrage de la Lauch de 3 mètres afin de faire face à l'évaporation et aux périodes de sécheresse ceci à périmètre constant donc pour un même nombre d'habitants. Toute construction supplémentaire viendrait obérer les travaux effectués. A ce titre, la communauté du Pays de Fayence dans le Var vient de geler tout nouveau permis de construire pour les 4 ans à venir que ce soit maison individuelle, immeuble ou zone d'activité diverse en raison du manque d'eau, décision avalisée par la préfecture. Or le Sud de la France n'a que quelques années d'avance sur l'Alsace où il est prévu un climat équivalent à celui du Sud de l'Espagne d'ici 2050. Energie : La société Carbon 4 dont les chiffres sont repris par l'ADEME prévoit une production mondiale de pétrole divisée par 2 d'ici 2050, soit dans 27 ans. Il en résulte naturellemnt devant cette énorme contrainte de rapprocher les lieux d'habitation des lieux de production alimentaire et des lieux de travail. Alimentation : Devant ces défis majeurs, il relève du bon sens de garder à proximité des sols non artificialisés pour permettre la production de nourriture qu'elle soit maraichère, sous forme de verger voire de pâture. Biodiversité : Elle est en grand déclin d'autant que cette zone " Daweid" jouxte un court d'eau, une zone humide et de la forêt. Si l'abeille est l'animal emblématique de cette biodiversité, la future zone d'activité mettrait à mal toute une population d'insectes, d'oiseaux et de petits mamifères vivant à cet endroit. De plus, la nappe phréatique déjà polluée et en baisse dûe à la sécheresse serait également mise à contribution pour alimenter les infrastructures prévues. Gouverner, c'est prévoir dit-on. Il appartient donc aux élus de tous bords de faire preuve de bon sens et d'anticiper une situation déjà très critique en préservant toute cette zone en la laissant au milieu naturel sous peine de devoir prendre des mesures autrement plus restrictives dans le futur de surcroit dans l'urgence ce qui n'apporte jamais rien de bon. Cordialement. Jean-Louis GRANDIDIER
52	Pourquoi ne pas compléter les dents creuses présentes dans les ZI existantes au lieu de bétonner encore et encore ?..

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

53	Association Brigitte Schick	L'association Brigitte Schick, fondée en 1989, consacre ses efforts à la défense du patrimoine bâti et paysager de la région de Guebwiller. Elle considère en effet que notre patrimoine ne peut être réduit à quelques monuments historiques ou édifices anciens, tels que, à Guebwiller, les églises Notre-Dame et Saint-Léger, ou le château de la Neuenbourg, mais qu'il forme un tout qui ne peut être dissocié. Si ses éléments majeurs sont généralement bien mis en valeur et font l'objet de restauration, il n'en va pas de même pour d'autres de ses composantes, en particulier certains paysages remarquables. Or celui situé à l'entrée de la vallée est menacé par la construction d'une nouvelle zone industrielle au Daweid. Or ce panorama sur l'entrée de la vallée du Florival, lorsque, venant de Mulhouse par la RD430, on se rapproche de Guebwiller, est grandiose et participe à l'attrait de Guebwiller et de sa région. Son altération par la construction de cette zone industrielle entraînerait sa banalisation et ruinerait donc, à jamais, un paysage d'une rare qualité visuelle. A-t-on donc réellement conscience de l'empreinte notoire que va laisser, ou que pourrait laisser s'il est réalisé, le projet de ZAC Daweid dans le paysage de notre entrée de vallée ? L'agriculture y prédomine et a donné de vastes champs, des bosquets, un vignoble traditionnel avec une variété de conditions naturelles (ruisseau, fossé, zone humide) riches en diversité d'espèces. Ne va-t-on pas, avec ce projet, à contre-courant de l'intérêt que manifestent notre société et le public en général pour la préservation des paysages face aux générations futures ? Il convient de rappeler qu'une Convention européenne du paysage, adoptée en 2000 par le Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. Elle a pour objet d'appeler les autorités publiques à adopter au niveau local, régional, national et international, des politiques et des mesures de protection, de gestion et d'aménagement des paysages à travers l'Europe. Elle concerne tous les paysages qui déterminent le cadre de vie des populations, qu'ils soient remarquables ou ordinaires, ruraux, urbains ou périurbains. Cette convention note que les évolutions des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, continuent à accélérer la transformation des paysages en raison, en autres, d'une utilisation non respectueuses des terres. Le projet de ZAC Daweid n'y fait pas défaut. Guebwillerois de naissance et magistrat de son état, citons Georges Dürrwell (Guebwiller 1854 – Saïgon 1921) qui, dans un article paru en 1894 dans la Revue d'Alsace, louait la beauté de notre entrée de vallée sans se douter qu'elle serait affectée par un projet de territoire plus d'un siècle plus tard : "Il y a sans doute dans les grandes chaînes de montagnes qui couvrent La France et la Suisse, dans les Alpes ou aux Pyrénées, nombre de sommets, auprès desquels notre ballon, avec ses 1426 mètres, n'occupe qu'une place modeste dans l'échelle des altitudes ; mais peu de montagnes sont si heureusement découpées ; peu, aussi admirablement placées dans le cadre qui leur convient. Lorsque, venant de la plaine, on débouche, à mi-chemin d'Isenheim et de Soultz, entre les deux plateaux de grès, l'Oberlinger et le Grossberg, qui forment l'entrée de notre vallée, l'on a devant soi l'un des plus beaux et des plus harmonieux panoramas que l'on puisse rencontrer dans les Vosges :" Association Brigitte SCHICK Association à but non lucratif de droit local 1908 (inscrite au registre des associations du Tribunal d'instance de Guebwiller, Volume 15 - Folio 847) 1 rue des Boulangers 68500 GUEBWILLER
54	VILA	je suis contre cette artificialisation des sols, il y a eu un projet de prison maintenant une ZAC tout cela pour des raisons financières, faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune, Création de nouveaux emplois, pas certain car ce seront des emplois déplacés, la station d'épuration n'est pas faite pour absorber ces rejets, la nappe phréatique est à 1,50 m de profondeur qui me certifie qu'il n'y aura pas de pollution, je suis pour la protection de zones naturelles, pour des jardins collectifs, des vergers, il faut produire local, on voit ce qui se passe avec la guerre en ukraine, la crise sanitaire, anticipons et protégeons notre cadre de vie.
55	Monnier Gérald	Nouveaux résidents sur la commune de Guebwiller depuis octobre, nous avons appris avec stupéfaction le projet "daweid". L'attractivité de Guebwiller et sa périphérie réside essentiellement dans son environnement naturel et c'est ce qui nous a motivé à nous installer ici. Au delà, la proximité de Colmar et Mulhouse, points forts également de la communauté de communes semble répondre de manière largement suffisante aux besoins de commerces divers et variés à proximité. In fine, ce projet me semble etre totalement contre productif eu égard aux points forts de la ville et de la communauté de communes.
56		L'article L110-1 du code de l'environnement stipule que "Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. II. - Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." La politique de préservation du paysage s'articule autour de 4 axes : •développer un cadre réglementaire permettant de protéger les paysages remarquables, et de gérer le paysage du quotidien ; •améliorer la connaissance et la diffuser ; •proposer des démarches partenariales dédiées au paysage ; •soutenir la compétence.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

57	Alsace Nature Florival	Le 20 septembre 2022 et le 27 février 2023, le projet Daweid a été discuté en Coordination Départementale d'Alsace Nature, sur les bases du projet de la CCRG, de l'avis de la MRAe et des orientations des nouvelles réglementations de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » et de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » : - Considérant que la mise en œuvre du projet de ZAC Daweid constituerait une menace irréversible sur les équilibres agricoles, naturels et paysagers de l'entrée du Florival, au mépris des grands enjeux climatiques qui imposent désormais leurs priorités d'intérêt général à toute décision publique ; - Considérant qu'une urbanisation massive de terres agricoles fertiles engendrerait un surcroît de déperdition des sols destinés à assurer l'autonomie alimentaire de notre territoire ; - Considérant que l'artificialisation envisagée, notamment sur zones humides, réduirait considérablement la perméabilité des sols et l'approvisionnement de la nappe phréatique ; - Considérant les conséquences irrévocables qu'auraient ces activités humaines sur la quiétude de la faune et de la flore, avec une amplification inévitable de la perte de biodiversité ; - Considérant que l'accélération du réchauffement climatique, l'augmentation de fréquence des canicules et la raréfaction des ressources en eau du bassin versant de la Lauch exigent une réduction drastique des projets résidentiels et économiques afin que l'eau puisse continuer d'alimenter et faire vivre les milieux aquatiques ; - Considérant la non-conformité de la STEP d'Issenheim et le peu d'empressement de la CCRG à assurer une mise aux normes, avec tous les risques de santé publique et d'impact désastreux sur les espaces naturels induits ; - Considérant la grave dégradation de la cohérence paysagère et de l'attractivité du Florival que générerait l'aménagement de nouvelles verrues bâties en entrée de vallée ; - Considérant la lourde menace d'une augmentation durable du trafic routier, déjà largement saturé, et de l'impact sanitaire des pollutions atmosphériques dans une vallée « goulot d'étranglement » privée de toute desserte ferroviaire ; nous, groupe local Florival d'Alsace Nature, exprimons notre hostilité la plus ferme à ce projet qui relève d'une idéologie de fuite en avant aussi obsolète qu'irresponsable et suicidaire. Nous demandons une sanctuarisation de toutes les terres agricoles du territoire de la CCRG et un soutien sans équivoque aux filières locales qui ont pour mission de nourrir les habitants, en privilégiant la relocalisation alimentaire, les circuits-courts, la transition écologique des pratiques et les économies d'énergie. Nous comptons sur vous, la Planète compte sur vous, les Générations Futures comptent sur vous : n'engagez pas le Florival, ses femmes, ses hommes et ses enfants à contresens de l'Histoire ! Guebwiller, le 10 mars 2023
58	Baumlin Marie Christine	Nous ne pouvons pas continuer à étendre les constructions sans nous poser la question du devenir du vivant. La terre c'est la vie et nous devons respecter cet écosystème qui est aujourd'hui menacé. Nous ne comprenons pas la nécessité d'agrandir la zone industrielle alors que l'existante n'est toujours pas rentabilisée. Nous ne voulons pas d'une entrée dans le Florival qui ressemble à une banlieue. Stop à ces constructions comme à Wittenheim, Ensisheim et Cernay. Nous avons la chance de vivre dans un endroit agréable et qui a un potentiel touristique, alors pourquoi tout gâcher ? Ne défigurons pas le paysage et ne détruisons plus. Merci pour votre attention.
59	Hecky Philippe	Les habitants de la CCRG ont besoin d'emplois locaux et durables. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette orientation permettant au plus grand nombre d'y travailler, ce qui est d'ailleurs plus que souhaitable pour la qualité de vie de tous, mais aussi pour réduire la pollution et les nuisances dues aux transports. Nous devons notamment penser à la jeunesse, mais pas à elle seule, qui doit avoir des perspectives de pouvoir travailler ici, pour limiter les déplacements domicile-travail, pour pouvoir rester et s'installer et profiter de la chance que nous avons d'habiter dans un cadre de vie exceptionnel que nous devons préserver. Dynamiser le bassin de vie, en y développant tous types d'emplois, des moins aux plus qualifiés, nous adhérons au projet, mais pas à n'importe quel prix ! Pas au détriment de terres agricoles ! Pas en artificialisant ces sols en les imperméabilisant mais au contraire en intégrant dans notre logique de pensée qu'il faut favoriser au maximum la biodiversité en tous lieux, que ce soit dans toute zone construite, zone d'activité ou d'habitat, ou naturelle. L'enjeu pour les générations futures est fondamental. Nous en sommes là, et c'est aussi la loi « Climat et Résilience» qui a dû le dire récemment, en août 2021 pour nous mettre face à nos responsabilités. Il s'agit aujourd'hui de valider une nouvelle zone industrielle et artisanale aux portes du Florival. Face aux enjeux futurs, nous ne sentons pas une forte volonté de la majorité des élus de la CCRG d'y accueillir les entreprises les moins polluantes, les plus vertueuses en matière d'impact sur l'environnement ou de consommation d'espace ou de sobriété énergétique, innovantes et créatrices de plus-value environnementale. Dans le domaine de la décarbonation de l'énergie, par exemple, l'Autorité environnementale recommande d'intégrer des exigences d'équipement plus élevées que les obligations réglementaires par rapport au réel potentiel de développement du photovoltaïque sur la zone. Elle estime aussi que l'évaluation des trafics générés par la création de la ZAC apparaissant dans l'étude d'impact est difficile. Elle recommande d'étudier plus précisément les possibilités de raccordement au réseau cyclable au nord de la RD430 en direction d'Issenheim pour permettre une liaison sécurisée avec les gares les plus proches. Bref, tout cela pour dire que nous relevons une absence de critères de garantie pour des activités et des industries à faible impact alors que l'opportunité existe de les demander. Aujourd'hui il n'y a aucune prise en compte de surfaces agricoles nouvelles si ce n'est une compensation financière. Ni de soutien à l'installation de maraîchage en agriculture bio par exemple, pour relocaliser en partie notre alimentation, favoriser les cultures et les circuits de consommation de proximité alors que nous en aurons cruellement besoin. Nous ne pouvons que déplorer que cela ne soit pas dans les compétences de la collectivité. Aujourd'hui de sérieuses interrogations subsistent : la MraE, après l'étude d'impact, pose des questions d'intérêt général : mesures d'intégration paysagère à définir ; destruction de 10,3 ha de zones humides sous compensation prévue mais non précisée où et quel dimensionnement ; mise en conformité préalable de la station d'épuration ; l'étude d'impact relève que la nappe se situe à faible profondeur au niveau de l'aire d'étude (1,5 à 3 m), impliquant une vulnérabilité moyenne à forte par rapport aux pollutions et aux eaux de ruissellement des espaces publics. Compte tenu des imprécisions du dossier l'Autorité environnementale devra à nouveau être saisie pour avis. D'autre part une révision du SRADDET et du SCOT se profilent, personne ne sait quelle sera l'évolution du contexte économique, parmi d'autres questions. En l'état actuel du projet nous émettons de très sérieuses réserves et nous sommes abstenus lors du vote du 9 février. Philippe Hecky, Hélène François-Aullen, Christian Facchin - Conseillers Communautaires CCRG

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

60	Muller Jacques	En tant qu'ingénieur agronome aujourd'hui à la retraite et au regard des enjeux majeurs auxquels l'humanité se trouve désormais confrontée, plus particulièrement le réchauffement de la planète à l'origine d'un dérèglement croissant du climat et la perte continue de biodiversité, je considère que le projet soumis à la consultation est tout simplement hors-sujet. Conceptuellement, il relève d'une approche datée du siècle dernier, au sein de laquelle le développement d'un territoire était fondé sur la prédation des ressources, en l'occurrence des terres agricoles. Nonobstant les "dispositions vertes" mises en exergue par la CCRG, ce projet s'inscrit dans une dynamique aux antipodes d'un développement soutenable. Je souhaite mettre en avant deux points essentiels à mes yeux. Le premier est que la préservation des surfaces agricoles est devenu un impératif de premier rang, que ce soit au plan mondial comme au niveau territorial, dès lors que la population mondiale continue de s'accroître et que l'on observe partout dans le monde une baisse tendancielle des rendements agricoles. Cette dernière est liée à la baisse d'efficacité des intrants utilisés, notamment les pesticides qui portent directement atteinte aux auxiliaires des cultures et finissent même par induire des phénomènes de résistance au niveau de la faune et de la flore indésirables. Elle est également liée au changement climatique qui induit de graves problèmes au niveau des disponibilités en eau et un dérèglement des écosystèmes à l'origine d'apparition de nouvelles maladies des plantes. Ainsi la préservation des terres agricoles ne relève pas du slogan, c'est devenu un impératif. Et rien ne justifie que la CCRG fasse l'impasse sur un tel sujet. Le deuxième est que la recherche de résilience alimentaire n'apparait plus comme une vue de l'esprit. La guerre en Ukraine montre - s'il en était encore besoin - la nécessité de relocaliser la production alimentaire afin d'éviter les aléas sur lesquels un territoire n'a aucune prise : celui de la production sur des espaces agricoles éloignés, au niveau national, européen voire mondial, celui de la flambée des cours des énergies fossiles et celui de la géopolitique. Tous les experts en conviennent : la résilience alimentaire ne repose pas seulement sur celle du modèle agricole qu'il s'agit de faire évoluer en profondeur, elle revêt également une dimension territoriale. En témoigne notamment le Plan Climat du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon qui, à l'issue d'une longue réflexion menée durant l'année 2021, à conclu sur la nécessité de ne pas continuer de détruire des terres agricoles de proximité dès lors que le foncier est devenu insuffisant pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs. Il faut souligner l'approche parfaitement consensuelle des parties prenantes, de la DRAAF au PNRBV en passant par la DDT, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'Agence de l'Eau, la MSA... et la CCRG. Certes le maïs n'apparaît pas comme la culture première de proximité pour approvisionner un territoire. Mais rien n'empêche la CCGR d'initier le développement d'un projet qui s'inscrit pleinement dans le paradigme nouveau qui s'impose désormais à nous. Celui par exemple d'une zone maraîchère en agriculture biologique permettant l'approvisionnement en fruits et légumes de qualité un territoire de proximité, avec son cortège d'emplois stables liés à l'existence d'un filière alimentaire courte : activité agricole (de tels systèmes agricoles sont riches en emploi) et activités de transformation locale. De nombreuses villes de part le monde - notamment celles faisant partie du réseau "villes en transition" - ont développé de tels projets innovants. La CCRG affirme que le projet d'aménagement DAWEID doit être une « vitrine de l'engagement écologique du territoire intercommunal ». C'est pourquoi elle doit abandonner le projet actuel qui repose sur des paradigmes dépassés : nous sommes entrés il y a plus de deux décennies dans le XIième siècle !
61	MARTIN Isabelle	Membre du Conseil de Développement du PETR, je ne peux que m'interroger sur les décisions engagées dans le projet de la ZAC « Daweid » ; lequel ne tient nullement compte : 1. De la consultation citoyenne, 2. Des études scientifiques et techniques communiquées (donc connues) 3. De la réglementation en matière de gestion de l'eau et des sols, conformément à l'agenda 2030 4. Des conclusions du Conseil de Développement du PETR, dont voici ci-après quelques extraits (nous avons conscience de notre mission non d'experts mais de conseils, suite à des travaux désintéressés, si ce n'est dans l'intérêt premier du Plan Climat) : 5. Des principes d'actions qui sont proposés pour revoir la priorisation de certaines actions : - arrêter d'aggraver la situation et favoriser les projets s'inscrivant dans la vision d'un territoire décarboné et la limite de + 1,5 ° d'ici 2050 - démarrer au plus vite ce qui prendra le plus de temps - rechercher l'efficacité avant tout - privilégier des objectifs partagés avec d'autres territoires - anticiper pour pouvoir prendre appui sur les crises et planifier dès aujourd'hui les transformations les plus ambitieuses pour tenir le cap et naviguer dans un environnement incertain . AMÉNAGEMENT (actions 5 et 6) Globalement les actions répondent au but recherché, sous les réserves suivantes : Rapprocher les services des habitants, lorsque c'est possible, est nécessaire afin de limiter les déplacements motorisés, l'idée de la « Ville quart d'heure »pourrait servir comme base des études à venir, dans une déclinaison adaptée aux zones plus rurales. Veiller au respect des règles actuelles dans les aménagements, et les anticiper : (végétalisation, non artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales et de ruissellement …). La création et le développement d'îlots de fraîcheur doit devenir un véritable principe en limitant les espaces non végétalisés et/ou non perméables, tant dans les espaces publics que lors des délivrances des autorisations d'urbanisme chez les privés. A ce titre, une taxation des surfaces imperméabilisées pourrait être dissuasive, comme c'est le cas dans d'autres territoires. Les « jardins cailloux » sont à proscrire. Prendre en compte les impacts/conséquences des projets d'aménagement sur le climat, la biodiversité … BIODIVERSITÉ-EAU (actions 7 et 8) Pour la Biodiversité , 2 leviers principaux ont été identifiés : l'agriculture et les collectivités Pour la partie agricole : Travailler avec la profession pour diversifier les assolements et maintenir des intercultures Soutenir, notamment avec le monde scientifique, les partenariats, les projets pilotes, la recherche, les retours d'expérience Mieux rémunérer les actions et services environnementaux Recréer un dialogue entre le monde agricole et les habitants et acteurs du territoire Pour les collectivités : Mettre en œuvre rapidement l'objectif ZAN Renaturer les espaces publics artificialisés (ex cours d'école), limiter l'artificialisation des espaces nouvellement bâtis et inciter à la renaturation dans les espaces privés et les délaissés (voies ferrées désaffectées définitivement par exemple) Systématiser l'extinction de l'éclairage nocturne (trame noire) COLLECTIVITÉS (actions 10 à 11) Ces actions sont classées prioritaires, c'est positif. Selon les territoires, on constate qu'elles sont très diversifiées, pertinentes, et portent sur des améliorations des équipements publics. Les projets concernant le bâti rentrent dans le champ des obligations du « Décret tertiaire » sur les performances énergétiques. D'autres relèvent d'initiatives qui ne peuvent qu'être encouragées, comme la production d'électricité solaire sur les bâtiments et parkings. Au niveau de la transition climatique, les collectivités, sous le regard constant de leurs habitants, se doivent d'être exemplaires à tous les niveaux possibles.(…)

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

62	Aullen Philippe	La crise sanitaire et le conflit aux portes de l'Europe ont révélé l'urgence de relocaliser notre production agricole afin de pouvoir être autonomes Là, nous sacrifions 10,3 hectares de zone humide et 27 hectares de terres agricoles sans prise en compte de la faible profondeur et de la vulnérabilité de la nappe phréatique La loi Climat résilience de 2021 fixe un objectif de « zéro artificialisation net » certes à l'horizon 2050, nous devons commencer dès à présent. La Zac Daweid ne sera accessible que par la route ce qui amènera un afflux de véhicules particuliers et de poids lourds sur des routes déjà largement saturées aux heures de pointe, donc une pollution complémentaire à l'entrée de la vallée. Cette nouvelle zone sera une véritable verrue à l'entrée du Florival au pieds des Vosges.
63		La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et la commune d'Issenheim ont décidé de transformer des terres agricoles, destinées à produire notre nourriture, en espaces bétonnés. Il s'agit d'un projet de création d'une ZAC de 37,22 ha au lieu-dit Daweid et d'un lotissement de 9,47 ha (226 logements) entre les quartiers Pfleck et des Fontaines, terrain en partie inondable. Ce sont ainsi en tout l'équivalent de 50 terrains de football, soustraits aux espaces naturels et agricoles, qui sont en danger ! Et c'est sans compter les nombreuses zones déjà artificialisées au cours des vingt dernières années... C'est honteux !!! Assez de ces terres sacrifiées pour se faire de l'argent
64		L'arificialisation des terres agricoles ou sauvages n'est vraiment plus dans l'air du temps. La plus grande richesse de notre région est la beauté de sa nature qu'il est impératif de préserver. Merci
65		Le GIEC est formel, il est urgent de stopper l'artificialisation des sols dans le but de stopper le réchauffement climatique.
66	Bernard Alain	Je ne suis pas d'accord avec l'artificialisation des terres agricoles du Florival. Ce projet de la ZAC Daweid prévoit de bétonner 27 ha de terres agricoles à Issenheim. Chaque année c'est la superficie d'un département français qui est artificialisé. Ces terres doivent revenir à un agriculteur! Merci de prendre en compte ma requête.
67	Coulouma Elisabeth	Je suis scandalisée de ce énième projet de bétonisation de terres agricoles. Des zones d'activités il y en a à foison un peu partout. en France. Ce n'est pas cela qui va créer des emplois pérennes, contrairement au maraîchage et à l'agriculture nourricière..Un jour s'approche où nous n'aurons aucune autonomie alimentaire. C'est de la très mauvaise gestion. Les villes sont remplies de bureaux et de bâtiments commerciaux inutilisés. Le gouvernement avait promis de stopper l'artificialisation des terres il serait temps d'appliquer ce principe. La France vient d'être condamnée pour défaut d'action pour le climat : le beton c'est du CO2 en quantité!
68		Je suis opposée à ce projet
69	Leonore Thomassin	Bonjour, J'ai pris connaissance de ce projet, et après lecture des différents documents mis à la disposition des citoyens, je suis d'accord avec le collectif protestant contre la création de ce projet. Je suis très au fait de l'urgence que peut représenter le changement climatique et la nécessité des collectivités, de toutes les collectivités, d'agir dans le sens de la préservation de l'environnement. Or, c'est bien 27ha de surface agricole que votre projet va, en l'état, artificialiser. Des solutions alternatives existent bel et bien, et sont portées par un très grand nombre de citoyens, dont des agriculteurs. Agriculteurs, si j'en crois mes différentes lectures, qui font parti aussi de l'opposition. Par ce message, je souhaite soutenir ce collectif, et j'espère vivement que ce projet ne sera pas validé en l'état mais que des modifications concrètes seront apportés pour que soit préservée la biodiversité. Merci de m'avoir lue Bien cordialement Léonore Thomassin
70	fabreguet	laissez les terres agricoles on en a besoin
71		Je m'oppose fortement au projet de création de la ZAC Daweid. A l'heure du dérèglement climatique associé à des épisodes violents de sécheresse ou d'inondation, notre devoir pour assurer un développement humain pérenne est la préservation des sols. Un sol naturel capte et retient les eaux pluviales et assure la recharge des nappes phréatiques. De plus, nos vraies richesses sont les terres agricoles qui garantissent notre indépendance alimentaire face à l'insécurité mondiale grandissante. L'activité économique doit se redéployer dans les centres-villes, accessibles aux habitants, sans dépendance aux véhicules et au pétrole.
72	Lorin Jean Claude	Ces projets entrainent 2 effets particulièrement néfastes: - une bétonisation importante avec des conséquences non négligeables sur l'environnement; - une disparition des zones agricoles déjà en grande diminution. En conséquence, je m'oppose à ce projet.
73	Baret odile	Je suis contre ce projet de ZAC qui prévoit de bétonner 24ha de terres agricoles
74	serge vantalon	non je ne suis pas d'accord pour betonner encore plus nos champs , il y en a déjà trop ! merci de votre attention

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

75 DENIS Dominique	Ce projet de ZAC va supprimer des terres cultivables et des zones humides garantes de la régulation des précipitations indispensables dans le contexte climatique actuel. Il impactera la biodiversité (plusieurs espèces protégées sont présentes sur le site, telles que le bruant jaune et l'Agrion de Mercure) et la résilience du territoire. Ce projet d'artificialisation des sols réduira notre autonomie alimentaire et va à l'encontre de la relocalisation de nos productions agricoles actuellement reconnue comme essentielle. Je suis contre ce projet
76 Naciri Marwan	Je suis fortement défavorable au projet de création de la ZAC Daweid. A l'heure où le changement climatique et la perte de biodiversité réduisent nos rendements agricoles, à l'heure où la guerre en Ukraine nous montre l'importance d'assurer une certaine autosuffisance alimentaire, à l'heure ou la surconsommation détruit l'environnement et le bien-être, à l'heure où même l'état Français est forcé d'adopter des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols, remplacer des terres agricoles par une zone commerciale est un non-sens total et un grand pas en arrière. C'est un projet anachronique qui n'a plus rien à faire dans un projet d'aménagement du territoire en 2023.
77 Rondet F	je pense que nous avons assez de ZAD et que par contre les terres agricoles sont à conserver précieusement, nous en avons besoin pour nous nourrir.
78 Fagart Louise	Bonjour, citoyenne vivement préoccupée par la question du dérèglement climatique, je suis opposée à l'artificialisation des sols. En effet, la nature a d'incroyables possibilités de régénérescence mais il faut lui laisser de l'espace pour le faire, ce que ne permet pas la création d'une ZAC. Nous les êtres humains avons besoin d'espaces sanctuarisés pour la nature. Bien cordialement, Louise Fagart
79 OLIVIER Simon	Il faut arrêter avec la bétonisation à outrance des sols et préserver les terres agricoles. Outres l'importance des terres agricoles pour les cultures afin de conserver un minimum d'indépendance alimentaire, les terres agricoles permettent à l'eau de s'infiltrer dans les sols et ainsi favoriser la pénétration dans les nappes phréatiques (ce qui est de plus en plus important vu les sécheresses de plus en plus fréquentes que l'on connait en France). Mais également en cas de fortes pluie d'absorber l'eau pour éviter les inondations. Tout cela est impossible avec des sols bétonnés. Ce projet ne doit donc pas avoir lieu.
80 Soazig Cornu	Bonjour Les terres agricoles doivent être préservées pour produire notre alimentation, localement et dans le respect de l'environnement. A l'heure où les coûts énergétiques et des transports explosent, c'est encore plus vrai. L'artificialisation des terres, si elle est vraiment nécessaire, doit se concentrer sur les terres incultes, polluées, déjà betonnées. L'urgence climatique est là, soyons responsables. Ce projet ne va pas dans le sens de l'histoire. Développons plutôt de l'énergie locale, de l'alimentation locale, de la mobilité douce etc. Merci pour votre attention. Bien cordialement
81 moulherac anne elisabeth	je suis defavorable au projet car je trouve indispensable de preserver les terres agricoles, pour nous nourrir ...
82 Marine Perthuis	Le projet de création de la ZAC du Daweid ne respecte en rien les engagements pris par la CCRG lors de la signature du PCAET.Par exemple, il est clairement stipulé dans ce Plan que la communauté de communes doit s'adapter au changement climatique, en préservant la ressource en eau, en préservant la biodiversité, en adaptant l'agriculture, en stockant du carbone dans les espaces naturels, en rénovant le bâti, etc. Créer cette ZAC va impacter durablement la ressource en eau (10,3 ha de zones humides en moins, vulnérabilité moyenne à forte aux pollutions du bassin versant de la Lauch), la biodiversité (détérioration de la trame verte, deux espèces protégées impactées, etc.). Par ailleurs, plutôt que d'investir dans la rénovation du bâti localement, construire de nouveaux bâtiments va artificialiser les sols, donc créer de nouveaux îlots de chaleur urbains, de nouvelles sources de pollution de l'air, de nouvelles emissions, etc. Globalement ce projet aura de multiples impacts sur la santé des habitants du Florival. Alors que les arguments d'attractivité du projet sont avancés, cette nouvelle zone par ses impacts négatifs sur la qualité de vie, risque au contraire de faire fuir ses habitants .
83	Je pense que vous êtes tous dans des schémas datant de l'après guerre où toutes notions environnementales étaient quasi inexistantes. L'artificialisation des terres est un problème majeur actuellement : perturbation du cycle de l'eau, perte de terres agricoles, réchauffement climatique car le béton ne respire pas ! Vous niez qu'on crève de chaud l'été, vous niez que nous manquons d'eau !!! Quand j'observe l'extension des zones à Rouffach, à mulhouse, c'est affolant et ceci dans des économies qui sont destinées à la décroissance. La fête est finie et vous ne changez pas de model ! Vous ne prenez pas vos responsabilités ! On n'a pas de sécurité alimentaire, tout vient des 4 coins de la planète ! Je sais que je m'adresse à des personnes dont les schémas vous mettent dans le déni ! Vous feriez mieux de financer des projets de production locale maraîchère, de basse cour. Les dites terres de votre futures zone sont minéralisées car plantées de maïs années après années sans rotation, à coup de produits phyto et d'arrosage. Nous sommes sur un monde fragilisé ET RIEN NE BOUGE ! Nos enfants nous jugeront !
84 Ringenbach Mathieu	non a la bétonisation de cette zone
85 Deméautis Bérengère	A l'heure de la 6ème extinction de masse des espèces, d'une crise climatique qui empire avec des pénuries d'eau de plus en plus fréquente, d'une crise énergétique et géopolitique internationale posant de graves problèmes d'approvisionnement, toute artificialisation supplémentaire de terres agricoles aggravera irréversiblement la situation. Pour un territoire résilient et vivant, les sols arables doivent rester des puits de carbone, des réserves d'eau, et la condition de notre autonomie alimentaire. Alors que les candidat-e-s à l'installation paysanne peinent à trouver des terres, ce grand projet inutile de trop pose la question du projet de société que nous souhaitons collectivement. Il faut des siècles à un sol pour se construire et devenir arable, mais et sa destruction est irréversible. Mettez fin à la folie destructrice du Vivant en stoppant ce projet svp. Merci de votre attention.
86 Cordonnier Simone et Gilbert.	Nous trouvons qu'il y a déjà bien assez de bâtiments industriels qui gâchent l'entrée du "Florival" (Leclerc drive entre autres) pour ne pas en rajouter d'autres qui artificialisent le paysage de notre entrée de vallée.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

	Le projet de transformation de 27 hectares de terres agricoles cultivées et d'espaces naturels humides en zone à vocation économique, au lieu dit Daweid à Issenheim, est aux antipodes des impératifs actuels de l'urgence climatique et relève hélas d'une idéologie déraisonnable et obsolète du « toujours plus » d'aménagements, de bâtiments, de béton, de bitume... Et c'est bien cette insatiable frénésie productiviste qui aujourd'hui provoque tant de dérèglements et menace l'avenir des générations futures… Une collectivité se doit de veiller avant tout à l'intérêt général des habitants du territoire. Avec la récente crise sanitaire, les troubles géopolitiques et la flambée des prix de l'énergie, nous avons enfin pris conscience de l'importance du « consommer local », avec la nécessité d'une autonomie alimentaire basée sur une production de proximité et une distribution en circuit court. Des travaux avaient déjà été menés dans cette perspective, entre octobre 2020 et novembre 2021, par la mission Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du PETR Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, en partenariat avec la CCRG. Vouloir amputer notre territoire de ses capacités à pouvoir nourrir sainement sa population et vouloir au contraire investir dans des projets irréversibles d'urbanisation, d'artificialisation et d'imperméabilisation relève autant du déni climatique que d'une absence de vision éthique à long terme. Car le sacro-saint « développement », sans réflexion durable sur les objectifs, les moyens et les impacts, ne peut pas se limiter à la seule dimension économique (croissance + productivisme + consumérisme) et doit nécessairement prendre en compte l'épanouissement global de chaque individu. Or ce projet constitue une menace pour la santé en favorisant le trafic routier et en augmentant les pollutions atmosphériques, ainsi qu'une atteinte aux équilibres esthétiques et à l'attractivité du territoire en dégradant irrémédiablement les paysages et la biodiversité de cette entrée de vallée. La « Vallée des Fleurs » ne peut pas continuer à se minéraliser en « vallée des pleurs »... Alors que les ressources en eau, souterraines et de surface, sont de plus en plus menacées par la succession des canicules estivales et maintenant par les déficits de précipitations hivernales ; alors que des travaux de rehausse de trois mètres du barrage du lac de la Lauch sont prévus à l'échéance 2025 pour compenser les 300 000 m³ d'eau manquants (et non pour bâtir et consommer davantage !) ; alors que le faible débit des ruisseaux et rivières ne permet plus aux milieux aquatiques de se renouveler et de pérenniser leur biodiversité ; alors que la station d'épuration d'Issenheim restera hors normes jusqu'à la concrétisation des travaux annoncée pour 2028, il me semble inconcevable et irresponsable de vouloir continuer à urbaniser sans retenue le Florival, autant dans le résidentiel que dans l'activité économique. Les ambitions démesurées et égocentriques des collectivités doivent maintenant céder la place au discernement et à la sagesse. Nos élu.e.s ont encore la capacité d'inverser cette fuite en avant et de s'engager résolument dans la voie de la bifurcation écocitoyenne, vers des solutions alternatives respectueuses de l'avenir des générations futures et de la Planète. Mesdames et Messieurs les élus communautaires, le Florival compte sur vous, les Florivaliennes et les Florivaliens comptent sur chacune et sur chacun d'entre vous...
87 MARTIN Hubert	Hubert MARTIN
	chocs liés au dérèglement du climat chocs liés à la tension croissante sur les énergies (pic de production du pétrole conventionnel en 2008) chocs économiques et sociaux induits par les 2 points précédents. Les décideurs locaux seront dans ce contexte en première ligne pour répondre aux attentes de la population avec le plus de discernement possible sur ces sujets et d'avoir une vision long terme pour ce qui nous engage durablement. C'est le cas du devenir de la zone de Daweid. Dans une situation de tension, j'observe que très rapidement notre réflexe collectif est de nous soucier de nos besoins fondamentaux : se sentir en sécurité, garantir un niveau de santé minimum, avoir un logement, se nourrir, … La résilience alimentaire de notre territoire pourrait être essentielle pour faire face aux conséquences des chocs évoqués ci-dessus (défaillance des entreprises de transport, difficulté subie de l'approvisionnement en carburants, blocages liés à des tensions sociales, …) Par ailleurs, plusieurs risques pèsent sur les entreprises qui s'installeraient sur la ZAC : sauraient-elles durablement faire face à la baisse (déjà engagée pour l'Europe depuis plus de 10 ans) d'approvisionnement en pétrole et, avec un décalage de 20 à 30 ans en gaz (hors événement géopolitique qui accélérerait ce phénomène) ? auraient-elles un process industriel décarboné compatible avec les objectifs de la SNBC les stratégies industrielles des entreprises quant à leur localisation évoluent rapidement. Dans un monde en tension, ce rythme ne peut que s'accélérer. Le risque de créer à plus ou moins brève échéance de nouvelles friches industrielles n'est-il pas réel ? Et cela en ayant supprimé définitivement une importante capacité locale de production alimentaire. N'existerait-il pas "un chemin" permettant d'allier le soutien à l'emploi local, la baisse des besoins de transport et la résilience du territoire ? C'est dans esprit que s'inscrit la réflexion que je soumets ci-dessous : Garder à la zone de Daweid sa vocation agricole mais en l'orientant vers des activités qui bénéficieraient directement aux habitants du territoire : productions maraîchères production agricole à vocation alimentaire (céréales pour le pain, les pâtes, ..) structures de stockage et transformation des productions Il y a également des co-bénéfices à creuser : avec les déchetteries pour les matières organiques, interactions avec les habitants du territoire, partenariat avec les cuisines centrales d'établissements scolaires, péri scolaires, médicaux ou EHPAD, partenariat avec des lycées agricoles ou hôteliers, … Cela pourrait induire une vraie dynamique territoriale autour d'une telle démarche. Suivant la manière dont elles sont opérées, ces activités peuvent être intenses en emploi. En résumé, un projet porteur d'une vision positive et d'une réponse pragmatique à certains enjeux locaux et qui pourrait être partagée par nos concitoyens. Ces quelques éléments de réflexion ne constituent en aucune manière un projet abouti. Ils ne sont modestement que le début d'une vision qui doit être co-construite avec différents acteurs des domaines concernés. Même si cela change les choses, les transformations que nous vivons nécessitent de réactualiser la vision d'un projet engagé à une époque où nous n'étions pas encore suffisamment conscients des risques et incertitudes pesant sur notre avenir, dont certains se matérialisent clairement depuis. Il me semble qu'il serait tout à l'honneur des décideurs de la CCRG de prendre en compte ces nouvelles réalités. Les habitants du territoire ne pourraient, j'en suis certain, que leur en être reconnaissants.
88 CIMETIERE Ludovic	
89 Baumann Mathis	Je m'oppose au projet Daweid pour non respect des terres rares cultivables dans notre belle vallée, je veux un autre avenir pour ce territoire

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

90	TAVERNIER CATHERINE	Les experts du GIEC s'époumonent à nous répéter que les changements individuels sont certes nécessaires, mais qu'ils ne pourront pas pallier l'absence d'actions politiques déterminées et immédiates… et précisément 1) la sortie des énergies fossiles 2) la fin de la déforestation terrestre et sous-marine 3) la protection et la restauration de la nature L'action présente ne répond aucunement à cela! Les arbres ont déjà été coupés à gauche de la pénétrante(en arrivant dans notre belle vallée) afin que nous puissions tous avoir vue sur la splendide zone industrielle... Allez hop! C'est au tour du massacre de la "rive" droite maintenant! Quel est le poids de la biodiversité, des oiseaux, des insectes etc dans ce genre de décision? ET QUEL SERA LE POIDS DE CETTE DECISION SUR LA CONSCIENCE DE CEUX L'AYANT PRISE? Pourront-ils s'abriter un jour derrière le fameux "responsable mais pas coupable"?
91	Barbe anne	Face aux problèmes que le changement climatique entraine, il faut garder les espaces naturels. Ne pas bétonner !
92	Marcel Pellegrin	La situation nationale et mondiale est catastrophique, il est inimaginable aujourd'hui de sacrifier des terres agricoles pour une ZAC, il est question maintenant de survie de l'humanité.
93		NON NON A LA BETONISATION !!!!! Ca SUFFIT !!!!!!!!!!!
94	Roland BRAUN	Ce projet est malheureusement un projet d'un autre temps, totalement déconnecté de la réalité actuelle. Alors que la CCRG n'est pas autosuffisante au plan alimentaire, que toutes les instances un tant soit peu "responsables" (au sens de conscientes des urgences et des priorités) préconisent le zéro artificialisation nette, on continue là, à détruire des zones naturelles (zones humides) et des terrains agricoles pour y mettre quoi ? , du béton, des parkings, des entreprises que l'on ne connaît même pas encore, toujours sous prétexte de création d'emplois qui s'avèreront comme souvent inférieurs à ce qui est annoncé au départ et qui ne toucheront probablement que partiellement les travailleurs du secteur avec comme conséquence inévitable une augmentation du trafic de camions et véhicules légers. Le monde agricole est en crise avec un déficit massif d'installation de jeunes agriculteurs, la production de fruits et légumes est en berne dans le territoire alors la CCRG ne serait-elle pas plus avisée en travaillant dans ce sens et en aidant des jeunes agriculteurs à développer des filières locales et biologiques qui créent plus d'emploi que l'industrie.
95		Je vis de manière minimaliste. Mon bilan carbone s'estime à environ 4 fois moins qu'un français moyen. Ma consommation d'eau 15 fois moindre. Je n'utilise que des produits naturels dans mon quotidien, Je tends au zéro déchets. Je consomme bio et local. Je m'engage dans des projets de protection de la nature. Tout cela je le fais pour être en accord avec moi-même. Mais aussi et surtout pour mes enfants et les générations à venir. Nous ne sommes qu'en mars et déjà 80% des nappes phréatiques française sont au dessous d'un seuil critique. On le sait maintenant depuis trop longtemps que l'artificialisation galopante des sols va à l'encontre de l'autonomie alimentaire, est un catalyseur du réchauffement climatique ainsi que de l'assèchement de nos terres, cours d'eau et nappes phréatiques. Sans conter le saccage de la biodiversité. Pour toutes ces raisons: RAS LE BOL!!!! Ras le bol de faire des efforts au plus haut point quand la majorité des autres ne le fait pas. Ras le bol d'être tributaire des choix politiques bien trop peu ambitieux face au défi du changement climatique. Ras le bol des ces pseudos arguments récurrents de l'emploi, du logement, de la croissance. Mesdames et messieurs les décideurs(euses), vous qui possédez le levier majeur, le plus efficace d'action face à ce monde cataclysmique qui s'annonce. Et je me permes ce terme car il n'est que l'illustration de tous les rapports du GIEC, de l'unanime consensus scientifique, vous qui surement avez une famille, des enfants, des petits enfants, j'aimerais que vous m'expliquiez: Comment allez-vous justifier ces choix, tels que ce projet d'artificialisation des sols au Daweid à ces derniers? Dites moi quoi expliquer à mes enfants? Ce que vous appelez développement économique, je le nomme viol de la nature.
96	Dreyfus Laurent	Conseiller régional du Grand Est, je travaille depuis des mois sur le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET Grand Est), approuvé le 22 novembre 2019, qui demande d'« intégrer les enjeux Climat Air Energie dans l'aménagement », de « préserver les zones humides inventoriées » et de « réduire la consommation foncière ». Perdre 27 ha de surface agricole et supprimer 10,3 ha de zones humides» est en contradiction avec ces orientations. C'est une des raisons qui m'oblige à m'opposer à ce projet et à demander à ce que des alternatives à la volonté de dynamiser le tissu économique soient rechercher de manière plus large.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

97		Bonjour cher.e.s élu.e.s, Je vous informe que j'ai un avis très défavorable quant à la réalisation du projet de création de la ZAC Daweid. Élu.e.s et citoyen.n.e.s, nous ne sommes pas sans savoir aujourd'hui que ce type de projet est néfaste à l'environnement. Je ne vais pas développer ici les différents points qui justifient ce propos vous les connaissez très bien entre autre l'artificialisation des terres, la biodiversité, l'eau, la préservation de la faune et de la flore... Et vous justifiez ce sacrifice notamment pour un prétexte bancale de créer de l'emploi ? Ne serait-il pas plus intelligent de transformer cet espace en zone maraîchère qui serait créatrice d'emploi, qui relocaliserait la production de fruits et légumes et qui aurait un bien moindre impact environnemental ! Élu.e.s, je vous encourage à revoir votre copie et à nous proposer un projet plus respectueux de la nature et de l'humain. Soyez conscient que vos décisions présentes auront un impact durant des décennies, bien au-delà de votre passage sur Terre. Je compte sur vous Bien cordialement
98	Martine Heil	bonjour, zac Daweid = artificialisation de 47 ha de terres = destruction de 47 ha de biodiversité ! Chaque jour on nous parle de la disparition de millions d'animaux par la faute des activités humaines, tous les jours les autorités et la presse font part des conséquences dramatiques du réchauffement climatique mais en Alsace région à forte densification, on s'obstine et d'aucuns s'inscrivent dans l'erreur en artificialisant, en détruisant massivement les sols aux profits de quelques uns et à l'aide des deniers publics. La priorité est à la re-naturalisation des terres rendues stériles et non pas à l'artificialisation voire bétonisation à outrance. Les administrés sont en droit d'attendre des élus une gestion environnementale saine, essentielle et primordiale pour tous, le développement économique et les profits n'étant que facteurs d'intérêts personnels. merci de la prise en compte des points précités.
99	Lambert	Protéger cet espace agricole pour toutes ces raisons : *garder de la verdure au milieu de l'urbanisation *maraichage et produit locaux en agriculture afin d'éviter les importations * revaloriser les petites villes pour le logement au lieu de construire en périphérie
100	BONNEFOND Marie-Pierre	Bonjour, en tant qu'habitante de longue date de notre belle vallée du Florival , je souhaite que ses espaces naturels soient préservés au maximum, il est tellement important à l'heure actuelle de préserver la biodiversité ! De plus, il faut arrêter de bétonner !!!! A Issenheim ça ne s'arrête plus !!! On voit bien que notre nappe phréatique ne se remplit plus...il faut réagir ! Il faut impérativement changer de modèle, j'en suis convaincue ; je trouve les propositions du Collectif Alternatives Daweid très intéressantes : y installer une production maraîchère bio , produire des légumes et des fruits pouvant alimenter nos cantines scolaires, il est important d'avoir des productions locales ! J'y suis particulièrement sensibilisée en tant que cliente régulière du Forum du Local (Soultz) , une belle démarche portée par deux jeunes gens motivés ! J'espère que les souhaits des citoyens seront entendus..
101		Non à l'artificialisation des 27 hectares de terres agricoles à Issenheim. Ceci dans le but de protéger la biodiversité.
102	roussel francoise	l'artificialisation des sols (ici 27 hectares!!) est un non sens à l'heure de effondrement sans précédant des bio-diversités, du changement climatique et des sècheresses présentes et à venir!. La nature est résiliente mais elle a besoin de soins, de protection et de temps pour lui permettre d'assurer les fonctions qui vont permettre notre survie. Ce projet est délétère et je m'y oppose
103	Blanchard Yann	" On prend les mêmes (méthodes) et on recommence ." A l'heure ou la préservation des terres agricoles, de la ressource en eau et de la biodiversité est une nécessité avérée et impérieuse, ce projet est une ineptie. La destruction des biotopes, l'artificialisation des sols, l'enlaidissement du paysage sont les seules certitudes de ce projet. On nous agite l'épouvantail du chômage, mais: " les promesses (d'emplois) n'engagent que ceux qui y croient." Encore une fois, l'éphémère intérêt économique de certains va se faire au détriment de l'intérêt durablement vital de tous. Inacceptable, car: " Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson pêché, alors l'homme s'apercevra que l'argent ne se mange pas." (Sitting Bull)
104	PAYET Florence	Je suis contre la bétonisation des terres agricoles. Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ? Les rendements chutent, il nous faut donc plus d'espace pour cultiver autrement. Faites votre zone industrielle sur des parcelles qui sont déjà bétonnées.
105	Sylvie LAURENT	L'artificialisation de 27 hectares de terre agricole va à l'encontre des actions à mettre en place pour lutter contre l'urgence climatique. - C'est mettre en péril la biodiversité dans un périmètre géographique déjà bien artificialisé. -C'est mettre en péril la faune existante en bordure de la rivière le Rimbach. -C'est mettre en péril la qualité des eaux de cette même rivière. -Les travaux prévus seront irréversibles, et annihileront complètement un périmètre dédié en partie à la agriculture actuellement. (projet possible : promouvoir l'installation de jeunes agriculteurs.) -C'est mettre en danger l'approvisionnement en eau potable et l'environnement du fait de la non mise au norme de la station d'épuration desservant ce périmètre. .
106		Non à l'artificialisation de terres agricoles !

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

107 FAGOT Pauline	Bonjour, Je me présente en défaveur du projet de ZAC Daweid tel que présenté et construit jusqu'à aujourd'hui. De nos jours, les phénomènes de bétonisation tendent à être limité tant par une volonté de densifier les villes et limiter l'urbanisation que par la présence de lois visant à préserver les milieux naturels, écosystèmes et notamment les zones humides. Pourtant, malgré une prise de conscience sur le rôle des espaces naturels, de nombreux projets allant à l'encontre des dynamiques alternatives d'aménagement du territoire persistent. C'est le cas du projet de ZAC Daweid, malheureusement. En 2017, l'INRA indiquait déjà que « L'artificialisation du territoire, qui engendre une perte de ressource en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels est ainsi considérée comme un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité » Au-delà d'une érosion manifeste de la biodiversité sur notre territoire, il apparait que de nouveaux besoins en eau et en traitement des eaux suivront. Comment est-il envisageable de pénaliser sciemment la population actuelle qui souffre d'ores-et-déjà régulièrement de restrictions d'eau ? Comment est-il possible d'imaginer l'implantation de nouveaux industriels avec une station d'épuration sous dimensionnée ? Comment est-il possible d'imaginer supprimer des terres agricoles / milieux naturels ? Des projets de territoire nettement plus écologiquement intéressants seraient à étudier. Tout est une question de volonté et en tant que citoyenne guebwilleroise, je suis profondément déçue par les orientations prises en termes de projets urbains sur notre territoire.
108 Grandidier Anne	Bonjour à toutes et tous, Qu'allons nous manger ? Allons nous subir des inondations ? Allons nous profiter de fraicheur cet été ? L'artificialisation des sols a un impact fort sur notre planète, notre terre, notre santé. C'est je pense un réel choix politique avant tout. L'appat du gain peut faire basculer certaines décisions dans le sens de l'artificiliation des sols. 1 m de culture contre 1 m de béton n'a pas la même rentrée de finances. Continuons à bétonner, construire, agrandir. Pour qui ? Pourquoi ? Qui préfère manger des produits hors France, hors notre région, hors notre vallée. Certainement pas vous, qui me lisez. Alors peut-on se mettre autour d'une table, mettre l'économie de coté pour une fois. Sur un sol imperméable les eaux de pluies et des orages ruissellent, inondent. Les assurances augementent, les catastrophes ne font que commencer. Peut-on ouvrir vraiment les yeux pour observer tout simplement ce qui se passe autour de nous ? Anne Grandidier
109 LAURENT	Je ne suis pas favorable à la création de cette ZAC - Transformer des terres agricoles en zone commerciale va à l'encontre de la lutte pour le climat et risque d'aggraver encore plus les risques d'inondations . - Celà risque en sus d'être préjudiciable à la biodiversité.
110 Poisson Véronique	A l 'heure du dérèglement climatique ,il faut arrêter de bétonner à outrance , utiliser des zones urbaines construites délaissées à l'abandon en friche, ou désaffectées. Le patrimoine est l'affaire de tous et que laissera-t-on aux générations futures. Les espaces naturels sont des poumons et des réserves écologiques qui n'ont pas de prix
111 Tchounkeu kopa Harmand	avoir un temps de parole

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

112	Marianne STANCA	Une ZA à vocation économique sur le site visé revient à contrevenir aux documents d'urbanisme suivants : - SRADDET - SCoT du Rhin Vignoble Grand Ballon. Il y est en effet établi que favoriser le réemploi de friches doit être prioritaire face à la destruction d'hectares de terres agricoles et de forêt, en conformité avec la loi Climat et Résilience et cela s'impose au nom de la souveraineté et de l'autonomie alimentaires locales. Après analyse des dispositions proposées et notamment de leur compatibilité avec les différents plans et programmes mis en œuvre à l'échelle communautaire, je note que le document manque globalement de cohérence avec les objectifs du SCoT. C'est pourquoi, dans le cadre de la reconversion de friches, il est vital de réorienter et repartitionner ce projet de ZAE vers les sites identifiés tels que : - Gauchmatt à Soultzmatt / Wintzfelden, - Les Oréades à Ensisheim, - la friche du site SRF, - la friche de l'ancienne briqueterie à Rouffach, - ou encore les bâtiments NSC Schlumberger à Guebwiller. En outre, le manque voire l'absence de proximité de transport en commun et de réseaux techniques interroge au plus haut point. Dès lors, quelle qualité de service (numérique notamment) peuvent en attendre les futurs usagers de la ZAE (exploitants, mais aussi et surtout leurs employés, voire leurs clients) alors qu'à proximité des friches précitées, les réseaux techniques, numériques et les transports en commun sont déjà en place ? La future indemnisation des secteurs locaux agricoles et sylvestres mérite aussi d'être posée : en effet, pourquoi distribuer l'argent public dès lors que cela peut être évité ? Les modifications engendrées par la mise en compatibilité d'un tel projet viendra gravement grever les possibilités d'aménagement futures pour la population d'Issenheim car au regard du SCoT et du SRADDET cela en augmentera le pourcentage d'espace bâti et que cela en réduira le pourcentage d'espaces agricoles et naturels au détriment des besoins de la population locale. Le projet de ZAE contrevient donc aussi grandement aux objectifs du LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) en méconnaissant les problématiques et besoins du monde rural local. Le Plan Climat Air Energie Territorial local est aussi mis à mal dans ses grands principes si ce projet de ZAE venait à se concrétiser puisque ses grands axes en seraient directement impactés : Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, Adapter le territoire aux effets du changement climatique, Améliorer la qualité de l'air : incompatible puisqu'on réduit les espaces naturels, notamment forestiers ! Développer les énergies renouvelables et de récupération et Encourager la sobriété énergétique c'est-à-dire les économies d'énergie dans tous les secteurs : le redéploiement de la ligne ferroviaire semble plus à même de remplir ce rôle, c'est aux pouvoirs publics de prioriser l'emploi de l'argent public en fonction des résultats escomptés. Les trames bleue et verte du schéma régional de cohérence écologique d'Alsace risquent aussi d'être affectées et méritent donc une étude appropriée afin de garantir l'innocuité d'un tel projet vis-à-vis desdites trames. Une trop faible sensibilité à la mixité des fonctions et formes urbaines au sein de la Communauté de communes a mené à une politique urbaine ne prenant pas en compte les besoins de la population locale, qui ne se résoudra pas par la création d'une ZAE en dehors des friches industrielles préexistantes qui d'ailleurs ne demandent qu'à remplir ce rôle. Une maîtrise foncière anticipée favorisera les poches de recomposition urbaine que constituent ces friches, qui seront de véritables opportunités. La centralité et la compacité sont 2 moyens sous-employés dans notre politique locale pour lutter contre l'étalement urbain : en conclusion, un projet de ZAE a donc davantage sa place dans une dent creuse ou une friche.
113	SYLVIANE LINDER	Laissons nos terres agricoles à nos agriculteurs, afin de prioriser le Local !
114	Marianne Stanca	Le projet nuira à la qualité du paysage patrimonial. Les bâtiments classés suivants situés dans un environnement proche pourraient souffrir d'un tel voisinage tant au niveau esthétique qu'au niveau du transit de véhicule (pollution venant détériorer les façades) et rien n'est prévu ni pour compenser cela ni pour l'éviter et l'Architecte des Bâtiments de France risque de délivrer des prescriptions couteuses pour les protéger : - la Filature Gast à Issenheim notamment vu sa proximité avec la route départementale D83 longeant la Filature et menant au site de Daweid, - l'ancienne Préceptorerie des Antonins actuellement maison Saint Michel à Issenheim, - l'église Saint Maurice à Soultz, - l'ancienne Commanderie des Hospitaliers de Saint Jean à Soultz, - les pignons d'une maison du 16ème siècle rue Jean Jaurès à Soultz.
115	SOUBIRAN Françoise	Je constate que, selon l'avis de la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité environnementale) du 10/11/22, le projet Daweid est néfaste puisqu'il «conduit à une perte d'environ 27 ha de surface agricole et à la destruction de 10,3 ha de zones humides», en contradiction avec les orientations régionales et le cadre législatif (Loi dite « Climat et Résilience » et Plan Biodiversité). La CCRG s'honorerait d'être à l'écoute et de suivre l'avis et les propositions des organisations agricoles pour que l'autonomie alimentaire soit une priorité, dans le respect absolu des terres cultivables, de l'eau et de la biodiversité, pour créer des emplois durables et faire du Daweid une véritable « vitrine de l'engagement écologique du territoire intercommunal ». Nous devons penser à l'avenir de nos enfants, et leur montrer le bon exemple.
116	Simon Françoise	Il me semble que l'Alsace est un petit territoire. Or, force est de constater que, chaque année, la surface agricole diminue. Ce projet va à l'encontre de toutes les recommandations actuelles en matière d'environnement. "La ZAC Daweid, vitrine de l' engagement écologique du territoire intercommunal" ? Ces terres agricoles, pourraient avoir un avenir plus en adéquation avec les interrogations actuelles.
117	arnold simone	Encore une diminution des terres agricoles et d'un poumon vert. Les patates vont-elles pousser sur du béton ? Je suis écoeurée de voir disparaître ce qui faisait le charme du coin. Sans parler des lotissements à tout-va.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

118 Hugo Chapey	Bonjour, Je m'oppose fermement au projet de ZAD Daweid. - Il faut arrêter la bétonisation des terres, la terre, et ce qu'elle peut produire est une richesse. - Le béton est extrêmement polluant, son impact écologique est désastreux. - Détruire l'équivalent de 50 terrains de foot est une aberration, c'est évitable. - L'urbanisation massive est anti-sociale, anti-écologique, elle n'est pas intelligente à court terme et encore moins sur le long terme -En 2023, assez de béton à déjà assez coulé, il faut créer des espaces naturels et protéger ceux qui le sont encore
119 Gilles Bachelet	Je pense qu'il faut se focaliser sur une agriculture de proximité ... Actuellement, quel est le pourcentage de production locale dans l'alimentation (hors vignes) ? Et combien de jours pourrions-nous tenir sans approvisionnement ? Ces deux questions doivent impérativement être traitées ... En effet, sur la CCRG, il y a 3 lycées, 4 collèges, des écoles élémentaires, des crèches, des bâtiments hospitaliers, des maisons de retraite .... il y a de quoi mettre en place tout une structure qui fournirait des repas à toutes ces personnes concernées ... des repas de qualité, avec des produits locaux, dans un environnement soutenable ... il y en aurait des emplois, pérennes, il faut juste changer notre façon de voir.
120 MARTIN Claire	Nous savons tous que les écosystèmes sont impactés par les activités humaines. Et malgré cela, force est de constater que de nombreux projets polluants continuent de voir le jour, menaçant des zones naturelles indispensables. Jusqu'à quel nouveau point de non-retour continuera cette destruction systémique de notre Habitat ?
121	J'émets un avis défavorable quant à l'artificialisation de ces 46 hectares de forêt et de terres agricoles, projet qui n'est pas en adéquation avec les enjeux climatiques actuels et à venir. Plusieurs études montrent que la diminution des terres agricoles en France est préoccupante et la vallée du Florival ne dispose pas d'une autonomie alimentaire à ce jour. Celle-ci reste à construire. Qu'en est-il du Plan Biodiversité et du "zéro artificialisation" ? https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols Ainsi il me semble que ce projet va à l'encontre des enjeux de biodiversité, d'agriculture, d'autonomie alimentaire et échoue à penser les territoires au regard de la transition écologique et des défis futurs. En espérant que cet avis sera réellement pris en compte. Cordialement, Une citoyenne concernée
122 Palcani Christophe	Je suis défavorable à ce projet, il y a eu déjà trop de zones artificialisées et donc soustraites aux espaces naturels et agricoles qui sont en danger. Il faut arrêter ce projet inutile et destructeur et sanctuariser ces espaces.
123 Moritz Delphine	Je suis contre ce projet qui est inutile et va contribuer à réduire encore plus les espaces naturels et agricoles, il faut stopper impérativement l'artificialisation des terres, elle est néfaste pour notre environnement, faune et flore, et donc pour nous.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

124 SILVA Priscille et Max-Émilien	Madame, Monsieur, Par la présente, nous vous faisons part de notre opposition au projet de construction d'une ZAC dans la zone du Daweid : - Nous nous opposons à ce projet, car il est inutile. - Nous nous opposons à ce projet, car il va entraîner la perte de 27 hectares de terres cultivables. - Nous nous opposons à ce projet, car dans ce contexte de guerre en Europe, de crises climatique et sanitaire, il en va de notre responsabilité de préserver toute terre pouvant être vivrière et de relocaliser la production alimentaire. - Nous nous opposons à ce projet, car il s'inscrit dans un processus capitaliste accéléré par la « Zéro Artificialisation Nette » de 2018, prônant la réduction de 50%, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030. - Nous nous opposons à ce projet, car il va conduire à la destruction de 10,3 ha de zones humides. Avec les sécheresses à venir, les déficits pluviométriques, la diminution du volume de notre nappe, il est important de laisser nos sols respirer. Rappelons que, dans la zone du Daweid, la nappe se situe à faible profondeur (1,5m à 3m), impliquant une vulnérabilité à la pollution. Rappelons aussi que les travaux de remise aux normes de la station d'épuration ne devraient débuter, au mieux, qu'en 2028. - Nous nous opposons à ce projet, car l'impact sur la faune et la flore sera irrémédiable. Un champ, une ripisylve, une zone humide, constituent des biotopes nécessaires à la biodiversité. Ce projet contribuera indirectement à la 6ème extinction de masse. L'avis de la MRAe et du CNPN vont dans ce sens. - Nous nous opposons à ce projet pour son coût : plus de 3 millions d'euros qui auraient pu être investis dans des projets de bifurcation écologique et ainsi répondre aux enjeux climatiques. - Nous nous opposons à ce projet, car il va achever de défigurer notre vallée avec, pour entrée, une arche industrielle. - Nous nous opposons à ce projet, car l'argument de la CCRG prétextant la création d'emplois pour la vallée n'est pas suffisant. Comment s'assurer de réserver ces nouveaux postes aux habitants de la vallée ? Comment s'assurer de l'adéquation entre ces postes et les profils des postulants issus de la vallée ? Le projet d'une ZAC va générer davantage de transferts routiers et, au regard de l'implémentation de la zone, les travailleurs viendront majoritairement en voiture. Nous venons d'énumérer ici de façon synthétique nos contre-arguments à l'encontre du projet de la ZAC dans la zone du Daweid. La lutte ne s'arrêtera pas là. Elle est un exemple, à « petite échelle », de notre opposition contre tous les projets de construction contre-nature. Cordialement, Priscille et Max-Émilien SILVA Habitants de Guebwiller
125 MARTIN François	Le projet retire 10ha de zones humides dans le secteur du Daweid (Source: étude d'impact du projet de la ZAC Daweid). Or ce milieu aquifère constitue une véritable zone tampon en cas de crue centennale du Rimbach ou du Rohrgraben. D'après l'étude d'impact, une crue centennale inonderait 500m² d'une parcelle d'industrie augmentant le risque de pollution de la Lauch en aval d'Issenheim. De plus, l'artificialisation des berges du Rimbach ou du Rohrgraben rendrait le lit des deux cours d'eau plus étroit, la capacité d'absorption des sols moins importante et augmenterait ainsi le débit. Par conséquent, le risque d'inondation augmente pour les quartiers du sud est d'Issenheim (du côté du club de tennis). Les nappes souterraines sont peu profondes et fortement polluées sur la zone du projet donc le captage d'eau des entités présentes sur la zone se fera obligatoire à partir de la Lauch. Le problème c'est que sur une période de 50 ans, on constate une augmentation récente de la fréquence d'années déficitaires en eau. Le seuil d'alerte de débit d'étiage de 100l/s a été dépassé 3 fois depuis 1975 au niveau du lac de la Lauch : en 2015, 2018 et 2020 (Source : Artélia). Le rajout d'entreprises consommatrices en eau diminuerait encore plus les niveaux d'étiage ce qui serait dramatique pour la distribution de la ressource en eau dans la vallée de la Lauch. François MARTIN, ingénieur en Génie de l'Eau
126 HEROLD Samuel	Ce projet va a l'encontre du bon sens. Nous avons besoin de préserver à la fois les espaces vivants et les terres agricoles. Nous devons protéger à tout prix les reliques de nature qui subsistent encore. De même, il paraît aberrant de sacrifier des terres agricoles qui nous seront manifestement nécessaires pour nous assurer une autosuffisance alimentaire dans le futur. La destruction de ces zones de culture entraîne forcément, par effet de compensation, des destructions d'écosystèmes ailleurs. Ne soyons pas complices, pensons au futur, cessons de détruire sans penser. Bref, entrons dans un 21e siècle civilisé, intelligent et bienveillant. Vous qui me lisez, si vous avez quelque pouvoir que ce soit, merci de pousser la roue du côté de la vie et de l'avenir. Bonne journée.
127 KLINGER Laurent	Madame, Monsieur, Permettez-moi de partager ma stupeur à la lecture de votre projet ! Ses conséquences, s'il est mené à bien, seront bien plus négatives que constructives et progressistes. L'impact environnemental est colossal, et contraire aux engagements nationaux et régionaux de protection de l'environnement ! Comment pouvez-vous les ignorer ? Bétonnage des surfaces agricoles, destruction des zones humides et boisées,... Comment pouvez-vous ignorer cette atteinte à l'autonomie alimentaire de notre territoire ? Alors que toutes les politiques nationales et régionales vont dans le sens d'une production locale... Comment pouvez-vous ignorer l'impact sur la biodiversité ? Par ailleurs, d'où tenez-vous les chiffres d'emplois et d'entreprises créés ? totalement hasardeux, ne serait-ce pas simplement des entreprises déjà implantées dans la région qui viendraient sur ce site ? C'est purement choquant et affligeant de constater les dépenses déjà engagées dans ce projet qui, loin de là, ne fait pas l'unanimité. C'est un projet d'un autre temps, malheureusement bien révolu. Il n'est pas trop tard pour le repenser et lui donner un avenir qui s'inscrit cette fois dans les enjeux environnementaux, de production agricole et d'économie sociale et solidaire. Merci pour votre lecture, je compte sur votre bons sens et votre honnêteté.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

		Il n'y a pas un jour ou les médias, qu'ils soient nationaux ou régionaux, ne nous font pas part de l'urgence climatique actuelle...manque d'eau, dérèglement du climat, Quelle action pouvons nous avoir face à ces problèmes, Planter, réorganiser nos terres, gérer l'eau et apporter à la nature ce qu'on lui a pris ces dernières années! Sauf qu'à l'entrée de notre beau Florival, on veut faire l'inverse. Bétonner et construire des bâtiments sous le prétexte d'apporter de l'emploi. NON,NON et NON!!! Créons des jardins, des aires de jeux, des vergers collectifs, des plants d'eau ou la faunes pourra revenir.
128		Dialoguons pour un projet commun pour nos enfants. Merci.
		Dans le cadre de la concertation de la création de la ZAC Daweid, je tenais à vous faire part de mes incertitudes et de mes certitudes relatives à ce projet : Mes incertitudes : - je ne suis pas certains que les emplois créés seront occupés localement car il n'y a aucune contrainte concernant l'adéquation des emplois au niveau de qualification et du profil des demandeurs d'emplois du Florival. - je ne suis pas certain que cette énième zone d'activités ne fasse par venir des employés extérieurs au Florival qui à terme souhaiteront naturellement et justement s'implanter sur le secteur, ceci augmentant la pression foncière je ne suis pas certain que les entreprises devant s'implanter seront vertueuses en terme d'émission de gaz à effet de serre car il n'y a aucune information sur le type d'entreprises visées ou désireuses de s'implanter dans la ZAC. Mer certitudes : - les 27 hectares concernés seraient autant de terres retirées aux capacités de captage de GES de nos terres agricoles - nos dernières terres agricoles doivent être sanctuarisées afin de nourrir les populations - la ZAC augmentera considérablement la proportion des terres imperméabilisées, accentuant encore les risques de catastrophes naturelles notamment liées aux crues de la Lauch. - notre station d'épuration devra être adaptée ce qui ajouterait des dépenses publiques aux frais déjà énormes engagés pour l'accessibilité à la zone. - il n'y aurait aucune maîtrise foncière de la collectivité - la consommation en eau de cette nouvelle zone, non évaluée, ne pourraient peut-être pas - la biodiversité locale pâtirait une nouvelle fois de l'imperméabilisation des sols - les paysages d'entrée de vallée seraient définitivement détériorés : cela ressemblerait à une arche industrielle comme guise de bienvenue qui altérerait les perspectives paysagères. - cette ZAC est contraire aux objectifs du SRADDET et de la loi ZAN, même si elle est inscrite au SCOT (ce qui ne veut pas dire qu'il y ait obligation de la réaliser) Il est plus que grand temps d'avoir une vision à long terme de la protection de notre planète, ce qui passe par un changement radical des paradigmes de développement. Ne soyons plus complice du réchauffement climatique.
129	AUBERTIN Rémy	
		Arrêtez de bétonner les terres agricoles ! Qui dit terre agricole, dit terre arable et terre cultivable mais aussi terre nourricière. Bétonner ces terres revient à condamner la production agricole et réduire la surface de production des agriculteurs qui se verront obligés de trouver d'autres terres, maïs ou si tout devient urbanisé ? De plus, beaucoup d'aménagement a déjà été effectué sur les terres agricoles entre Issenheim et Guebwiller alors pourquoi toujours vouloir plus ? C'est la question que je vous pose Monsieur Jung, pourquoi vouloir plus ? Avant de vouloir construire plus, il faut premièrement songer à optimiser l'existant. C'est-à-dire que s'il y a des bâtiments existants vides, vous avez le pouvoir de les rénover et de les revendre (ou autres). Enfin, s'il y a un réel besoin de logement, alors construire oui, mais construire bien. Bien construire ? Dans le sens d'optimiser, cela passe par des doubles maisons ou petits immeubles par exemple. Mais la question qui se pose ici, c'est, y a-t-il un réel besoin de logement ? N'avons-nous pas assez de logements existants qui ne demandent qu'à être rénové ? Ce projet d'aménagement touche aussi la question du paysage. Qu'avez-vous envie de voir, des bâtiments ou de beaux champs dans lesquels paîtrent actuellement de beaux montons ? Personnellement, je préfère la deuxième option et c'est pour cela que je vous écris ce soir. Je suis contre votre projet surdimensionné de la ZAC Daweid. Il ne correspond pas au réel besoin de votre ville. M. Jung, laisser de la place à la terre où poussent les fleurs qui vous nourrissent.
130		L'opinion public à de la force, écoutez-le !
		Ces dernières années, les alentours de Guebwiller s'enlaidissent et les zones agricoles où restaient encore des parcelles de nature disparaissent les unes après les autres. Quel gâchis ! Et voilà que ça continue ! On ne cesse parler d'urgence climatique et on se trouve avec un énième projet de zone "artisanale" et commerciale : comme s'il n'y en avait pas assez. Ce projet est une ineptie ! En plus d'artificialiser des terres agricoles, dont nous avons absolument besoin pour assurer la souveraineté agricole dont notre président ne cesse de parler, on nous fait croire qu'on va résoudre la question de l'emploi en construisant de nouveau hangars, une nouvelle route, un complexe hôtelier etc. Et le centre de Guebwiller ? Ne doit-il pas garder son attractivité ? Veut-on l'asphyxier ? C'est de vrais emplois verts dont nous avons besoin. Où sont les besoins que cette zone prétend satisfaire ? C'est de transports en commun dignes de ce nom dont Guebwiller a besoin, de terres à confier à de jeune agriculteurs qui veulent se lancer en biologie et ne trouvent pas de terre. Nous avons aussi besoin de beauté : continuer à voir un peu de forêt et la
131	Mouillet Emmanuelle	perspective des Vosges en arrivant sur Guebwiller. Vous avez enlaidi la petite route pour faciliter l'
132		Non à la dévastation de nos espaces naturels par l'avidité, la coûte vue irresponsable et prétendue ment réaliste…
133	TAVERNIER François	A très court terme, la fin de l' utilisation des énergies fossiles va rendre obsolète les espaces industriels, dans cet optique, Il est vital de préserver nos terres agricoles pour nourrir les populations. je suis donc contre cette ZAC!

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

	Monsieur le président de la CCRG, Je souhaite exprimer ici mon opposition à la poursuite du projet de ZAC à vocation économique tel qu'il est défini aujourd'hui avec ses objectifs de développement de l'offre foncière et immobilière. Si je fais partie des élu.e.s qui ont voté pour l'achat des terrains, je l'ai fait en insistant sur les responsabilités que les élus ont de mener un projet de territoire viable face aux impératifs climatiques et environnementaux. S'il est besoin de créer de l'emploi, cela ne peut plus continuer à se faire toujours au détriment de la production agricole et donc alimentaire. A mon sens avec la maitrise foncière de cette surface agricole de près de 30 ha, la CCRG a une chance extraordinaire et une opportunité unique de pouvoir réorienter ce projet pour une mise en valeur agro-écologique du foncier en apportant une réponse aux enjeux soulevés pour une une alimentation locale de qualité accessible à tous les habitants. En tant que citoyen engagé dans le tissu associatif local, je ne peux, à l'occasion de la mise à disposition du dossier Daweid, que regretter que les travaux engagés « vers un système alimentaire territorial résilient » dans le cadre du PETR visant à orienter le territoire vers une autonomie alimentaire soient restés lettre morte. Travaux qui avaient pourtant mobilisé la plupart des structures impliquées dans la chaine de valeur, production, transformation, distribution, consommation. Que sont devenues les propositions faites dans le cadre, visant à répondre à 2 axes essentiels du PCAET ? - Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité du territoire - Adopter une politique agricole et sylvicole exemplaire et préserver les ressources naturelles. Et regretter aussi que les demandes des associations à participer aux réflexions sur le futur aménagement de ces terrains n'aient pas trouvé d'écho auprès de la CCRG. L'agriculture nourricière est aujourd'hui bien peu développée sur notre territoire. Il est encore temps de le faire ! Alors pourquoi ne pas assigner à ce projet un objectif thématique en direction de la souveraineté alimentaire du territoire, réservant une surface pour l'installation d'agriculteurs - maraîchage, élevage, vergers…- , d'unités de transformation - cuisine centrale pour la restauration collective, conserverie…-, développement-recherche agro-écologique, etc. Je demande un moratoire sur le projet de ZAC et à la réactivation du travail engagé avec tous les acteurs locaux impliqués pour un projet en adéquation avec la nécessité de résilience alimentaire sur notre territoire. Et je renouvelle ici ma proposition d'y contribuer, en mon nom personnel et en tant que membre d'Alternatiba Soultz. Soultz, le 14 mars 2023
134 Alain DIOT	
135	Bonjour, je suis consterné par ce projet de création de zone d'activité Daweid qui va à l'encontre de la préservation de 27 ha de terres agricoles, du paysage, d'espaces naturels et de la biodiversité. Bien que n'étant pas membre du collectif alternatives Daweid, je fais miennes les remarques et propositions figurant dans leur contre argumentaire en insistant aussi sur le risque d'augmentation des nuisances sonores et me permets de rappeler que le problème concernant celles de la zone déjà existante, soulevé par vos habitants il y a quelques années n'a pas été réglé.
136 Glaser Alain	Le monde change, mais finalement certaines opérations continuent de suivre un schéma de pensée des années 60-70...avec les conséquences globales que l'on connait. Le fait d'édulcorer les aménagements avec un peu plus d'espaces verts ne change pas le fond, on sacrifie irrémédiablement des terres cultivables. Il faudra aussi penser un jour à débaptiser le Florival...
137 sammartano pascale	bonjour, s'il vous plaît, ne détruisez pas cet espace : les terres cultivables sont plus importantes que la bétonisation! le béton ne se mange pas, n'absorbe pas l'eau de pluie, il absorbe la chaleur en été et la restitue la nuit, alors qu'un sol vivant ne nous rend que des services, surtout en ces temps de dérèglement climatique! Soyons intelligents et protégeons la terre! merci!
138 Belaïzi Marie-Françoise	Non à la bétonisation. Non à l'élimination de la vie et non aux pollutions dévastatrices.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

	Bonjour , Je suis opposé au projet de création d'une ZAC au lieu-dit Daweid tel qu'il est prévu : nul ne peut ignorer et en particulier les élus , les évolutions qui sont en cours au niveau mondial tant sur le plan climatique qu'énergétique et qui ont déjà des conséquences localement sur nos ressources alimentaires , nos consommations et au final nos modes de vie ... Nous portons tous (communautés et particuliers) une responsabilité de cette état de fait et si la législation tarde à suivre pour mettre en place des règles de consommation plus sobre , rien ne nous empêche de prendre les devants pour d'orienter le développement de notre communauté vers un mode de fonctionnement plus responsable : 1) Arrêt de l'artificialisation des terres : Le développement urbain va bon train notamment à Issenheim avec 6 chantiers en cours ou prévus, la ZAC du Florival s'étend coté Déchetterie , une ZAC prévue derrière Sharp à Soultz ... ça suffit! Les terres de nos territoires devront à terme pouvoir en priorité nous nourrir et être préservées pour la biodiversité dont nous dépendons tous. Elles doivent pouvoir assurer leur rôle dans les processus et cycle de l'eau. 2) Arrêt du développement démographique: Conscient que la CCRG est un territoire attractif ce n'est pas une raison de l'asphyxier ; la ressource en eau est juste suffisante et la hausse du barrage de la Lauch ne garanti nullement la disponibilité dans les années à venir avec les sécheresses répétées . Vigilance aussi aux vis à vis des consommations excessives de certaines entreprises ..(il n'est pas nécessaire d'en rajouter) et de la vétusté des réseaux occasionnant des pertes. La station d'épuration est sous-dimensionnée et ces rejets sont hors norme pour la Lauch en période d'étiage .. L'augmentation de sa capacité à l'horizon 2028 permettra de corriger cet état de fait mais avec tous les projet d'urbanisation et d'implantation de nouvelles industries , elle sera vite dépassée à nouveau . Les réseaux d'assainissements et de collecte des eaux pluviales sont mal structurés et occasionnent de multiples dysfonctionnements : saturation des réseau en cas de fortes précipitations inondant de nombreuses habitations vers l'aval (Issenheim en particulier) , délestage de l'égout dans les rivières (Rimbach à Soultz) , écoulement des eaux de surface dans la rivière (ZAC du Florival) avec risque de pollution Quand est-ce que l'on va s'attaquer sérieusement à corriger ces défauts avant d'en rajouter d'autres? 3) Pérenniser et développer l'économie et la consommation locale : Les ZAC existantes et en cours de constructions ainsi que les entreprises implantées dans les différentes communes, devront s'adapter aux évolutions citées plus haut et cela aura un coût . Avant de vouloir attirer d'autre entreprises ,soutenons pour pérenniser celles qui sont déjà implantées et qui rencontrent périodiquement des difficultés liées à la mondialisation . Développons dans les espaces encore libre , il reste du potentiel dans les ZAC existantes , des activités en accord avec les défis du futur : produire et consommer le plus localement possible . Dans cet esprit le Daweid pourrai devenir un Espace de développement tourné vers le futur avec des entreprises de productions alimentaires locales , bio , autosuffisantes en ressources et en énergie .. une vraie vitrine de modernité : l'ancien monde de la fuite en avant à gauche , le nouveau monde de la résilience à droite , en entrant dans le Florival! 4) Améliorer notre qualité de vie: Quels sont les intérêts d'un élu, si ce n'est la qualité de vie de ces administrés ? Notre cadre de vie ne cesse de se dégrader. Cela se voit dans le paysage , cela se ressent au quotidien dans les difficultés rencontrées . De multiples et onéreuses études s'enchainent et font durer les projets dont on ne voit pas l'aboutissement : développement des transports en communs , du réseau de pistes cyclables etc...
139 ANCEL Gilbert	Merci
	"Le réchauffement climatique n'est pas un problème... La famine sur terre, ça ne nous concerne pas... Des contrées inhabitables qui obligent les populations à fuir, on ne verra pas ça sous nos latitudes... La disparition des crapauds, des moustiques et des petits oiseaux, on n'en a rien à faire... La pollution et la disparition de la nappe phréatique, c'est une invention de bobos..." Nos décideurs, bétonneurs et autres aménageurs, plus réfléchis, eux, et mieux informés, sans doute, ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas. Nous manifestons pour nos enfants et pour nos petits enfants mais n'est-il pas déjà
140 FUCHS Pierre et Colette	trop tard ?? Nous sommes déjà au pied du mur, il faut agir maintenant. Courage !
	Bonjour Je tiens à vous informer de ma ferme opposition à la construction de la nouvelle zone économique Daweid que vous projetez. Pardonnez-moi de ne pas faire dans le détail car le temps me presse. 1 L'installation de nouveaux commerces tient pour moi du non-sens, alors que l'autre zone est déjà si proche. 2 Nous devons apprendre à décroître plutôt qu'à consommer en excès. 3 Les terres sacrifiées sont des terres arables et il est criminel pour moi de sacrifier le vital au profit du superficiel, sachant que les voyants sont au rouge pour ce qui est de l'avenir de l'alimentation mondiale.
141	4 Pourquoi cette démesure ? Une zone d'habitation résidentielle - avec le moins d'impact au sol possible - m'aurait - éventuellement ! - été tolérable.
142	la terre doit respirer et s'hydrater .....comme nous.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

		Madame, Monsieur, Voici mes observations après consultation du dossier mis à disposition en ligne concernant la création de la ZAC Daweid. A la lecture de l'avis de l'autorité environnementale, et de votre réponse, différents points interrogent. Ce qui saute aux yeux est l'artificialisation de milieux naturels. Tout d'abord, la disparition de zones humides (je cite : "Le projet conduit à la destruction de 10,3 ha de zones humides. Des mesures compensatoires sont prévues dont la localisation et le dimensionnement ne sont pas précisés.") est une grande atteinte à la biodiversité du territoire. En effet, ces zones humides sont reconnues comme bien plus riches que d'autres milieux en terme de biodiversité, et ont une fonction essentielle dans la filtration et l'épuration de l'eau. Ces zones sont à protéger, d'autant plus que leur disparition est plus rapide que d'autres milieux : trois fois plus rapide que la déforestation, d'après le ministère de l'écologie (source : https://www.ecologie.gouv.fr/limportance-des-milieux-humides-monde-vivant). Dans l'absolu, toucher à ces milieux ne devrait plus avoir lieu ; mais, même en concédant la possibilité de mesures compensatoires, l'autorité environnementale indique que vous n'avez pas pris ce sujet au sérieux et n'avez pas fourni de preuve que cette compensation sera à la hauteur de la perte occasionnée, qui est multifacettes. Cela ne peut que renvoyer un manque de considération pour les enjeux environnementaux liés à la disparition d'une telle surface de zone humide, ce qui n'est pas sérieux au regard des enjeux de notre époque. De manière générale, l'idée d'artificialiser 29 ha est à remettre en question. Priver le territoire de 27ha de terres agricoles renvoie un mauvais signal, en ces temps où la relocalisation de l'alimentation va jouer un rôle de plus en plus important, comme nous l'avons vu lors de la crise du covid. Comme le rappelle l'autorité environnementale, je cite : "la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050 et l'objectif de diviser au moins par 2 la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 par rapport à celle entre 2011 et 2021". Il semble que vous n'ayez pas encore décliné ces objectifs au niveau du territoire. Dans tous les cas, est-ce pertinent d'engager un processus d'artificialisation d'une si grande surface ? Non : il faudrait urgemment arrêter l'artificialisation des terres, qui les rend, de manière irréversible, impropres à l'activité agricole. Car il est vrai que l'activité agricole actuellement exercée sur les terres agricoles n'est pas des plus vertueuses environnementalement (si on s'en tient uniquement à sa nature, la culture de maïs, sans préjuger des pratiques des agriculteurs) ; toutefois, ces terres détiennent un potentiel pour être cultivées plus tard dans une optique nourricière et vertueuse pour le territoire, des questions qu'il est crucial de se poser aujourd'hui en prévision des crises climatiques à venir. Grande admiratrice de votre territoire où j'ai l'occasion de faire des randonnées, je trouve que ce projet va à l'encontre des priorités de notre époque, et je vous exprime par la présente mon opposition. Bien cordialement,
143	Provost Marie	Marie Provost
		Dans le contexte actuel de pénurie hydrologique, phénomène qui ne risque pas de s'améliorer à l'avenir, il convient, à mon avis, d'arrêter l'artificialisation des sols qui constitue, de part le ruissellement engendré, un barrage de plus à la recharge des nappes phréatiques.
144	Zipper Serge	Je fait donc part de mon opposition à ce projet.
		Bonjour Il y a tant de choses à dire. Comment peut on encore imaginer que de tels projets en 2023 ? Supprimer des terres agricoles pour créer de l'emploi, quelle aberration. Il y a d'autres moyens de créer de l'emploi en préservant les ressources, la terre, la biodiversité, la vie. Une seule consolation, les noms des hommes et femmes politiques soutenant ce projet climaticide seront gravés dans le marbre et vos petits enfants constateront les dégâts sur leur environnement et leurs vies. En arrivant depuis peu dans le Florival au pied des Vosges, j'avais imaginé des équipes politiques proches des préoccupations environnementales et conscientes des enjeux de la préservation de la vie sur terre. Je n'oppose pas l'économie et écologie. Un site de 27 ha permet de créer des emplois, contribuer à la résilience alimentaire du territoire, à la préservation de la biodiversité, valoriser la beauté du secteur, un projet de tourisme vert majeur... cela nécessite un projet innovant et proches des préoccupations actuelles. Vous faites fausse route, ce projet doit prendre une orientation différente, le site pour y parvenir est pour le coup idéal. Un projet à cet endroit doit être agricole, touristique, créateur d'emploi et de bien être. Vous pourriez réaliser un beau projet d'avenir hors vous proposez un projet des années 90, destructeur du vivant. Tout est mauvais dans le projet proposé : Artificialisation des sols et suppression de surface agricole, base de la souveraineté et de la résilience alimentaire Pas de développement touristique, base de développement économique de la région Atteinte à la biodiversité Pollution de l'air, de l'eau... Développement économique hasardeux Point positif, vous avez achetez le site, construisons un projet d'avenir pas un projet du passé. Coté argumentaire, nous sommes en 2023, tous les éléments démontrant les dégâts d'un tel projet sont connus. Il n'est plus envisageable de détruite des terres agricole et de la biodiversité. Évidemment, si le constat est de dire qu'il y du maïs et que ça a peu de valeur écologique, on le sait déjà. C'est pour qu'il faut transformer le site, y faire un projet mais en aucun cas l'artificialiser. Levez la tête, ouvrez vos yeux et vos oreilles, écoutez les scientifiques et réfléchissez à l'avenir...
145		
		A l'heure de la réflexion de l'impact du tout commerce sur nos vies, avec les commerces qui mettent la clé sous la porte, les employés au chômage, je ne vois pas l'utilité de créer encore et encore des commerces qui abîment l'environnement, le tout béton qui grignote la nature. La construction d'un habitat écologique qui respecte la nature, le vivant d'accord mais du béton et de la ferraille moches je dis NON. STOP à ces zones commerciales toutes pareilles où que l'on aille. Je préfère écouter les oiseaux que le moteur des voitures.
146		
147		Je suis contre ce projet de développement industriel dans une zone agricole qui devrait plutôt être reconvertie pour nourrir nos enfants.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411 070300 DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

ANNEXE b

Mise à disposition du projet de création de la ZAC Daweid

Retour du public par courriel

1- Jacques Muller – 27/02/2023
2- Raymond Schirmer – 01/03/2023
3- Inconnu – 02/03/2023
4- François Baumann – 05/03/2023
5- Catherine Pierron – 06/03/2023
6- Isabelle Martin – Association VAL – 10/03/2023
7- Marc Bader – 13/03/2023
8- Patrick Frank – 13/03/2023
9- Pierre Gueth – 13/03/2023
10- André Fayolle – 13/03/2023
11- Marie Guitton – 13/03/2023
12- Michel Simon – 13/03/2023
13- Evelyne Hupfel – 13/03/2023
14- Schmitt – 14/03/2023
15- Laurence Viaud Murat – 14/03/2023
16- Patrice Knorr – 14/03/2023
17- Association Nature protégée des électr-ondes ! – 14/03/2023
18- Priscille et Max-Emilien Silva – 14/03/2023
19- Jean-Pierre Capitaine – 14/03/2023
20- Romain Wurtz – 14/03/2023
21- Pauline Fagot – 15/03/2023
22- Jacques Fuchs – 15/03/2023
23- Corentin De Simone – 15/03/2023
24- Sylvie L'Huillier – 15/03/2023

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 27 février 2023

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Jacques Muller cjmuller68700@gmail.com

« En tant qu'ingénieur agronome aujourd'hui à la retraite et au regard des enjeux majeurs auxquels l'humanité se trouve désormais confrontée, plus particulièrement le réchauffement de la planète à l'origine d'un dérèglement croissant du climat et la perte continue de biodiversité, je considère que le projet soumis à la consultation est tout simplement hors-sujet. Conceptuellement, il relève d'une approche datée du siècle dernier, au sein de laquelle le développement d'un territoire était fondé sur la prédation des ressources, en l'occurrence des terres agricoles. Nonobstant les "dispositions vertes" mises en exergue par la CCRG, ce projet s'inscrit dans une dynamique aux antipodes d'un développement soutenable. Je souhaite mettre en avant deux points essentiels à mes yeux.

Le premier est que la préservation des surfaces agricoles est devenu un impératif de premier rang, que ce soit au plan mondial comme au niveau territorial, dès lors que la population mondiale continue de s'accroître et que l'on observe partout dans le monde une baisse tendancielle des rendements agricoles. Cette dernière est liée à la baisse d'efficacité des intrants utilisés, notamment les pesticides qui portent directement atteinte aux auxiliaires des cultures et finissent même par induire des phénomènes de résistance au niveau de la faune et de la flore indésirables. Elle est également liée au changement climatique qui induit de graves problèmes au niveau des disponibilités en eau et un dérèglement des écosystèmes à l'origine d'apparition de nouvelles maladies des plantes. Ainsi la préservation des terres agricoles ne relève pas du slogan, c'est devenu un impératif. Et rien ne justifie que la CCRG fasse l'impasse sur un tel sujet.

Le deuxième est que la recherche de résilience alimentaire n'apparait plus comme une vue de l'esprit. La guerre en Ukraine montre - s'il en était encore besoin - la nécessité de relocaliser la production alimentaire afin d'éviter les aléas sur lesquels un territoire n'a aucune prise : celui de la production sur des espaces agricoles éloignés, au niveau national, européen voire mondial, celui de la flambée des cours des énergies fossiles et celui de la géopolitique. Tous les experts en conviennent : la résilience alimentaire ne repose pas seulement sur celle du modèle agricole qu'il s'agit de faire évoluer en profondeur, elle revêt également une dimension territoriale. En témoigne notamment le Plan Climat du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon qui, à l'issue d'une longue réflexion menée durant l'année 2021, à conclu sur **la nécessité de ne pas continuer de détruire des terres agricoles de proximité dès lors que le foncier est devenu insuffisant pour permettre l'installation** de nouveaux agriculteurs. Il faut souligner l'approche parfaitement consensuelle des parties prenantes, de la DRAAF au PNRBV en passant par la DDT, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'Agence de l'Eau, la MSA... et la CCRG.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Certes le maïs n'apparaît pas comme la culture première de proximité pour approvisionner un territoire. **Mais rien n'empêche la CCGR d'initier le développement d'un projet qui s'inscrit pleinement dans le paradigme nouveau qui s'impose désormais à nous.** Celui par exemple d'une zone maraîchère en agriculture biologique permettant l'approvisionnement en fruits et légumes de qualité un territoire de proximité, avec son cortège d'emplois stables liés à l'existence d'un filière alimentaire courte : activité agricole (de tels systèmes agricoles sont riches en emploi) et activités de transformation locale. De nombreuses villes de part le monde - notamment celles faisant partie du réseau "villes en transition" - ont développé de tels projets innovants. La CCRG considère le projet d'aménagement DAWEID comme une *« vitrine de l'engagement écologique du territoire intercommunal* » gagnerait en crédibilité en l'abandonnant, et en se tournant vers l'avenir. Nous sommes entrés il y a plus de deux décennies dans le XIième siècle !

Jacques MULLER »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mercredi 1er mars 2023

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Raymond Schirmer (ram.ray.schirmer@gmail.com)

Madame, Monsieur,

Depuis mon expérience professionnelle de 40 années d'ingénieur écologue, voilà mes remarques concernant le projet de la ZAC Daweid.
Entre autre, la loi de la protection de la nature propose une négociation entre « projet » et « état initial » afin de concilier développement économique et conservation de la nature.
Cette confrontation conduit, soit à « éviter » les impacts, soit à « réduire » les impacts, soit enfin à « compenser » les impacts non évitables et non réductibles.
Depuis 1978 date du début de la mise en œuvre de cette loi, nous, en tant qu'humanité (tous les pays dits « avancés » ont aujourd'hui dans leur corpus législatif une telle loi), avons pris conscience de nouvelles agressions envers notre environnement et la nature. C'est autant des problèmes de pollutions particulières (la toxicologie traditionnelle est remise en cause par les nouvelles molécules synthétiques puisque leur action toxique est révélée même sous forme de simples traces), qu'évidemment le problème climatique ou la disparition de la biodiversité.
Cette évolution interroge l'équation à bilan de la loi sur la protection de la nature : projet + état initial = évitement + réduction + compensation des impacts. En effet, comme globalement notre Terre n'est pas extensible, et que notre région alsacienne est championne dans la destruction des surfaces agricoles et naturelles, la partie droite de l'équation va se présenter de plus en plus sous forme de pression d'évitement. En effet l'objet de la loi sera de moins en moins respecté puisque, ni les réductions ni surtout les compensations, ne pourront garantir un réel bilan conservateur.
Ainsi, quelque soit la qualité des études environnementales et la bonne volonté politique d'intégrer les impératifs légaux, le projet de la ZAC Daweid ne pourra pas réellement s'intégrer dans le cadre légal. C'est pourquoi mon observation consiste à demander que ce projet ne se réalise pas. Meilleures salutations. Raymond Schirmer, 68800 Rammersmatt, 01/03/2023 »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Jeudi 2 mars 2023

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de philippe.domenighini@gmail.com

« Z.i Daweid
C.est une ineptie de créer toujours plus de Z.I alors celles qui existent déjà ne sont pas complètement utilisés il y a même des bâtiments abandonnés. Cessons de bétonner les terres agricoles qui permettent la production de nourriture allons-nous dépendre des importations? Cordialement. »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Dimanche 5 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de François Baumann scea-les-pensees-sauvages@orange.fr

« Chers apôtres du béton et de l'artificialisation des terres agricoles,

les stratégies développées dans ce projet démontrent une fois de plus leségoïsmes de nos élus qui cherchent, chacun de leur côté, à créer, pour le bien-être de la population bien sûr leur zone commerciale, artisanale ou industrielle à eux.

Au détriment des terres agricoles alors que nous sommes de plus en plus de monde sur notre planète.

Ces bonnes terres du Daweid pourraient accueillir un maraicher, un arboriculteur, un éleveur ou un cultivateur.

C'est moins spectaculaire, mais ça nourrit mieux son bonhomme!

Utilisons les friches industrielles existantes pour l'industrie et les terres agricoles pour produire notre nourriture !

Voilà pourquoi je suis contre ce projet.

Cordialement,quand même.

François Baumann

paysan bio à la retraite et élu de Linthal »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 6 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Catherine Pierron cathpierron7@gmail.com

« Bonjour,
A l'heure de l'urgence climatique, il sera plus préférable de sauvegarder la biodiversité.
Merci de prendre en compte l'avis des citoyens.
Cordialement »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Vendredi 10 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Isabelle Martin val-linthal@orange.fr
Mail avec pièce jointe.

« Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser notre contribution pour la Concertation publique numérique relative au projet destructeur du Daweid, après délibération lors de notre Assemblée Générale du 4 mars.

Nous avons ajouté notre avis dans le registre numérique du site de la CCRG et nous vous en adressons une copie afin de prévenir tout incident technique.

Bonne réception et meilleures salutations

Isabelle MARTIN, présidente, et le Comité de VAL »

Pièce jointe :
« L'association VAL (Vivre et Agir à Linthal – 268 membres), réunie en Assemblée Générale ce samedi 4 mars 2023, a validé à l'unanimité son opposition ferme et définitive au projet de transformation de 27 ha de terres agricoles et de zones humides en ZAC, au Daweid d'Issenheim.
Nous déplorons et dénonçons :
- le déni climatique de la CCRG, avec des initiatives de « développement » issues d'une idéologie écocide du passé,
- la destruction massive de terres agricoles fertiles destinées à nourrir les habitants,
- le non-respect du principe impérieux de réduction puis d'arrêt de l'artificialisation des sols,
- la mise en péril de la relocalisation des biens de consommation et de l'autonomie alimentaire,
- l'impact dramatique de l'urbanisation sur la biodiversité et les milieux humides (ripisylves, roselières),
- la dégradation massive des paysages à l'entrée du Florival avec l'inflation des verrues bâties à Issenheim,
- le chantage à l'emploi pratiqué par la CCRG et l'incohérence de ses prévisions,
- les lourdes menaces d'augmentation du trafic routier et des pollutions atmosphériques,
- l'absence totale de prise en compte du projet de remise en état de la liaison ferroviaire Bollwiller-Guebwiller,
- l'impact du réchauffement climatique sur l'accélération des pénuries d'eau potable,
- la non conformité chronique de la station d'épuration d'Issenheim.

Nous faisons appel à la responsabilité des élus de la CCRG et leur demandons d'abandonner ce projet dévastateur dont la concrétisation serait dramatique pour l'avenir du territoire et pour le bien-être de ses habitants. »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 13 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Marc Bader mg.bader@gmail.com
Mail avec pièce jointe.

« bonjour, je vous remercie de bien vouloir porter mon avis ci-joint au dossier de consultation sur le projet Daweid.
Meilleures salutations
Marc Bader 10 rue du trottberg Guebwiller »

Pièce jointe :

« Monsieur le Président de la CCRG,

N'artificialisons pas nos terres agricoles, nous en aurons besoin.
Nous avons lu les rapports du GIEC.
Nous avons entendu les mots d'un président: «notre maison brûle et nous regardons ailleurs»...
Nous avons entendu ceux d'un candidat aux présidentielles qui en 1974 défilait à vélo dans les rues de Mulhouse pour alerter l'opinion sur les menaces d'un changement climatique pesant sur notre ressource en eau.
Nous les avons entendus, mais pas écoutés.
Nous avons vu s'égrener les COP comme un chapelet, prières aux peuples du monde de réagir face à l'inéluctable...prière aux peuples du monde de faire ce que nous ne faisons pas.
Nous avons entendu cet aveu d'un président: «qui aurait pu prédire la crise climatique?»:
il ne savait pas, il n'avait donc rien lu, pas même les pages de Ricoeur sur le sujet?
Il ne s'agit plus de prédire, mais de nous adapter.

Nous savons, parce que nous avons lu: Henri David Thoreau, Élisée Reclus , le vieux chef Seattle et d'autres au 19ème siècle déjà, les mouvements de l'écologie au 20ème, les lanceurs d'alertes, Bruno Latour et son «où atterrir? Comment s'orienter en politique»...
Nous savons que ce qui tenait du romantisme est devenu de l'urgence.
Nous pouvons maintenant nous préoccuper du sort des petits oiseaux sans subir la moquerie, car nous savons que la machine qui les broie nous emportera aussi.

Nous avons lu l'avis de l'autorité environnementale: à Daweid il ne s'agit donc pas juste d'un vulgaire champ de maïs auquel on ne prête que peu d'attention en décélérant sur la quatre-voies de retour de Mulhouse...
Il est question de biodiversité et de zone humide.
Nous savons parce que nous avons lu les travaux des agronomes Claude et Lydia Bourguignon que les sols ont une importance fondamentale dans la chaîne alimentaire, et que lorsque nous les artificialisons, nous impactons une ressource essentielle à notre survie .
Comme le bruant jaune, nous mangeons plusieurs fois par jour. Ce qui pousse et vit sur un sol, tout comme ce qui vit en dessous est vital. Nous savons que l'agriculture dépend du sol et de l'eau. Le législateur ne s'y trompe pas, qui prévoit:
«La loi Climat et résilience n° 2021-1104 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, objectif qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme par une réduction progressive des surfaces artificialisées. Ce qui implique de modifier en cascade de très nombreux PLU et PLUi d'ici 2027.»
Nous savons que l'horizon 2050 est lointain et permettra à bien des tractopelles de continuer leurs basses œuvres.
Tentons un exemple osé: ne serait-il pas ridicule de dire à un fumeur d'arrêter de fumer à l'horizon 2050

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

pour se prémunir du cancer du poumon? La sagesse inciterait plutôt à commencer de suite et non pas à doubler la dose en attendant un miracle et avant l'interdiction.
L'urgence impose des décisions courageuses et de surseoir dès à présent à ce projet de ZAC implanté sur des terres agricoles. Quand nous aurons pris la mauvaise décision, après avoir pourtant tout lu, pourrons nous dire, comme d'autres: «qui aurait pu prédire la crise?»

Nous savons que sur notre territoire, nous ne pouvons pas négliger le facteur économique. Le travail et donc l'emploi sont des fonctions importantes dans la vie de chacun. Mais la crise climatique (qui n'est pas juste un mauvais moment à passer mais un vrai changement) nous oblige à repenser nos modèles.
Cela ne se fera pas au détriment de l'emploi, mais obligera à le réorienter vers des activités bénéfiques au bien-être collectif. (quelles usines d'intérêt collectif prévues là, nous l'ignorons...)
L'agriculture devra s'adapter à la fin de l'énergie fossile bon marché et retrouvera sa vocation de vivier d'emploi, pour peu que l'on arrête de dévorer la terre , l'air et l'eau. C'est par là que passe le Progrès. Si vraiment nous ne savons que faire de ce champ de maïs et de ces encombrants bruant et autre libellule, confions-les à une jeunesse maraîchère enthousiaste qui saura en tirer parti au bénéfice de la population du Florival.
Nous savons aussi, parce que nous le lisons dans la réponse à l'autorité environnementale, que
L'étude préalable agricole, en cours de finalisation, ne prévoit aucune mesure de compensation collective ayant un impact surfacique direct, la compensation correspondant à un montant financier qui sera mis à disposition des acteurs de la filière au sein du territoire.

Nous comprenons donc que compenser, c'est donner de l'argent contre le terrain et ce qui s'y trouve, bruant et libellule compris?
Nous avons l'argent, nous pouvons le faire.
Or, tuer un sol peut-il se compenser?
Le bruant vaut-il plus que la libellule? Puis -je en avoir deux pour le prix d'un?

Merci de m'avoir autorisé à faire une remarque dans votre dossier.
Je ne pourrais pas terminer sans citer «la peau de chagrin» de Balzac.
C'est ce que m'évoque ce projet Daweid et les autres, à Issenheim, Guebwiller et ailleurs, là où les optimiseurs de surface, des dollars plein les yeux, voient des dents creuses à boucher et pas des poumons à préserver et où les espaces naturels rétrécissent, rétrécissent...
La peau magique du roman de Balzac permet à son propriétaire qui la frotte d'assouvir tous ses désirs. Le prix à payer, c'est de voir à chaque souhait exaucé se rétrécir cette peau magique et sa propre vie qui en dépend.
À Daweid, nous compenserons avec de l'argent, mais nous aurons encore rétréci notre vie, prix à payer pour notre désir de toujours plus.
Et quand nous lui aurons fait la peau, ce joli bruant jaune ne nous laissera plus que le chagrin et nos yeux pour pleurer.
Nous pouvons faire autrement, nos enfants et les arrières petits enfants de nos enfants nous le demandent.

Recevez Monsieur le président de la CCRG et Mesdames et Messieurs les élus en charge de nous représenter et de décider , l'expression de mon plus profond respect pour la tâche difficile que vous accomplissez, ainsi que mes pistes de lecture ci-dessus mentionnées et qui font partie intégrante de ma contribution.

Marc Bader, Guebwiller le13/03/2023. »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 13 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Patrick Frank patmiroliv@lilo.org

« Madame, monsieur, qui êtes en charge de donner votre avis sur le projet de création de la ZAC Daweid,

En Alsace, mais comme partout en France, les terres paient un lourd tribu à la civilisation et aux intérêts financiers d'une minorité de celle-ci. Les terres doivent être préservées et laissées à ce à quoi elles servent depuis que l'homme a su les mettre au service de sa survie : l'agriculture !

A un moment crucial de notre ére, où la mondialisation et la surconsommation de biens matériels montrent leur limites, (et les limites des ressources de notre planète), il devient vital de préserver nos terres de cette agression difficilement réversible (ou alors à quel prix ?) qu'est l'artificialisation des sols !

Devant des discours bien huilés où il est question de développement économique, d'attractivité, d'emplois, etc. je ne peux que répondre : avenir, survie de l'humanité et de la biodiversité, respect de la vie. Il revient aujourd'hui à chacun de nous de remettre en question des centaines d'années de fuite en avant et de développement à tout prix.

Dans le florival comme ailleurs en France, il devient plus que justifié de repousser des projets qui ne servent pas le bien commun, mais des intérêts et enjeux financiers. Nos vies, celles de nos enfants et petits-enfants valent plus que cela !

Mon avis n'est en rien technique, il ne fait appel qu'à des considérations éthiques, en lien avec ce que nous ne pouvons plus ignorer du devenir de notre planète, et d'un retour urgent à une autonomie alimentaire, et donc à la préservation de toutes les terres cultivables.

Je fais appel à votre intelligence, à votre bons sens. Nous sommes les principaux instigateurs du monde que nous préparons et laissons à nos enfants.

"Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants." Antoine de Saint-Exupéry

Très cordialement,

Patrick FRANK, né en Alsace, habitant Mulhouse »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 13 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Pierre Gueth pierre-gueth@vialis.net

« À porter sur le registre des consultations du public :

Mon épouse et moi-même sommes totalement opposés au projet de nouvelle ZA sur la Daweid.
Non seulement il est impératif de mettre un terme à la stérilisation effrénée de nos terres agricoles, mais il est patent que les ZA et ZI ne créent pas d'emplois, mais les déplacent et pire, les concentrent.
Il y a trente ans que ces Zones devraient créer de providentiels emplois, mais le fait est avéré : le chômage n'a pas reculé.
M. le président de la CCG devrait se rappeler qu'il s'est fait élire sur une liste « Verte ». Sa démarche est singulièrement en totale antinomie avec ses engagements. »

M. Mme Pierre GUETH
12, Rue du Bollenberg
68500 ORSCHWIHR
Tél. : +33 3 89 76 94 04
pierre-gueth@vialis.net

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 13 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de André Fayolle fayolle57@yahoo.com

« Mr Mme le Président Maire et commissaire enquêteur
Président de la CCRG
Communauté de Communes de Guebwiller :
1 rue des Malgré-Nous
BP80114
68502 Guebwiller Cedex
urbanisme@cc-guebwiller.fr

Objet : **Communauté de Communes de Guebwiller** : **concertation publique** réglementaire pour le projet de la **ZAC Daweid**, qui prévoit d'**artificialiser 27 ha de terres agricoles** à Issenheim.

Veuillez stoppez la bétonisation des 27ha et veuillez débétoniser aux urgences vos rues et toits et façades et cours des écoles et des entreprises, par application du bonus malus sur taxe foncières.

En même temps veuillez passer en agrivoltaique les 27 ha de terres agricoles à Issenheim afin d'être propre durable.

Dans l'attente aux Urgences

Retraite brùlée
Air-climat santé brûlé

L'andré »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 13 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Marie Guitton g.mary4455@gmail.com

« Bonjour

J'écris c e mail en soutien aux riverains et habitants d'opposition à l'artificialisation des terres agricoles ainsi qu'à la perte de biodiversité..

En effet nul ne peut plus s'abriter derrière les négationnistes de l'extrême urgence climatique.. après la baisse record du niveau hydrique des rivières, des nappes phréatiques, et celle des sols .

27ha de terres agricoles feraient le rêve de maraîchers bio de proximité pour votre commune qui n'aspire qu'à la souveraineté alimentaire, dont celle de l'eau . pour ses enfants et petits enfants !!
Ce projet a été élaboré, il y a des années voire des décennies, dans une autre galaxie où la guerre de l'eau était du domaine de la science fiction , comme l'intelligence artificielle !!
Cette année sera extrêmement sèche , les incendies font déjà rage en Alpes du sud , et Dieu sait l'engrenage du manque d'eau vu le volume d'eau nécessaire aux pompiers .

Alors que respecter le cycle naturel de l'eau, préserver les marais,les zones humides, les prairies préserve qualité et quantité d'eau.
De la même façon, promouvoir et soutenir les paysans en agroécologie et circuit court, est un cercle vertueux pour la santé des citoyens comme celle de la biodiversité et de l'environnement. C'est aussi , comme l'artisanat, pourvoyeur d'emplois , 27ha c'est une bonne dizaine d'exploitation..
Eux ils savent comment adapter les sols à la pénurie d'eau..et ils peuvent former les "agriculteurs industriels" ou les étudiants en agriculture à relever le plus grand défi de tous les siècles : limiter voire éviter les pires calamités météorologiques, alors que déjà nous avons constaté la recrudescence de catastrophes naturelles inédites.

Je termine en citant plusieurs communes vertueuses qui ont gelé toute nouvelle construction immobilière et surtout les piscines individuelles: Grenoble, Bordeau etc ..

Merci pour votre écoute..
Marie Guittton.
C'est ensemble que nous réussirons ce défi .. »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 13 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Michel Simon pms.2456@gmail.com

« NON à l'artificialisation de 27 hectares de terres agricoles à un moment où la lutte contre le changement climatique est cruciale.
Merci de renoncer à ce projet insensé.
Michel SIMON »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Lundi 13 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Evelyne Hupfel jjhupfel@hotmail.com

« Monsieur le président de la CCRG,

Avant tout merci de bien vouloir lire et prendre véritablement en compte les nombreux arguments évoqués par des citoyens profondément inquiets de l'avenir de notre terre et donc de celui de nos enfants.

Devrons nous attendre une catastrophe écologique avant de réagir face à cette artificialisation de plus en plus importante des sols ?
Le facteur économique doit-il continuer à être prioritaire alors qu'il y a de nombreuses années déjà un de nos président disait que "la maison brule, et nous continuons pourtant à regarder ailleurs" ??????

Bon nombre de citoyens proposent d'autres orientations possibles, plus respectueuses de l'environnement, pour l'occupation de ces terres. N'est-il pas possible d'y réfléchir sérieusement en gardant cette conscience aigüe de l'urgence de la situation ???? N'est-ce pas là un des rôles essentiels d'un élu, d'avoir une vision plus lointaine ???

Avec l'espérance que vous saurez prendre les décisions réfléchies et courageuses que nous sommes nombreux à attendre, recevez mesdames et messieurs toute ma considération pour la tâche difficile que vous accomplissez chaque jour.

Evelyne Hupfel. A Guebwiller le 14/03/2023 »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mardi 14 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Schmitt francky68500@gmail.com

« Bonjour je me permets de vous écrire car je suis totalement contre cette nouvelle ZAC a issenheim cela fait plus de 20ans que je donne mon aide bénévolement a cette agriculteurs plus de 20ans que je mais du poisson dans cette étang avec de nombreuse carpe koï que j'essaie au mieux avec mon groupe d'amis d'entretenir ces terre et ceux belle étang propre et au plus proche du naturel nous ne voulons pas de cette ZAC nous voulons que ses terre reste a l'exploitation agricole cordialement merci Mr Schmitt »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mardi 14 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Laurence Viaud Murat laurence.camargue@gmail.com

« Bonjour Monsieur, Madame,

Je souhaite en tant que citoyenne du florival et de la communauté des Communes impliquée **p**our le projet de la **ZAC Daweid**, qui prévoit d'**artificialiser 27 ha de terres agricoles** à Issenheim, donner officiellement mon avis lors de la concertation publique réglementaire.

Aujourd'hui le 14 mars 2023 je m'oppose formellement à un tel projet alors que de nombreux jeunes futurs agriculteurs de la vallée avec qui je parle en tant que cliente n'arrivent pas à trouver des terres pour cultiver et nous nourrir .

Or, nous avons déjà perdu notre indépendance énergétique en France, alors ne perdons pas le peu d'indépendance agricole qui nous reste en raréfiant encore plus les terres cultivables !
Transformons plutôt le béton inutilisé déjà existant !

Nos projets locaux doivent , vu les temps actuels, plutôt aller dans le sens d'une autonomisation locale des ressources pour nourrir la population sur place.
Nous souhaitons ainsi avoir les moyens de la résilience en cas de coup dur sur le pays .

Voici mes coordonnées

Mme Laurence Viaud Murat
10 rue du rimlishof
68530 Buhl

Merci de m'indiquer l'enregistrement de mon avis

Bien cordialement »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mardi 14 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Patrice Knorr patrice.knorr@wanadoo.fr

« Bonjour,

en tant qu'habitant du Florival (Guebwiller), soucieux de l'avenir de notre vallée sur le plan alimentaire et climatique, je vous informe de mon opposition au projet de la ZAC Daweid.
Il est impératif de préserver le peu de terres agricoles qui existent sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région e Guebwiller.

Cordialement,

Patrice Knorr »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mardi 14 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Association Nature protégée des électr-ondes ! natureprotegee.deselectr-ondes@francemel.fr

« Bonjour,
STOP A LA BETONISATION DES TERRES AGRICOLES !
Nous sommes pour le respect des terres agricoles, de la biodiversité et de la nature !
Merci ,
Salutations
Association Nature protégée des électr-ondes ! »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mardi 14 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Priscille et Max-Emilien Silva silva.maxemilien@gmail.com

« Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons part de notre opposition au projet de construction de la ZAC dans la zone du Daweid :
- Nous nous opposons à ce projet, car il est inutile.
- Nous nous opposons à ce projet, car il va entraîner la perte de 27 hectares de terres cultivables.
- Nous nous opposons à ce projet, car dans ce contexte de guerre en Europe, de crises climatique et sanitaire, il en va de notre responsabilité de préserver toute terre pouvant être vivrière et de relocaliser la production alimentaire.
- Nous nous opposons à ce projet, car il s'inscrit dans un processus capitaliste accéléré par la « Zéro Artificialisation Nette » de 2018, prônant la réduction de 50%, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030.
- Nous nous opposons à ce projet, car il va conduire à la destruction de 10,3 ha de zones humides. Avec les sécheresses à venir, les déficits pluviométriques, la diminution du volume de notre nappe, il est important de laisser nos sols respirer.
Rappelons que, dans la zone du Daweid, la nappe se situe à faible profondeur (1,5m à 3m), impliquant une vulnérabilité à la pollution.
Rappelons aussi que les travaux de remise aux normes de la station d'épuration ne devraient débuter, au mieux, qu'en 2028.
- Nous nous opposons à ce projet, car l'impact sur la faune et la flore sera irrémédiable. Un champ, une ripisylve, une zone humide, constituent des biotopes nécessaires à la biodiversité. Ce projet contribuera indirectement à la 6ème extinction de masse. L'avis de la MRAe et du CNPN vont dans ce sens.
- Nous nous opposons à ce projet pour son coût : plus de 3 millions d'euros qui auraient pu être investis dans des projets de bifurcation écologique et ainsi répondre aux enjeux climatiques.
- Nous nous opposons à ce projet, car il va achever de défigurer notre vallée avec, pour entrée, une arche industrielle.
- Nous nous opposons à ce projet, car l'argument de la CCRG prétextant la création d'emplois pour la vallée n'est pas suffisant. Comment s'assurer de réserver ces nouveaux postes aux habitants de la vallée ? Comment s'assurer de l'adéquation entre ces postes et les profils des postulants issus de la vallée ?
Le projet d'une ZAC va générer davantage de transferts routiers et, au regard de l'implémentation de la zone, les travailleurs viendront majoritairement en voiture.

Nous venons d'énumérer ici de façon synthétique nos contre-arguments à l'encontre du projet de la ZAC dans la zone du Daweid.
La lutte ne s'arrêtera pas là. Elle est un exemple, à « petite échelle », de notre opposition contre tous les projets de construction contre-nature.

Cordialement,
Priscille et Max-Émilien SILVA
Habitants de Guebwiller »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mardi 14 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Jean-Pierre Capitaine jeanpierrecapitaine@orange.fr

« NON au projet de la ZAC de la Communauté de Communes de Guebwiller, qui permettra l'artificialisation de 27 ha de terres agricoles, à un moment, où il est indispensable de réduire cette emprise, afin de maintenir la biodiversité . »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mardi 14 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Romain Wurtz rw0707@gmail.com

« Bonjour,

Comme l'indique l'avis de la MRAe du 10 novembre 2022, le projet Daweid «conduit à une perte d'environ 27 ha de surface agricole et à la destruction de 10,3 ha de zones humides», en contradiction avec les orientations régionales et le cadre législatif (Loi « Climat et Résilience » et Plan Biodiversité). Ce plan de 2018, demande aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, avec un objectif "zéro artificialisation" en 2050.
La préservation des surfaces cultivées est en effet une condition première pour être en capacité de nourrir les être humains. Or dans le cas de la CCRG, l'impact sera considérable avec une perte d'espaces agricoles fertiles, une imperméabilisation durable des sols, un appauvrissement de la biodiversité plus une destruction de zones humides régulatrices des flux de précipitations.
Pourtant en 2021, différentes instances comme la DRAAF, la DDT, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'Agence de l'Eau, la MSA, le PNRBV, la CCRG... concluaient, qu'il n'était ni raisonnable ni responsable de sacrifier encore davantage de terres de proximité alors que le foncier est insuffisant pour les projets d'installation agricole.
De plus ces sites humides accueillent le bruant jaune, un oiseau protégé et patrimonial. L'étude d'impact a également recensé une population d'Agrion de Mercure. Cette espèce de libellules est protégée et d'intérêt communautaire.
Dans son rapport du 21 juillet 2021 portant sur un projet d'urbanisation à Staffelfelden, le Conseil National de la Protection de la Nature a rappellé que : « l'artificialisation d'un champ de maïs, par sa non réversibilité, présente un impact qui ne peut être qualifié de faible à nul pour la biodiversité. Cela revient à nier les processus écologiques les plus basiques, et notamment la vie du sol comme support de biodiversité ».
Cette création de ZAC induira inéluctablement une détérioration irréversible des paysages du Florival et de l'attractivité de son territoire.
L'étude d'impact relève par ailleurs que
« la nappe se situe à faible profondeur au niveau de l'aire d'étude (1,5 à 3 m), impliquant une vulnérabilité moyenne à forte par rapport aux pollutions.» Comme la station d'épuration d'Issenheim est non conforme en performance, que sa capacité nominale est dépassée et que les travaux de remise aux normes ne devraient aboutir au mieux qu'en 2028, l'avis de la MRAe rappelle ainsi que «toute augmentation des rejets d'assainissement aurait pour conséquence de dégrader davantage la situation et d'avoir des impacts inacceptables sur les eaux superficielles». il n'est donc guère envisageable d'amplifier davantage l'urbanisation du bassin versant de la Lauch et les prétentions de consommation d'eau.
Pour préparer l'avenir et enrayer le réchauffement climatique, nous devrions stopper l'artificialisation des sols. Or, le fait de bétonner et macadamiser les terres favorise les fameux îlots de chaleur en réverbérant le soleil au lieu de l'absorber comme peut le faire un terrain naturel constitué de terre végétale ou encore mieux de forêts.
Dans son « Rapport de présentation du dossier de création », la CCRG estime que « la ZAC Daweid doit être la vitrine de l'engagement écologique du territoire intercommunal ». Il est évident que les multiples impacts négatifs relevés plus haut, ne permettront pas la réalisation de cet objectif.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Pour cela, de nouvelles affections plus pertinentes, plus courageuses et plus ambitieuses, pourraient voir le jour. Par exemple en relocalisant la production potagère ou fruitière de proximité, menant à une meilleure résilience alimentaire.
D'autres pistes sont envisageables comme l'implantation de ruches, la création d'une cuisine collective pour alimenter les cantines des établissements scolaires, les hôpitaux et maisons de retraite du territoire de la CCRG en repas bios et locaux, la création d'une microbrasserie, d'une épicerie et d'une conserverie permettant une transformation de la production alimentaire locale. Dans ce cadre aussi des emplois pourraient être générés permettant de diminuer le chômage de ce territoire à travers une ambition forte d'économie sociale et solidaire.

Faisons du Daweid une véritable
«vitrine de l'engagement écologique du territoire intercommunal».

Romain WURTZ,
PFASTATT »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mercredi 15 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Pauline Fagot paulinefagot@yahoo.fr

Bonjour,

Citoyenne de Guebwiller & ingénieure milieux aquatiques, je réalise tout un panel de missions dont la principale est de **protéger et de valoriser le patrimoine piscicole et les milieux aquatiques du Haut-Rhin**. C'est dans ce cadre que j'ai souhaité prendre part à la concertation publique sur le projet de ZAC DAWEID, située à Issenheim.

Il est désormais communément admis que l'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

L'INRA indiquait déjà en 2017 que « l'artificialisation du territoire, qui engendre une perte de ressource en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels est ainsi considérée comme un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité ».

Comme le rappelle le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, la diminution des espaces naturels, agricoles et forestiers est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général par :

- **Accélération de la perte de biodiversité** : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement ou fait disparaitre l'habitat des espèces animale ou végétale de cet espace naturel, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.
- **Réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO_2. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.
- **Amplification des risques d'inondations** : Par définition un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissèlement et d'inondation sont donc amplifiés.
- **Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire de nos territoires.
- **Accroissement des dépenses liées aux réseaux** : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont couteuses et viennent souvent ajouter d'autre nuisance à la biodiversité (nuisance sonores, pollution lumineuse, pollution de l'air et de l'eau).
- **Amplification de la fracture territoriale** : l'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforce également la fracture sociale déjà présente en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre-ville, provoquant sa désertification et la dévalorisation des petits commerces.

Le projet de ZAC DAWEID, à vocation économique, laisse supposer des impacts non négligeables sur plusieurs compartiments environnementaux essentiels :

- La biodiversité (notamment sur les espèces remarquables présentes telles que l'Agrion de Mercure et le Bruant Jaune, oiseau protégé et patrimonial) ;
- Les milieux naturels (zones humides, zones boisées, cours d'eau) ;
- La ressource en eau (eau potable, milieux aquatiques, station épuration).

A ceux-là s'ajoutent des impacts forts sur le paysage, l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire, la qualité de vie des citoyens (augmentation des budgets de la communauté de communes,

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

augmentation des nuisances liées au trafic routier supposé plus important, diminution de l'attractivité touristique, etc.)

Focus sur la ressource en eau

- Eau potable

Dans un contexte climatique peu favorable, nous observons des déficits hydriques importants de plus en plus tôt chaque année, entrainant des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses. L'alimentation en eau potable de la commune d'Issenheim est dépendante du Lac de la Lauch et donc de son alimentation en eau. Récemment, et afin de prévenir les pénuries d'eau potable, le SAGE a choisi de rehausser de 3m le barrage de ce dernier d'ici 2025. Il semble donc peu pertinent d'amplifier davantage l'urbanisation du bassin versant de la Lauch et les prétentions de consommation d'eau.

- Station d'épuration

Il est admis que la station d'épuration d'Issenheim est non conforme en performance, que sa capacité nominale est dépassée. Les travaux de mise aux normes ne devraient aboutir, au mieux en 2028. Encore une fois, il n'apparait pas pertinent d'imposer de nouvelles contraintes à un réseau sous-dimensionné.
L'avis de la MRAe rappelle ainsi que « toute augmentation des rejets d'assainissement aurait pour conséquence de dégrader davantage la situation et d'avoir des impacts inacceptables sur les eaux superficielles ».

- Milieux aquatiques

Les milieux aquatiques sont les premiers impactés par les prélèvements d'eau, notamment en période de sécheresse, et par les pollutions générées par des stations d'épuration défaillantes car sous-dimensionnée. Le Rimbach, cours d'eau bordant le projet de la ZAC sera nécessairement perturbé. Sa ripisylve, au-delà d'être un habitat biologique d'intérêt communautaire prioritaire, est un lieu de transition indispensable entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Elle sert de zone refuge, de croissance, d'alimentation, etc. à de très nombreuses espèces, aussi bien dans sa partie terrestre que dans sa partie aquatique (le système racinaire submergé est un véritable lieu où se concentre la faune aquatique). Sa disparition au profit de projets urbains serait véritablement dommageable pour toute une frange de la biodiversité présente.

Focus sur l'artificialisation des sols dans le cadre du projet de la ZAC DAWEID

Pour rappel, « la démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette), issue du Plan Biodiversité de 2018, demande aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, avec un objectif de « zéro artificialisation » en 2050. Dans le cas de la CCRG, nous nous situons clairement dans l'amplification délibérée d'une artificialisation des terres déjà largement engagée dont l'impact sera considérable avec la perte d'espaces agricoles fertiles, l'imperméabilisation durable des sols, l'appauvrissement de la biodiversité et la destruction de zones humides régulatrices des flux de précipitations. » *Action Climat Florival, 2023*

Considérant les éléments cités ci-avant et la lecture des documents mis à disposition, je me positionne en **défaveur** du projet de la ZAC DAWEID située à Issenheim.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de mon point de vue.

Bien cordialement,
Pauline FAGOT

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mercredi 15 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Jacques Fuchs noreply@anonymousemail.me

« Mesdames, Messieurs les décideurs et porteurs du projet de la ZAC Daweid,

Bien que j'aie conscience que ma petite contribution à cette « concertation publique », par mail et sans commissaire enquêteur, n'ait que peu de chances de vous convaincre d'abandonner ce projet destructeur (je ne suis pas dupe) mais je ne peux pas rester muet.

Sur le principe

Le temps mis à disposition pour étudier l'ensemble des nombreuses pièces du dossier est très court, il est impossible pour un citoyen d'étudier les aspects techniques et scientifiques, mais cet espace de démocratie que permet cette concertation publique permet de donner un avis, de défendre une position, qui mérite d'être entendue.

Malgré toutes les justifications sérieuses, chiffrées et détaillées présentées dans le dossier, et concluant forcément à la nécessité absolue d'aménager une ZAC à Issenheim pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail et , je me permets, comme nombre de mes concitoyens, de contester ce projet, par principe, au nom de l'intérêt général, du climat, des sols…

En effet, alors que tous les indicateurs sont au rouge, que la communauté scientifique s'accorde sur les causes et les effets délétères du changement climatique et l'extinction de la biodiversité, qu'il est indispensable de tout mettre en œuvre pour « changer de système », qu'il en est de la responsabilité des élus de promouvoir la résilience alimentaire et climatique de notre territoire, il est aujourd'hui indispensable de préserver ce site qui pourrait, si on modifiait les pratiques agricoles, apporter tant à la ville et ses habitants, que ce soit en termes de biodiversité, de trame verte urbaine, de cycles biogéochimiques, de microclimat, de cadre de vie, de paysage ou d'atténuation des pollutions et nuisances, etc. Ces services inestimables ne sont généralement, pour la plupart, pas évalués économiquement pour leurs contributions alors qu'ils sont reconnus et sont désormais indispensables pour penser les villes de demain et laisser aux générations futures des conditions de vie supportables.

Ce projet n'est pas nécessaire.

Alors que le projet de ZAC EcoRhéna démarre sur 80 ha dans la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach, que plus de 150 ha de terres naturelles et agricoles sont destinées (en cours ou en projet) à être aménagées pour l'activité industrielle sur la bande rhénane entre Ottmarsheim et Niffer, que l'agglomération de Saint Louis se prépare à aménager une vaste zone naturelle en TechnoParc et j'en passe… alors il faudrait aussi en plus bétonner 30 ha de terres agricoles à Issenheim… Mais où va-t-on ? quand tout cela va-t-il cesser ?

Après un énième rapport alarmant du GIEC, après une année 2022 particulièrement chaude et sèche et à l'heure où la COP26 s'achève, la maîtrise des effets du changement climatique devient une préoccupation majeure dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment en milieu urbain où les températures estivales sont plus élevées qu'en zone périurbaine.

Le projet Daweid conduit à une perte d'environ 27 ha de surface agricole et à la destruction de 10ha de zones humides, en contradiction avec les orientations régionales, le cadre législatif (Loi Climat et Résilience, Plan Biodiversité, SDAGE…) et avec les engagements récents du le Plan Climat du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon pour le développement de l'autonomie alimentaire du territoire.

Le cumul de tous les enjeux moyens à très forts identifiés dans l'étude d'impacts (tableau de synthèse p.183) indique de nombreuses contraintes qui ne sont pas levées dans le dossier et contraste avec le discours des élus sur l'insertion environnementale du projet.

Nous aspirons à autre chose.

Nous voulons préserver les terres agricoles, les sols et les zones humides, nous voulons restaurer les milieux naturels en développant des pratiques agricoles plus vertueuses et tournées vers la résilience alimentaire du territoire, nous voulons reconquérir la biodiversité et renforcer les trames vertes. Nous

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

voulons un territoire viable.

Sur la procédure

Si le projet est bien compatible avec le SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon, il est incompréhensible de s'empresser à faire passer ce projet d'aménagement alors que le PLUi est en cours d'élaboration. E
En l'état, la ZAC Daweid, délimitée en zone agricole A (agricole inconstructible) et pour partie en zone naturelle NF (espaces boisés) est incompatible au PLU d'Issenheim. Elle ne devrait donc pas pouvoir être autorisée en l'état.
Quelle urgence y-a-t-il à aménager cette ZAC avant l'approbation du PLUi prévue en 2025, soit dans 2 ans seulement ? Pourquoi cette procédure accélérée, par ailleurs permettant de passer plus « facilement » sans enquête publique et sans analyse de compatibilité avec le SRADDET ou le SAGE ? Pourquoi ne pas mener une procédure conjointe PLUi/ZAC pour une information cohérente et complète du public en mettant à disposition l'Evaluation Environnementale du PLUi et l'Etude d'impact de la ZAC ?
Au contraire, il y a urgence à préserver les sols et les terres agricoles.
Les justifications apportées dans le dossier et les réponses apportées sur ce point à l'avis de l'Ae ne sont de loin pas convaincantes et montrent la fragilité de ce montage périlleux…
Ce projet est incompatible au document d'urbanisme en vigueur. Il est illégal.
Nous ne voulons pas de procédures séparées, mettons tout sur la table lorsque l'ensemble des projets de planification (PLUi) et d'aménagement (ZAC) seront mis en cohérence, avec le déroulé complet de la démarche Eviter Réduire Compenser, y compris pour les zones humides, la biodiversité et les terres agricoles (Etude Préalable Agricole).
Actuellement, l'information du public est fortement biaisée. Tout est présenté comme étant parfaitement dans les clous, mais aucun élément tangible ne permet au public de s'en assurer. On ne connait pas précisément les mesures compensatoires qui seront réalisées (le dossier renvoie systématiquement ces questions aux futurs dossiers d'autorisation environnementale et de réalisation de ZAC). C'est du « saucissonnage » et c'est contraire à l'esprit de la loi.
Ce passage en force traduit bien la volonté des élus de consommer rapidement toutes les terres encore autorisées par le SCOT avant que les restrictions et le Zéro Artificialisation Nette ne soient de mise et ne permettent plus un aménagement aussi conséquent sans la mise en œuvre de compensations drastiques.
Cette manière de gérer la planification du territoire est d'un autre temps. Au contraire, il faudrait mettre l'énergie politique et technique pour anticiper ces schémas.

Sur la biodiversité

Certes, ce projet déployé sur des terres agricoles cultivées en monocultures de céréales, semble a priori peu destructeur de biodiversité. L'étude conclue donc logiquement à des incidences relativement faibles, voire positives puisque la lisière forestière et les franges Est verront leurs qualités écologiques améliorées par les mesures d'Evitement et de Réduction (voire de Compensation), sans compter les espaces verts des entreprises…
Mais c'est passer trop rapidement sur le fait qu'il est possible et aisé de convertir une culture en prairie, friche herbacée, cultures maraîchères diversifiées ou forêt, que de déconstruire une ZAC pour la rendre à la nature. Nous nous situons exactement à ce point décisif, où il est encore possible de développer un espace agricole extensif d'agro-écologie ou agro-foresterie, dont les valeurs de biodiversité seraient bien supérieures à celles d'aujourd'hui et à celles d'une zone d'activité. Cette notion de **réversibilité** est fondamentale.
Aussi, si le recul de 30m des lisières et ripisylves et la restauration de prairies plus ou moins humides serait évidemment positifs pour la nature, la biodiversité sera tout de même altérée par l'aménagement de la ZAC : dérangement pendant le chantier et en phase exploitation (trafic, bruit, éclairage, clôtures, vibrations, pollutions, déchets…), perte de zones de gagnage et de chasse, réduction des possibilités de déplacement,… L'impact résiduel sur la faune (notamment celle liée au boisement et aux cours d'eau), après mesures d'évitement et de réduction est jugé « négligeable », cela parait sous-estimé, notamment pour la faune commune qui subira les nuisances des activités de la ZAC, malgré la présence d'espaces verts plantés ou extensifs.
La préservation des 5 arbres présents dans l'espace agricole devrait être obligatoire.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Il est d'ailleurs assez étonnant de lire, dans les tableaux de synthèse p.183 de l'étude d'impacts, que le projet permet une « Opportunité de création d'habitats favorables à la biodiversité, au niveau des espaces publics et des espaces privés ». Certes, mais l'absence de projet n'obère pas cette opportunité (c'est un euphémisme), d'autant que les terrains ont été acquis par la collectivité…

Sur l'eau

L'eau est une ressource essentielle, qui, avec le changement climatique et l'augmentation des sécheresses estivales, va devenir de plus en plus rare et précieuse.
L'aménagement de la ZAC va irrémédiablement conduire à une consommation accrue de la ressource, en amont d'une zone de captage et alors que la situation estivale est déjà tendue (cf. été 2022).
Par ailleurs, la nappe, située à faible profondeur dans ce secteur, est particulièrement vulnérable aux pollutions. Il est impératif d'attendre la mise en conformité de la station d'épuration d'Issenheim dont les travaux de remise aux normes devraient aboutir au mieux en 2028 avant tout aménagement hasardeux.
Enfin, malgré un évitement partiel, le projet impacte fortement des zones humides, y compris des zones humides « ordinaires », avec plus de 10 ha qui seront détruits, contrairement aux objectifs du SDAGE.

Sur la séquence ERC

Le dossier présente des mesures ERC, mais celles-ci elles ne sont pas précisées ni garanties à ce stade et renvoient aux futurs dossiers réglementaires liés au PLUi et à l'autorisation de la ZAC.
Pour compenser les émissions de GES, a-t-on l'engament que l'ensemble des constructions seront bioclimatiques avec charpentes bois et plantations arborées ?
La plupart des mesures proposées sont à ce stade des propositions qui devront être affinées ultérieurement.
Bien que l'on perçoive un effort dans leur description, les mesures ERC, qui peuvent paraître ambitieuses *a priori*, ne visent finalement aucune ambition environnementale spécialement élevée ou de plus-value significative. Cette ZAC ressemblera au final à la plupart des ZAC existantes ou en cours d'aménagement dans le département, avec sa gestion différenciée des espaces verts, ses plantations, son éclairage limité, ses noues et ses parkings végétalisés...
L'analyse des effets cumulés est très sommaire et ne décrit pas précisément les incidences cumulées des différents projets inventoriés sur l'environnement (eau, air, sols, biodiversité, paysage…).
Il est inapproprié de considérer l'aménagement d'espaces verts publics comme des compensations environnementales pour les 10 ha de zones humides détruites. Le besoin compensatoire (non évalué à ce stade) devrait être bien supérieur et nécessiter des mesures de restauration de zones humides ex-situ. Là encore, le bilan, qui parait abusivement équilibré, n'est pas honnête.
Enfin, il est incompréhensible qu'un projet de cette ampleur ne présente aucune mesure compensatoire environnementale consistante, à la hauteur des enjeux identifiés et alors que l'on s'apprête à aménager 27 ha dont 10 ha de zones humides. La collectivité pêche ici à montrer sa volonté de construire un projet de huate valeur écologique.

Quand est-ce que nos décideurs vont prendre conscience que la lutte contre le changement climatique, pour la protection de la biodiversité, des sols, de l'eau et des terres agricoles, C'EST MAINTENANT, et pas en 2030 ni en 2050 ? Faut-il absolument bétonner tous les espaces disponibles (sous prétexte qu'ils sont « autorisés » par le SCOT ») avant les délais autorisés pas la loi pour prendre des décisions responsables, soutenables et changer de paradigme pour s'engager enfin dans la voie d'un monde plus sobre ?

En synthèse, je vous demande de ne pas réaliser cette ZAC et de penser un autre projet de territoire, plus vertueux et résiliant.

Bien cordialement,

Jacques FUCHS »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mercredi 15 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Corentin De Simone rafahelios68@gmail.com

« CCRG, bonjour.

Je vous envoie ce message en tant que citoyen ne résidant pas à Issenheim ni dans le périmètre de la CCRG.
Cependant ayant de la famille à proximité du lieu concerné par le projet, j'ai fait le choix de prendre part à votre enquête.

Navré de vous l'affirmer aussi franchement mais je trouve ce projet consternant, dépassé et profondément inadéquat pour diverses raisons.

Je crains que mon avis de simple citoyen ne fasse pas le poids face à ceux des "experts".

Malgré cela je souhaite faire l'effort de vous détailler les arguments qui font que je m'oppose fermement au projet de ZAC Daweid porté par la CCRG.

I.Dimension économique et sociale.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que si je ne m'oppose pas par principe aux nécessités de créer de l'emploi et de faire vivre l'économie, la logique du même du projet est obsolète.

On peut très bien créer du dynamisme économique sans détruire indéfiniment les espaces naturels et bitumer les terres agricoles, notamment en réorganisant l'espace déjà bati dans l'actuelle zone d'activité économique à l'entrée de Soultz et de Guebwiller.

Mieux vaut mutualiser l'espace déjà construit voire réhabiliter des bâtiments vétustes pour installer les entreprises plutôt que de faire reculer champs et espaces naturels indéfiniment avec la fausse certitude que la Nature est un puit sans fond dans lequel on pourrait éternellement puiser des ressources...

Par ailleurs, je crains que la construction de cette ZAC Daweid crée un fort déséquilibre en termes d'attractivité économique dans la vallée.
En effet, la nouvelle ZAC serait située en entrée de vallée et à proximité immédiate des axes routiers D430 et D1083 (ex-N83) ce qui en ferait une interface de premier rang en termes d'échanges économiques.

Ça semble attirant mais le risque serait que l'hyper-attractivité de la nouvelle ZAC ne rende profondément obsolète les autres ZAC existantes plus haut dans la vallée.
Rien que l'actuelle ZAC un peu plus reculée entre l'entrée de Soultz et le centre nautique Nautilia risquerait d'être délaissée, ce qui impacterait défavorablement l'activité économique du secteur (restaurants d'entreprise) qui se retrouverait en retrait par rapport à l'unique interface hyper-attractive de Daweid qui n'imposerait plus aux transporteurs livrant les entreprises de remonter un peu plus haut dans la vallée.

Ces derniers pourraient éventuellement cesser de s'y arrêter pour manger et consommer dans les commerces locaux.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

En effet, Daweid est comme une "aire d'autoroute", une fois leur livraison effectuée les livreurs des entreprises de la nouvelle ZAC repartiront directement sans se rendre dans la vallée et y faire fonctionner ses commerces.

On a en fait un risque avec cette ZAC de concentrer toute une partie de l'économie de la Vallée en un seul lieu à son entrée, au risque de crée une désaffection économique plus haut (moins de fréquentation en amont).

II.Dimension écologique, paysagère et stratégique.

En ce qu'il va entraîner l'artificialisation de 21 hectares de terres agricoles, et ce sur un terrain où la présence d'espèces protégées et vulnérables ont été attestées de plus à proximité immédiate de la rivière Rimbach et de son écosystème spécifique, le projet de ZAC Daweid constitue une lourde aberration écologique.

Le construire avec ses routes et ses bâtiments va générer un ilôt de chaleur supplémentaire.

De plus, il est à craindre qu'au vu de sa position stratégique attractive, cette ZAC crée un appel d'air qui impliquera la construction de nouveaux entrepôts autour d'elle et à l'entrée du Florival sur les espaces actuellement agricoles.

Une tel risque de fuite en avant doit être évitée, une telle logique du tout-béton pour avoir toujours plus d'emploi, plus vite et ce quel qu'en soit le prix écologique correspond à une logique de développement économique non-durable, mortifère et dépassée.

Ensuite, il faut savoir qu'un arbre coupé ne "se compense" pas.
Or plusieurs le seront si le projet Daweid se concrétise...
Entre un grand arbre âgé et un tout jeune, on a pas le même intérêt en terme de biodiversité.
La Nature met du temps à se reconstituer, mieux vaut la laisser intacte plutôt que de causer des dégâts long à se résorber dans le temps.

Par ailleurs, quoique cultivées de manière conventionnelle, les terres agricoles permettent l'infiltration des eaux de pluie dans la nappe phréatique.

Or actuellement le niveau de celle d'Alsace est très bas.
De plus, avec les sécheresses amenées à se répéter à l'avenir du fait du dérèglement climatique, la ressource en or bleu des aquifères sera très stratégique!

Ainsi, mieux vaut ne pas compromettre son rechargement en évitant d'imperméabiliser des dizaines d'hectares de terres agricoles.

De plus, ces terres agricoles certes cultivées en conventionnel pourraient à l'avenir être converties en bio ou en agriculture raisonnée.
Mieux vaut conserver ces terres plutôt que de les bétonner d'autant qu'actuellement avec la guerre en Ukraine, l'approvisionnement en denrées agricoles étrangères n'est plus aussi fiable qu'auparavant.
Ainsi, nous devons être capables de produire nous-mêmes notre alimentation en vue d'un objectif de résilience alimentaire territoriale et donc, préserver les terres agricoles restantes au lieu de toujours les sacrifier...

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Enfin, construire cette ZAC entraînera une augmentation du trafic routier et des nuisances associées (pollution atmosphérique et sonore) à proximité immédiate du village d'Issenheim du fait du va et vient des camions et autres véhicules de fonction liés aux entreprises de cette hypothétique future ZAC.

Enfin, une entrée de Vallée recouverte de bâtiments grisonnants, sans champs ni espaces naturels n'est franchement pas une jolie carte postale en termes de paysages.
Tout serait défiguré, les champs actuels avec la forêt derrière constituant une belle image champêtre et apaisée...

Voilà, voilà pour mes arguments.

En espérant qu'ils seront pris en compte je vous souhaite une bonne journée chère CCRG.

Humainement et écologiquement,

Corentin De Simone de Pfastatt. »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Mercredi 15 mars

Courriel envoyé sur urbanisme@cc-guebwiller.fr

Remarque de Sylvie L'Huillier sylvieviet@ecomail.bio

« Bonjour,

Je ne suis pas d'accord pour que la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la commune d'Issenheim transforment des terres agricoles, parfois inondées, en lotissement et en ZAC.

Ces terrains doivent être protégés, voire sanctuarisés, et il serait sage d'envisager un moratoire sur les futurs projets d'urbanisation dans la commune d'Issenheim.

Cordialement,

Madame Sylvie L'HUILLIER »

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

ANNEXE C

11 rue Jean Mermoz - 68127 STE CROIX EN PLAINE
☏ **: 03 89 22 28 60**
: 03 89 22 28 61
@ : direction@fdsea68.fr

Communauté de communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous
68500 Guebwiller

Sainte-Croix-en-Plaine, le 13 mars 2023

Objet : Observations dans le cadre de la procédure de participation du public par voie électronique sur le projet de création de la ZAC « Daweid »

La Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles (FDSEA) du Haut-Rhin est le syndicat agricole majoritaire du département. Parmi ses missions figure la défense des intérêts collectifs et individuels des exploitants agricoles. Un de ces intérêts collectifs est la protection du foncier, patrimoine commun et base de la production agricole.

Les Jeunes agriculteurs (JA) du Haut-Rhin est le seul syndicat professionnel entièrement dédié à la cause des jeunes. Apolitique et indépendant, il est représenté par des agriculteurs âgés de moins de 38 ans et a pour mission formelle d'assurer le renouvellement des générations en agriculture. Pour y parvenir, il travaille à la facilitation des conditions d'accès au métier et à assurer des perspectives de long terme pour les jeunes qui s'installent, notamment par la protection du foncier.

Dans le Haut-Rhin, la pression foncière est très forte et la consommation du foncier reste effrénée, malgré les différents outils mis en place par l'administration pour infléchir la tendance. Le manque de terrains est un frein majeur à l'installation de nouveaux agriculteurs. C'est donc avec attention que nous avons pris connaissance du dossier de projet de création de la ZAC Daweid. **Au vu de la surface et de la nature agricole de la zone, nos deux syndicats ont décidé de formuler des réserves communes dans le cadre de la procédure de participation du public.**

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

A la lecture du rapport tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Daweid », il peut être relevé que la majorité des contributeurs déplorent et condamnent la perte de terres agricoles fertiles. Au-delà de la perte physique du foncier et de ses fonctions biologiques, physiques et chimiques, ce sont également les objectifs de relocalisation de l'alimentation et de souveraineté alimentaire qui sont mis en péril par ce projet d'artificialisation. Alors que la crise du Covid 19 et la guerre en Ukraine ont montré l'importance primordiale de la souveraineté alimentaire, un rapport sénatorial publié en 2022 pointe du doigt la perte de compétitivité de la ferme France. L'agriculture et l'agroalimentaire font partie des très rares secteurs à dégager un excédent commercial important en France, le troisième derrière le secteur aéronautique et spatial et la chimie. Mais la compétitivité agricole française est engagée dans une pente déclinante brutale dont on n'entrevoit pas la fin et dont une des principales causes est la perte de surface agricole utile.

Dans ce contexte, nous déplorons la volonté anachronique de la Communauté de communes de la région de Guebwiller de poursuivre son grignotage des terres agricoles en mettant les bouchées doubles avec les 28 hectares du lieu-dit Daweid à Issenheim.

<u>Urbanisme et consommation foncière</u> :

La loi « Climat et Résilience » d'aout 2021 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050 et l'objectif de diviser par 2 la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 par rapport à celle des 10 années précédentes.

Le projet de création de ZAC est certes compatible avec le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon approuvé en 2016, mais il est à noter que ce document n'est plus en accord avec la loi car n'intégrant pas encore cet objectif ZAN. Le présent dossier ne donne pas d'information par rapport à cet objectif et la manière dont il est traité par le territoire.

La commune d'Issenheim, sur laquelle se trouve la zone Daweid, est loin d'être exemplaire en termes de sobriété foncière : le catalogue DataGrandEst mesure une artificialisation des sols de pratiquement 18 ha sur 10 ans (dont 15 ha agricoles), sans compter les projets d'urbanisation actuellement en cours (divers lotissements en construction ou à venir). Cette consommation foncière est à mettre en parallèle avec la démographie de la commune qui voit, sur cette même période, une stagnation voire une baisse de sa population.

Il est extrêmement dommageable pour un développement harmonieux et équitable du territoire qu'il soit prévu d'autoriser la ZAC par une mise en compatibilité hâtive du PLU d'Issenheim alors que la procédure d'élaboration du PLUi de la CCRG est en cours.

Le projet de ZAC est d'autant plus aberrant qu'il n'est pas seulement gourmand en foncier agricole, il le gaspille : 18,15 ha de surface cessibles aménagées pour 28 ha de terres agricoles consommées. L'étude d'impact indique que l'objectif sera d'économiser le foncier en créant une zone d'activité dense avec une emprise au sol minimale de 50% de la surface du lot imposée. L'objectif est louable mais, au regard de la faible proportion des terres

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

aménageables sur celles consommées, le ratio du coefficient d'emprise au sol tomberait à 0,3, chiffre encore éloigné des standards de haute densité pour une ZAC.

A la surface agricole directement consommée par le projet doit être ajoutée celle perdue indirectement pour l'agriculture, notamment les zones de non traitement qui devront être respectées sur les parcelles agricoles jouxtant la ZAC. **Qui paiera la perte de revenus pour les agriculteurs voisins concernés ?**

Il est également à noter que l'Aire d'activité du Florival située de l'autre côté de la RD 430 offre encore des emplacements à bâtir, de même pour la zone d'activité sur la commune voisine de Soultz. Le dossier montre la réalisation d'une étude approfondie menée par la collectivité pour combler ces dents creuses. **Nous saluons ce travail ayant pour objectif de valoriser le foncier disponible et demandons à ce que la destination agricole d'aucune terre exploitée ne soit changée tant que les zones d'activités existantes ne sont pas remplies.**

Trafic engendré :

L'étude d'impact évalue le trafic potentiellement généré par la ZAC à 127 véhicules le matin et 162 véhicules le soir, alors que le nombre d'emplois créés estimé par le pétitionnaire serait de 530 (chiffre aléatoire car dépendant du type d'entreprises qui s'installeront). Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe rédigé par le pétitionnaire indique que ces hypothèses peuvent être considérées comme « maximalistes » en terme de trafic car la surface cessible aménagée diminue de 3,35 ha dans le scénario retenu.

L'INSEE indique qu'en 2021 90% des personnes hors agglomérations font leur trajet domicile-travail en voiture. Vinci a réalisé une étude inédite publiée en 2022 montrant que plus de 8 conducteurs sur 10 se déplacent seuls dans leur voiture le matin.

En calquant ces données à l'estimation de 530 emplois créés nous obtenons un nombre de 380 véhicules transitant matin et soir dans la zone d'activité, sans compter les véhicules et poids lourds de livraison qui s'y ajouteraient. Au vu des statistiques existantes, il nous semble que le trafic engendré par la ZAC est largement sous-estimé.

Enjeu eau :

Il n'est plus à rappeler que la station d'épuration d'Issenheim est non conforme en performance. Sa capacité nominale est largement dépassée ce qui engendre de forts risques de pollution de la Lauch, une rivière vulnérable car connaissant des assecs estivaux réguliers. La MRAe alerte sur les impacts inacceptables sur les eaux superficielles qu'aurait pour conséquence toute augmentation des rejets dans le réseau d'assainissement. Si le dossier indique que l'implantation d'entreprises sur la ZAC ne pourra se réaliser avant la mise aux normes de la station d'épuration, il nous semble indispensable de faire également un choix

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

quant au type d'entreprises qui s'implanteront. **Au vu des difficultés croissantes d'approvisionnement en eau sur le territoire de la CDRG, liées à la hausse des besoins et du changement climatique, il serait inconcevable que des entreprises fortes consommatrices d'eau puissent s'implanter.**

Enjeu environnement :

La CCRG a fait l'effort de rédiger un mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale pour cette participation du public. Nous regrettons qu'elle n'apporte en réalité que très peu de réponses aux remarques et recommandations très pertinentes de la MRAe.

Concernant la compensation environnementale à la destruction des zones humides, nous sommes fermement opposés à une double peine pour l'agriculture locale : il serait inadmissible de compenser surfaciquement la perte de zones humides agricoles en transformant des parcelles cultivées par ailleurs en zones humides environnementales.

Enjeu agricole :

Outre la perte de plus de 10 ha de zones humides, la MRAe indique l'importance de la perte de 27 ha de surface agricole. Comme elle le signale, les mesures de compensation d'une éventuelle perte de fonctionnalité environnementale des sols agricoles ne sont pas encore définies, par exemple l'équivalence ou non de la valeur agronomique d'une éventuelle compensation surfacique sur un autre site.

Par ailleurs, le dossier indique que l'étude préalable agricole réalisée en application du décret n°2016-1190 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation agricole collective a été faite. Le calcul d'une compensation financière agricole et collective est donc d'ores et déjà connu de la CCRG**. Il est regrettable que le pétitionnaire n'ait pas attendu le rendu de cette étude pour lancer la procédure de participation du public en vue de la création de la ZAC. En effet, l'ajout de cette étude au dossier aurait permis au public de donner un avis plus éclairé, notamment sur l'impact important et irréversible du projet sur l'économie agricole locale.**

En outre et de manière plus générale, la présente phase de participation du public nous semble hâtive car, en lisant le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, de nombreuses études sont encore en cours et ne seront détaillées qu'au sein du dossier de réalisation de la ZAC.

L'étude d'impact justifie le choix du site par sa localisation proche des axes routiers, mais également par sa « faible valeur agronomique et son usage actuel en culture de maïs ». D'autres site d'implantation potentielle ont été étudiés pour ce projet de ZAC :

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

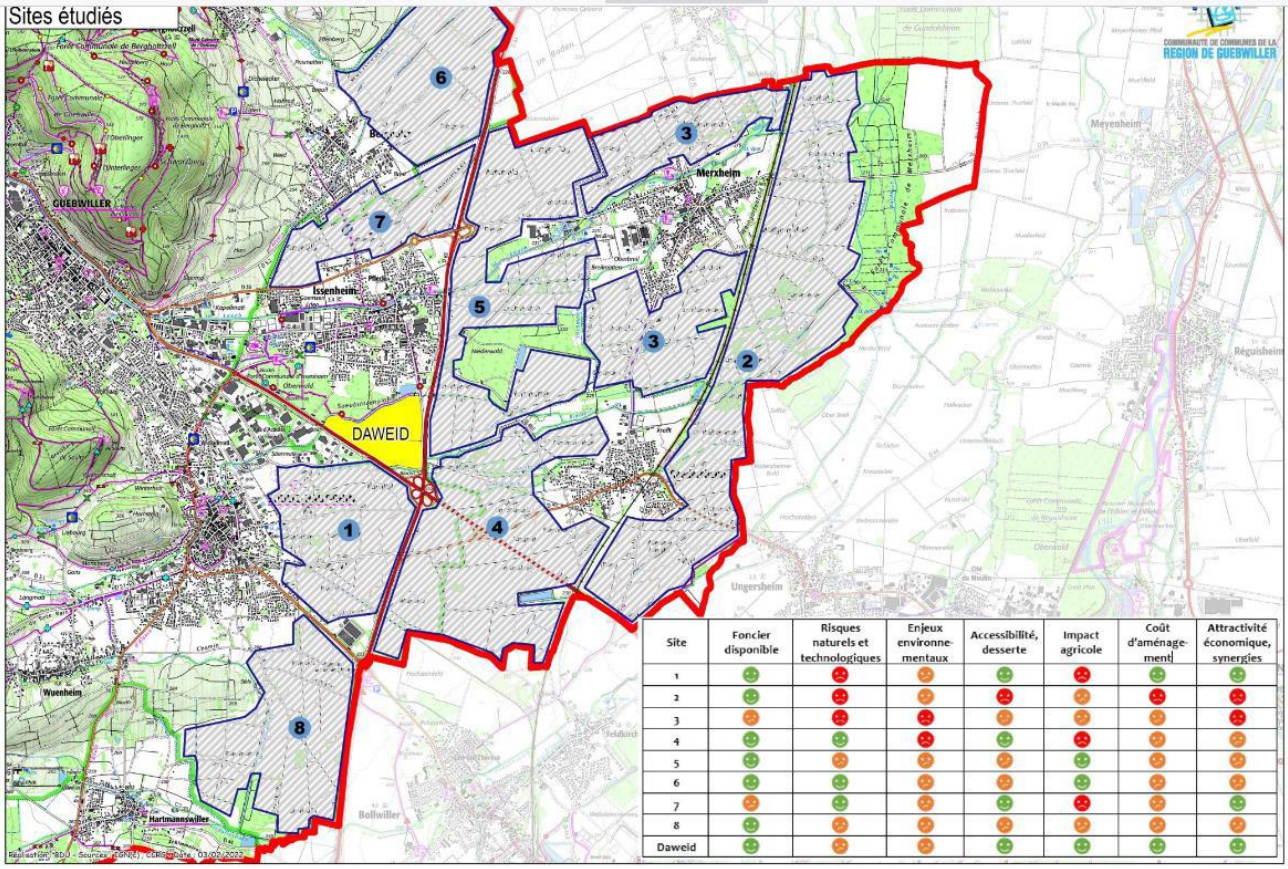

Site	Foncier disponible	Risques naturels et technologiques	Enjeux environnementaux	Accessibilité, desserte	Impact agricole	Coût d'aménagement	Attractivité économique, synergies
1	🙂	☹	😐	🙂	☹	🙂	🙂
2	🙂	☹	😐	☹	😐	☹	☹
3	😐	☹	☹	😐	😐	😐	☹
4	🙂	🙂	☹	🙂	☹	😐	😐
5	🙂	😐	😐	😐	🙂	😐	😐
6	🙂	🙂	😐	😐	🙂	😐	😐
7	😐	🙂	😐	🙂	☹	😐	🙂
8	🙂	😐	😐	😐	😐	😐	😐
Daweid	🙂	😐	😐	🙂	🙂	🙂	🙂

Il serait intéressant de connaître les critères qui ont permis d'attribuer un smiley vert, orange ou rouge pour les différents enjeux. Ces classements nous semblent biaisés et dirigés pour justifier le site Daweid.

En exemple, les enjeux environnementaux sont caractérisés en orange, alors qu'une grande partie de la zone est une zone humide. L'avis largement négatif de la MRAe montre qu'un classement en rouge aurait été plus adéquat. **Concernant l'impact agricole, le site retenu affiche un smiley vert alors que la perte d'un îlot de culture de 27 ha d'un tenant et irrigué représente un impact agricole significatif ! En comparaison, la taille moyenne des îlots de culture déclarés à PAC dans le Haut-Rhin est de 2,04 ha.**

Nous dénonçons le dédain dont la collectivité fait preuve dans les divers documents mis à disposition vis-à-vis de la production agricole et de la valeur intrinsèque, économique et écologique du foncier agricole. Comme l'avis du conseil national de protection de la nature (CNPN) de 2020 sur le projet de Lotissement « Les Jardins du Château » à Staffelfelden le met en avant : « L'artificialisation d'un champ de maïs, par sa non réversibilité (ou très complexe) présente alors un impact qui ne peut être qualifié de faible à nul pour la biodiversité. Cela revient à nier les processus écologiques les plus basiques, et notamment la vie du sol comme support au reste de la biodiversité "visible". »

L'agriculture de notre département est mutifonctionnelle et vertueuse puisqu'elle allie des fonctions productives (alimentaires, énergétiques,…), environnementales

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

(biodiversité, paysagères,..) et sociales (emploi,..). Nous attendons du pétitionnaire qu'il la reconnaisse à sa juste valeur comme une activité économique aux emplois non délocalisables et indispensable à une production alimentaire locale et durable, comme l'ont souligné les citoyens qui se sont exprimés lors de la concertation publique.

Pour conclure, au vu de l'importante surface agricole menacée, nos deux syndicats ont décidé de formuler des <u>réserves</u> concernant le projet de création de la ZAC Daweid et font les demandes suivantes :

- **Demande à ce que la destination agricole d'aucune terre exploitée ne soit changée tant que les zones d'activités voisines ne sont pas remplies ;**
- **Demande à ce que le projet de ZAC soit intégré au processus d'élaboration du PLUi da la CCRG et ne passe pas par une simple déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim ;**
- **Pour économiser du foncier agricole et permettre sa mise en valeur aussi longtemps que possible : mise en place d'une commercialisation des lots par tranches et d'une augmentation de l'emprise au sol minimale pour les constructions ;**
- **Demande de la prise en compte de la perte indirecte de surface agricole par l'obligation de respect d'une ZNT riverains sur les parcelles voisines restant agricoles et réflexion sur une indemnisation des exploitants agricoles concernés ;**
- **Demande à ce que l'étude des incidences du projet soit revue en intégrant une estimation du trafic engendré plus réaliste ;**
- **Au vu de la rareté et de la vulnérabilité de la ressource en eau dans le secteur, demande de la mise aux normes de la station d'épuration avant commercialisation des lots et demande de ne pas autoriser l'implantation d'entreprises fortes consommatrices d'eau ;**
- **Pour éviter la double peine pour l'agriculture : ne pas compenser surfaciquement la perte de zones humides agricoles en transformant des parcelles cultivées par ailleurs en zones humides environnementales ;**
- **Communiquer sur le résultat de l'étude préalable agricole et la compensation agricole collective prévue par le pétitionnaire ;**
- **Demande de reconnaissance à sa juste valeur du foncier agricole et des impacts significatifs et collectifs de la perte de cet îlot de culture, comme l'ont souligné les citoyens qui se sont exprimés lors de la concertation publique.**

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Confédération paysanne Alsace

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Le 14/03/2023

Terres du Daweid

La Confédération Paysanne d'Alsace se rallie au Collectif Alternatives Daweid pour plusieurs raison :

En France nous avons entre 20 à 30 000 hectares de terre agricoles et naturelles qui sont « bétonisées » et plus cultivables.

- En France nous ne sommes plus que 416 000 agriculteurs et agricultrices, en 1982 il y en avait 1,6 Million.
- Dans le Haut-Rhin il n'y a plus que 5442 exploitations agricoles dont 2212 orientées en viticulture, 1646 en grandes cultures et 521 en polyculture-élevage pour une population de 767 842 habitants.
- Déjà aujourd'hui les paysans et paysannes de la vallée sont en manque de terres et de fourrages suite au changement climatique et au manque de terres agricoles disponibles pour des installations (plusieurs porteur.es de projets recherchent depuis plusieurs années des terres dans le secteur de la com-com du Florival).
- Suite à la Covid tout le territoire a souffert de pénurie de plusieurs denrées alimentaires, il est grand temps de reconstruire une politique de souveraineté alimentaire.
- L'eau de la plaine et les sols sont en alerte de pollution et il serait bénéfique de faire un travail de régénération des sols pour retrouver une eau de qualité.
- Il faut voir si la vallée du Florival est accueillante par son paysage, son accès facile …
- Il y a encore un gros travail sur l'urbanisme avec les « dents creuses » les friches et surtout on voit des entreprises qui recherchent déjà des travailleur.es et n'en trouvent pas

La Confédération Paysanne d'Alsace propose que le Collectif Alternatives Daweid soit reconnu par la CCRG comme groupe de travail sur l'avenir des rares terres disponibles du territoire pour en faire une zone prospère sur le plan agricole, naturel et social.

Le collectif de la Confédération Paysanne de l'Alsace

Contacts Confédération Paysanne d'Alsace :

Pierre-Luc LAEMMEL : 06 10 18 59 15

Dominique GANTER : 06 66 12 00 38

Confédération paysanne Grand Est
26, avenue du 109è RI
52000 Chaumont
Tél: 06 46 53 79 02
E-mail: confgrandest@gmail.com

Antenne - Confédération paysanne d'Alsace
17, rue André Vitu
88000 Epinal
Tél: 07 87 74 77 10
E-mail: confgrandestepinal@gmail.com

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Association Florival en Transition
78 rue principale
68610 LAUTENBACH
Mail : contact@florivalentransition.fr

Lautenbach, le 14 mars 2023

A l'attention de Marcello ROTOLO, président de la communauté de communes de la région de Guebwiller

Monsieur le président,

Nous vous adressons par ce courriel la vision de l'association **Florival En Transition** dans le cadre de la concertation en cours sur le projet de ZAC à vocation économique "Daweid".

La période que nous vivons actuellement montre, s'il en était besoin, que les années et décennies à venir vont être traversées par des chocs dont les manifestations difficilement prévisibles risquent fort de déstabiliser nos sociétés et donc localement de faire peser un certain nombre d'incertitudes sur les habitants de notre communauté de commune :

- chocs liés au dérèglement du climat
- chocs liés à la tension croissante sur les énergies en particulier du fait de la déplétion du pétrole (phénomène déjà engagé en Europe depuis une dizaine d'année) (cf graphique à la fin de ce courrier)
- chocs économiques et sociaux induits par les 2 points précédents.

Les décideurs locaux seront dans ce contexte en première ligne pour répondre aux attentes de la population. Il nous semble donc que leur responsabilité doit être d'avancer avec le plus de discernement possible sur ces sujets et d'avoir une vision long terme pour ce qui nous engage durablement. C'est, en l'occurrence, le cas du devenir de la zone de Daweid.

Dans une situation de tension, quelle qu'en soit la cause, nous observons que très rapidement notre réflexe collectif est de nous soucier de nos besoins fondamentaux : se sentir en sécurité, garantir un niveau de santé minimum, avoir un logement, se nourrir, …

L'organisation de notre société actuelle dépend énormément de notre capacité à transporter des marchandises, en particulier les produits alimentaires. Or, cette capacité pourrait rapidement être mise en difficulté du fait des chocs évoqués plus haut : défaillance des entreprises de transport en cas de crise économique ou d'augmentation du prix des carburants, difficulté subie de l'approvisionnement en carburants, blocages liés à des tensions sociales issues des chocs évoqués, …
Ces événements ne sont pas certains mais leur probabilité d'apparition augmente et le coût (pas uniquement économique) du risque associé est tellement important qu'il semble nécessaire de se préoccuper du problème avant qu'il ne survienne.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Le lien avec le sujet de la zone de Daweid devient dès lors évident dans la mesure où cette zone est actuellement cultivée et que, si elle le restait, cela pourrait contribuer à augmenter la résilience alimentaire de notre territoire (territoire qui a progressivement perdu une importante partie de ses capacités de production agricole ces dernières décennies)

Nous entendons la motivation liée au développement d'emploi local poursuivi par la communauté de commune dans un projet de transformation de cet espace en ZAC.
Nous nous permettons néanmoins d'attirer votre attention sur plusieurs risques lié à ce que nous évoquons plus haut :

- dans quelle mesure les entreprises/industries qui viendraient s'installer dans cette zone seraient résilientes à la baisse (déjà engagée pour l'Europe) d'approvisionnement en pétrole et, avec un décalage de 20 à 30 ans en gaz (hors événement géopolitique qui accélérerait ce phénomène) ?
- ces entreprises qui créeraient de l'emploi localement n'en détruiraient-elles pas sur d'autres territoires (changement de localisation de l'outil de production) ?
- dans quelle mesure ces entreprises/industries auraient un process industriel décarboné compatible avec les objectifs de la SNBC ?
- nous pouvons observer que les stratégies industrielles des entreprises quant à leur localisation évoluent rapidement. Dans un monde en tension, ce rythme ne peut que s'accélérer.

Le risque de créer à plus ou moins brève échéance de nouvelles friches industrielles n'est-il pas réel ? Et cela en ayant obéré une grande capacité locale de production alimentaire de manière définitive à notre échelle de temps humaine.

On peut ainsi se poser la question de savoir s'il n'existerait pas "un chemin" permettant d'allier le soutien à l'emploi local, la baisse des besoins de transport et la résilience du territoire.

C'est dans esprit que s'inscrit la réflexion que nous soumettons ci-dessous :
Garder à la zone de Daweid sa vocation agricole mais en l'orientant vers des activités créatrices d'emploi qui bénéficieraient directement aux habitants du territoire :

- productions maraîchères
- production agricole à vocation alimentaire (céréales pour le pain, les pâtes, ..)
- structures de stockage et transformation des productions

Il y a également des co-bénéfices à creuser et développer : apport de matières organiques des grandes cultures vers les activités de maraîchage pour la fertilisation des sols, partenariat avec les déchetteries pour les déchets verts, interactions avec les habitants du territoire, partenariat avec les cuisines centrales d'établissements scolaire, péri scolaires, médicaux ou EHPAD, partenariat avec des lycées agricoles ou hôteliers, … Co bénéfices qui pourrait induire une vraie dynamique territoriale autour d'une telle démarche.
Suivant la manière dont elles sont opérées, ces activités peuvent être intenses en emploi et peuvent donc également répondre à l'attente des habitants sur ce sujet tout en développant une vision qui puisse les sécuriser face à certains risques à venir. En résumé, un projet porteur d'une vision positive et d'une réponse pragmatique à certains enjeux locaux et qui pourrait être partagée par nos concitoyens.

Ces quelques éléments de réflexion ne constituent en aucune manière un projet abouti. Ils ne sont modestement que le début d'une vision qui reste à conforter et probablement à co-construire avec différents acteurs des domaines concernés.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Le début des réflexions sur la zone de Daweid remontent à assez loin dans le temps, à une période où nous n'étions pas encore suffisamment conscients des risques et incertitudes pesant sur notre avenir, dont certains se matérialisent clairement depuis.

Aussi, nous souhaitons qu'une alternative au projet actuel allant dans le sens de la proposition décrite ci-dessus puisse être approfondie **de la même manière que le projet de ZAC l'a été**.
Le choix pourrait ensuite être proposé à la population d'une manière qui reste à définir (référendum local ?) après avoir pu expliquer les atouts et faiblesses de chaque proposition.
Outre l'adhésion de la population au projet retenu, ce pourrait être une initiative exemplaire dont tous les acteurs pourraient être fiers et en ressortir grandis.

Nous vous remercions pour l'attention portée à la lecture de ce courriel et de la réflexion que, nous l'espérons, il contribuera à induire.

Bien cordialement,

Pour Florival En Transition
Ludovic CIMETIERE

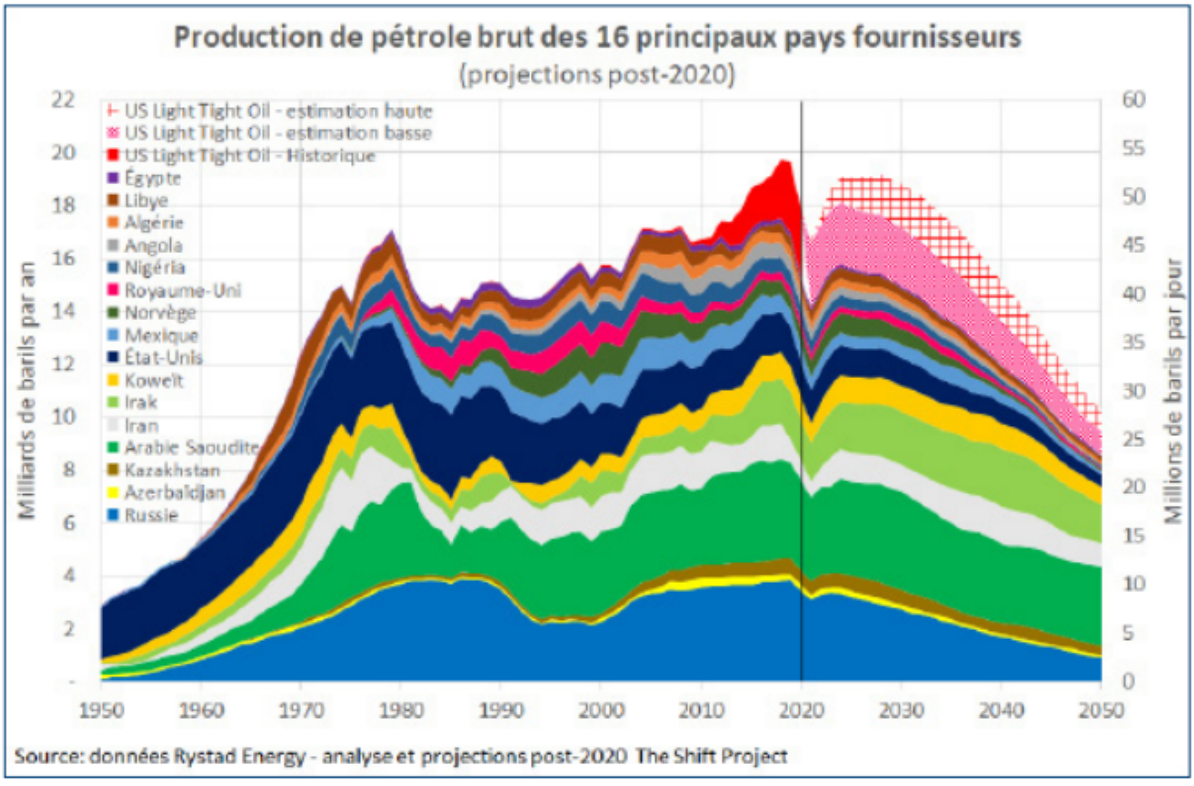

ANNEXE d
Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'action de la fourrance publique doit aller prioritairement à la lutte contre le changement climatique et le maintien de conditions optimales de vie

Le changement semble se caractériser par un accroissement des épisodes de fortes chaleurs et de canicules, ces dernières croissant en intensité

Également par une modification importante des précipitations : ces dernières se montrent irrégulières, variables en fréquence et intensité. Elles se montrent de plus en plus rares : nous avons connu et nous connaissons surtout des épisodes de sécheresse.

L'épisode de sécheresse débuté en été 2022 se poursuit et s'aggrave : insuffisance de flux hydrique, les précipitations étant fréquemment courtes et violentes d'eau "ravine", n'ayant donc pas le temps de s'infiltrer dans des sols déjà très secs.

L'artificialisation des sols par la construction de bâtiments & parkings va encore aggraver ce phénomène. Il semble donc judicieux de préserver les surfaces vierges de toute construction.

Il semble de même judicieux de préserver des zones d'ombre pour diminuer l'évaporation qui sera encore plus forte sur des surfaces macadamisées.

Contourner ces obstacles en installant des panneaux PV est fallacieux : les PPV sont à installer sur des bâtiments et/ou parkings — cf ci-dessus. Il serait par contre possible pour le même coût d'équiper les toits de bâtiments existants.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Par ailleurs, ce projet va encore détruire des terres agricoles, à un moment où la France n'est autonome qu'à environ 45% pour la production d'alimentation, et où l'intérêt général est de consommer local pour éviter des transports longs, coûteux, et polluants.
Le donne a changé : des conditions climatiques et la raréfaction des terres agricoles vont rendre difficultueuses la production alimentaire et la nourriture de nos concitoyens - sauf à recourir à ~~des~~ de polluantes importations qui peuvent être impossibles par exemple en situation de conflit.
L'emploi ? A l'heure actuelle le Florival - et pas seulement - peine à recruter. Créer des emplois supplémentaires potentiels n'arrangera rien.
Le frein à l'emploi semble bien être le manque d'attractivité du Florival, qui demeure enclavé et pour commerces, activités, Services Publics.
Il serait certainement plus sage d'organiser véritablement le désenclavement du Florival par des transports en commun efficaces, performants et moins polluants avec les fonds qui seraient mobilisés pour un projet obsolète, mal pensé.
Le projet a été conçu par les prédécesseurs de l'actuelle équipe de la CCRG, prédécesseurs peu soucieux de protection de l'environnement et de préservation de notre Planète.
Rien n'oblige l'équipe actuelle à se rendre complice de poursuivre un projet qui n'est pas le sien, et qui procède de schémas qui auraient leur pertinence mais sont de nos jours dépassés. Il importe d'inaugurer

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20230411-CC230411-070300-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

des réponses novatrices aux problèmes qui se posent aujourd'hui, notamment celui de la rareté de la ressource en eau et celui de la sécurité alimentaire - menacée par la rareté de l'eau et par la perte de terres agricoles.
Installés plus judicieusement les PPV pourraient l'énergie espérée par le projet, les emplois sont déjà existants mais non pourvus.
Il est de plus à craindre que les terrains concédés soient acquis par des entreprises de VPC qui généreront davantage encore de pollution par les transports routiers et l'encombrement des réseau routiers déjà surchargé (nombreux bouchons).
Entreprises qui n'ont d'image d'Amazon ont des politiques managériales et salariales plus axées sur la rentabilité que sur l'épanouissement des salariés dans leur travail.
Pour ces raisons - pour d'autres encore qui n'ont pu être abordées ici - le projet mérite d'être abandonné au profit d'autres projets davantage en adéquation avec les problèmes de notre temps, problèmes auxquels les Elus pour nous et pour nous vont être confrontés

14 Mars 2023 - Jean Luc Vernette